



RAPPORT FINANCIER

AU 31 DECEMBRE 2011



SOMMAIRE DU RAPPORT FINANCIER

- I. Comptes annuels au 31 décembre 2011**
- II. Rapport de gestion comptes annuels au 31 décembre 2011**
- III. Comptes consolidés au 31 décembre 2011**
- IV. Rapport de gestion comptes consolidés au 31 décembre 2011**
- V. Rapports des Commissaires aux Comptes au 31 décembre 2011**



COMPTES ANNUELS

AU 31 Décembre 2011

Réseau ferré de France

Comptes annuels
au
31 décembre 2011

SOMMAIRE

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
 ANNEXE	
1 - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC « RESEAU FERRE DE FRANCE » (RFF) ...	7
2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	7
2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8
2.2 SUBVENTIONS	12
2.3 CREANCES	12
2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	13
2.5 OPERATIONS EN DEVISES ET PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE	13
2.6 INSTRUMENTS FINANCIER DERIVES	13
2.7 DETTES FINANCIERES	13
2.8 PROVISION POUR DEPOLLUTION ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	14
2.9 ASSURANCES	14
 3 - CHANGEMENTS DE METHODE	14
4 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	14
5 - COMPARABILITE DES COMPTES	15
6 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	16
7 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	17
7.1 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	17
7.1.1 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	17
7.1.2 TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	19
7.1.3 VALEUR ACTUELLE DE L'ACTIF A LA DATE DE CLOTURE	19
7.1.4 TABLEAU DES DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS EN COURS	20
7.1.5 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20
7.1.6 AUTRES CREANCES	21
7.1.7 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES	22
7.1.8 DEPRECIATION DES CREANCES	22
7.1.9 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES, DISPONIBILITES	22
7.1.10 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	23

7.1.11	CHARGES A REPARTIR	23
7.1.12	ECART DE CONVERSION ACTIF	23
7.1.13	TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	24
7.1.14	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24
7.1.15	TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	26
7.1.16	DETTES FINANCIERES	27
7.1.17	AVANCES ET ACOMPTES RECUS	32
7.1.18	AUTRES DETTES	33
7.1.19	ÉTAT DES ECHEANCES DES DETTES	33
7.1.20	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	34
7.2	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	34
7.2.1	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES	34
7.2.2	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	34
7.2.3	COUT DE LA GESTION MANDATEE	35
7.2.4	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	36
7.2.5	IMPOTS ET TAXES	36
7.2.6	CHARGES DE PERSONNEL	37
7.2.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	37
7.2.8	RESULTAT EXCEPTIONNEL	37
7.2.9	IMPOT SUR LES SOCIETES	38
7.3	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	38
7.3.1	TRESORERIE LIEE A L'ACTIVITE	38
7.3.2	TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	38
7.3.3	TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	38
8.-	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	39
9.-	ENGAGEMENTS HORS BILAN	40
9.1	ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	40
9.2	AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS	42

BILAN

ACTIF En Millions d'euros	Références annexes 7.	31/12/2011			31/12/2010
		Montants bruts	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	1.1/1.2	221,6	63,9	157,7	14,4
Immobilisations corporelles	1.1/1.2	49 505,2	12 114,3	37 390,9	30 104,9
Immobilisations corporelles en cours	1.1/1.4	7 402,3	71,1	7 331,3	12 227,4
Immobilisations corporelles en cours mises à disposition du concessionnaire	1.1	186,1		186,1	
Immobilisations financières	1.5	25,7		25,7	4,3
ACTIF IMMOBILISE		57 341,0	12 249,3	45 091,7	42 351,0
Avances et acomptes versés sur commandes en cours		83,3		83,3	67,6
Créances clients et comptes rattachés	1.7	752,4	30,4	722,1	656,0
Autres créances	1.6	1 841,9	24,1	1 817,8	1 648,2
Valeurs mobilières de placement, disponibilités	1.9	4 411,7		4 411,7	4 102,7
Charges constatées d'avance	1.10	126,3		126,3	326,2
ACTIF CIRCULANT		7 215,6	54,5	7 161,2	6 800,8
Charges à répartir	1.11	583,9	419,9	164,0	174,0
Primes de remboursement des obligations	1.11	12,6	9,8	2,8	3,6
Écart de conversion actif	1.12	225,0		225,0	287,9
TOTAL GÉNÉRAL		65 378,1	12 733,5	52 644,7	49 617,3

BILAN

PASSIF	Références annexes 7.	31/12/2011	31/12/2010
En Millions d'euros			
Dotations en capital	1.13	9 764,6	9 764,6
Report à nouveau	1.13	(14 151,4)	(14 445,4)
Résultat de l'exercice	1.13	250,5	294,0
Subvention d'investissement	1.13	16 425,9	15 560,5
CAPITAUX PROPRES		12 289,6	11 173,7
PROVISIONS	1.15	723,8	804,2
Dettes financières	1.16	33 669,0	32 133,4
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1.17	227,4	166,0
Fournisseurs et comptes rattachés	1.19	1 972,2	1 932,2
Dettes fiscales et sociales	1.19	227,2	213,9
Autres dettes	1.18	2 792,3	2 562,1
Produits constatés d'avance	1.20	743,2	631,8
DETTES		39 631,3	37 639,4
Écart de conversion passif			
TOTAL GÉNÉRAL		52 644,7	49 617,3

COMPTE DE RESULTAT

En Millions d'euros	Références Annexes	31/12/2011	31/12/2010
	7.		
Ventes de fournitures	2.1	41,6	30,9
Production vendues de services	2.1	4 939,7	4 606,2
Montant net du chiffre d'affaires		4 981,3	4 637,1
Production immobilisée		74,4	19,6
Subventions d'exploitation	2.2	804,0	1 020,8
Reprises de subventions d'investissement	1.13	419,1	342,6
Reprises sur provisions, dépréciations (et amortissements) transfert de charges		47,4	72,9
Autres produits		4,3	4,1
Produits d'exploitation		6 330,5	6 097,1
Coût de la gestion mandatée	2.3	3 002,9	2 990,5
Etudes		62,1	52,7
Travaux		67,6	45,1
Autres achats et charges externes	2.4	421,1	318,7
Impôts, taxes et versements assimilés	2.5	65,9	88,2
Salaires et traitements	2.6	73,0	65,5
Charges sociales	2.6	31,9	28,5
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations	1.2/1.4	1 138,6	1 007,7
Dotations aux provisions sur actifs circulants	1.8	10,0	22,1
Dotations aux provisions	1.15	111,9	66,6
Charges d'exploitation		4 985,1	4 685,7
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 345,4	1 411,4
Autres intérêts et produits assimilés		519,2	470,8
Reprise sur provisions	1.15	116,9	
Différences positives de change		0,6	2,4
Produits sur valeurs mobilières de placement (cessions et intérêts)		38,6	19,4
Produits financiers		675,4	492,6
Intérêts et charges assimilées sur la dette		1 205,0	1 174,6
Autres charges financières		524,6	445,5
Dotations aux provisions	1.15	55,3	48,5
Différences négatives de change		130,2	1,8
Amortissement des charges à répartir	1.11	21,7	22,9
Charges financières		1 937,0	1 693,3
RESULTAT FINANCIER		(1 261,6)	(1 200,7)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		83,8	210,7
Sur opérations en capital		100,0	115,1
Sur opérations de gestion		0,0	(0,0)
Reprises sur provision et dépréciations, transfert de charges		108,4	0,1
Produits exceptionnels		208,4	115,2
Sur opérations en capital		16,6	31,0
Sur opérations de gestion		0,0	0,0
Dotations aux amortissements, aux provisions, aux dépréciations		0,1	0,9
Charges exceptionnelles		16,7	31,9
RESULTAT EXCEPTIONNEL		191,7	83,3
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices		25,1	0,0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		250,5	294,0

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En Millions d'euros	Références annexes 7.	31/12/2011	31/12/2010
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'exercice		250,5	294,0
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		609,3	649,2
Coût de la dette		1 259,9	1 204,2
Capacité d'autofinancement		2 119,7	2 147,4
Variation du besoin en fonds de roulement		(57,4)	(41,0)
Flux net de trésorerie lié à l'activité	3.1	2 062,3	2 106,4
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations		(3 616,5)	(3 269,8)
Cessions d'immobilisations		116,4	99,9
Variation dépôts de garantie		(0,0)	0,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	3.2	(3 500,0)	(3 169,8)
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>			
Emissions d'emprunts		7 589,1	9 508,4
Remboursements d'emprunts		(6 053,9)	(7 816,0)
Subventions d'investissements		1 413,0	2 208,1
Variation collatéraux		(7,0)	429,4
Autres dépôts et cautionnements reçus		0,6	0,6
Intérêts financiers décaissés nets		(1 191,8)	(1 179,7)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3.3	1 750,0	3 150,7
Variation nette de la trésorerie		312,2	2 087,3
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE		4 089,5	2 002,5
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE		4 401,7	4 089,5
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		312,2	2 087,3

ANNEXE

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été arrêtés lors du conseil d'administration qui s'est tenu le 15 mars 2012.

1 - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC "RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE" (RFF)

Réseau ferré de France est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n°97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1er janvier 1997.

Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF.

La réforme ferroviaire a ainsi institué une séparation entre la propriété des infrastructures ferroviaires (relevant de RFF) et leur exploitation (relevant de la SNCF). En application de la loi précitée, la SNCF assure la gestion et l'entretien des infrastructures pour le compte de RFF, une convention entre la SNCF et RFF en réglant les modalités et le prix. La loi du 5 janvier 2006 et son décret d'application n°2006-1534 du 7 décembre 2006 ont cependant précisé les missions de chacun des deux établissements ainsi que leurs modalités d'exercice.

A titre de rappel, les principes d'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 1997 ont été les suivants :

- le montant des immobilisations reprises par RFF au 31 décembre 1996 correspond à leur valeur nette comptable telle qu'elle figurait dans les comptes de la SNCF;
- les subventions reprises au bilan de RFF incluent d'une part, la totalité des subventions relatives aux investissements de la Banlieue Parisienne, soit un total de 1 068,8 M€ (556 M€ relatifs à des immobilisations mises en service et 512,8 M€ à des immobilisations en cours) et d'autre part, les subventions relatives aux immobilisations en cours du réseau principal pour 164,5 M€, soit un total de subventions sur immobilisations en cours de 677,3 M€.

Par ailleurs, Réseau ferré de France a constaté au passif du bilan d'ouverture une dette de 20,5 Md€ vis-à-vis de la SNCF, conformément à la loi n° 97-135 du 13 février 1997 portant création de Réseau ferré de France.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

L'article 3 de la loi du 13 février 1997 prévoit qu'en matière de gestion financière et comptable, RFF est soumis aux règles applicables aux entreprises industrielles et commerciales. Les comptes de RFF sont établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et aux principes généralement admis. Conformément aux hypothèses de base :

- séparation des exercices
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes

2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En application des articles 11 de la loi et 5 du décret n°97-445 du 5 mai 1997 portant constitution d'un patrimoine initial de Réseau ferré de France, RFF dispose d'un patrimoine qu'il peut gérer activement. En effet, RFF s'est vu attribuer en pleine propriété ce patrimoine constitué des voies de chemin de fer mais aussi de terrains et de bâtiments divers qu'il peut valoriser ou céder sous réserve des règles relatives à la domanialité publique.

L'article 46 du décret n°97-444 précise que les biens du domaine public de RFF sont inaliénables et imprescriptibles.

Le montant des immobilisations corporelles transférées à RFF par la SNCF au 1er janvier 1997 s'est élevé à 22,5 Md€ correspondant à leur valeur nette comptable.

2.1.1 Immobilisations en cours

Coût de production des immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase avant projet.

Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux. Les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont prévus par les conventions de mandat.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

Les dépenses relatives aux contrats de partenariat (hors contrats de concession) sont comptabilisées en immobilisations en cours au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction chez le partenaire en contrepartie d'une dette fournisseur.

Dépréciation des projets en cours :

RFF procède à des dépréciations de projets en cours de réalisation, enregistrés en immobilisations en cours. L'objectif est de matérialiser le risque de non aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de bien in fine.

Deux types de critères ont été retenus pour procéder aux dépréciations :

- la procédure d'exception : un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet.

Si le risque de non aboutissement est supérieur à 50%, les dépenses sont dépréciées à 100%.

- la procédure forfaitaire : les dépenses enregistrées sont dépréciées à 25%, 55% et 100% si les investissements sont arrêtés depuis respectivement 2 ans, 3 ans et 4 ans ou plus. Les études liées aux projets de renouvellement et mise aux normes font l'objet d'une dépréciation uniquement dans le cas où les travaux ne sont pas programmés sur les exercices futurs.

Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

2.1.2 Immobilisations en service

Processus de mise en service :

RFF procède aux mises en service de projets selon le processus suivant :

- au lancement de la phase réalisation, lors de l'établissement du détail estimatif, les dépenses prévues par lots techniques sont réparties par biens sur la base des natures d'immobilisations de RFF,

- au fur et à mesure de l'avancement du projet, les lots sont techniquement clôturés et l'ensemble des dépenses réalisées réparties sur les biens ; les biens relatifs à un projet sont mis en service lors de leur achèvement technique ou lors de leur mise à disposition au gestionnaire d'infrastructure délégué,

- les dépenses mises en service sur les projets incluent les charges à payer.

Nomenclature des immobilisations :

En application du règlement CRC 2002-10, RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants.

Cette nomenclature comprend onze familles déclinées en une centaine de composants. Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne).

Amortissement des immobilisations :

Dans le cadre de sa mise en conformité avec le CRC 2002-10, RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine étudié, sont, en résumé, les suivantes :

Aménagements des terrains	30 ans
Terrassements et constructions	15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveaux	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Logiciels	1 à 5 ans

Valorisation des immobilisations en service :**Étape 1. Regroupement des actifs en unités génératrices de trésorerie**

Le règlement CRC 2002-10 précise les modalités de calcul de la valeur actuelle des actifs et les conditions dans lesquelles il est nécessaire de réaliser des tests de dépréciation de valeur sur ces derniers.

Pour RFF, il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé. Dans ces conditions, l'entreprise utilise de façon dérogatoire la notion d'unité génératrice de trésorerie préconisée par les normes IFRS (IAS 36).

Il est rappelé que l'unité génératrice de trésorerie (UGT) est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation conduit à générer des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Le premier groupe identifié par RFF est constitué des actifs utilisés dans le cadre de l'activité de gestionnaire d'infrastructures de RFF. Il est constitué de terrains et bâtiments dédiés à cette activité, et de l'ensemble des équipements de l'infrastructure. Les entrées et sorties de trésorerie de ce groupe d'actifs sont identifiables et largement indépendantes des autres flux de l'établissement.

Le second groupe identifié par RFF est constitué des actifs non utilisés par RFF pour l'exercice de sa mission de gestionnaire d'infrastructures. Il s'agit de terrains et bâtiments, considérés comme cessibles à terme, dont certains peuvent faire l'objet de conventions d'occupation avec des tiers. Ils font l'objet d'entrées et de sorties de trésorerie qu'il est possible de distinguer des flux liés aux autres actifs, en utilisant des clés de répartition.

Deux UGT ont ainsi été retenues par RFF pour réaliser les tests de dépréciation : une UGT dite "Infrastructure" et une UGT dite "Patrimoine".

Étape 2. Valorisation des actifs

Définition :

La valeur recouvrable des actifs « Infrastructure » est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs).

La valeur recouvrable des actifs « Patrimoine » est la valeur de marché nette des frais nécessaires à la vente.

Calcul de la valeur d'utilité de l'UGT Infrastructure :

La valeur d'utilité des actifs Infrastructure est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

a) Périmètre des actifs de l'UGT Infrastructure :

L'UGT Infrastructure comprend l'ensemble des biens rattachés aux grandes « familles » de la nomenclature comptable des immobilisations suivantes :

Aménagement des terrains et des constructions, Installations d'énergie électrique, Installations de signalisation, Installation de télécommunication, Ouvrages d'art, Voies, Passages à niveau, Terrassement.

Les familles terrains et bâtiments ont été scindées, afin de les répartir en fonction de leur destination entre l'UGT Infrastructure et l'UGT Patrimoine.

Les bâtiments ont été affectés à 90 % à l'UGT Infrastructure au 01/01/2005, en considérant, dans l'attente de l'inventaire définitif et sur la base de nos connaissances actuelles, que 90 % des bâtiments de RFF sont occupés par le gestionnaire d'infrastructure délégué.

Les terrains ont été répartis comme suit :

- la totalité des terrains d'assise de voie sont affectés à l'UGT Infrastructure,
- les autres terrains qui ne sont pas classés réserve foncière ou cours de marchandise sont affectés à l'UGT Infrastructure.

La répartition des terrains et des bâtiments entre les 2 UGT a un caractère relativement forfaitaire. Elle devrait pouvoir être affinée.

b) Composition des flux de trésorerie futurs :

En entrée :

- les redevances d'infrastructure,
- les redevances d'embranchements particuliers,
- les produits d'occupation du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure,
- la subvention d'exploitation d'Etat, ou autres subventions d'exploitation,
- les subventions affectées au renouvellement.

En sortie :

- le coût de la convention de gestion du réseau,
- le coût de la convention de gestion du patrimoine pour la part affectable à l'infrastructure,
- le coût de la convention de gestion des quais,
- le coût des investissements de renouvellement,
- les charges de personnel pour la part affectable à la gestion opérationnelle du réseau existant.
- l'impôt sur les sociétés depuis la deuxième loi de Finance rectificative de 2011

La variation du BFR associé à ces flux est également prise en compte.

c) Projection des cash-flows:

La période pluriannuelle de construction budgétaire permet à RFF d'établir des projections de trésorerie basées sur trois années budgétaires. Au-delà, les cash-flows sont basés sur les données de la dernière année puis projetés jusqu'en 2025, date à laquelle le réseau est considéré comme stabilisé en raison du rattrapage du retard de renouvellement. La valeur terminale à l'issue de cette durée d'utilité est également prise en compte.

Les cash flows tiennent également compte des données figurant dans le contrat de performance 2008-2012 approuvé par les Ministères de Tutelle.

d) Actualisation des cash-flows :

Le taux d'actualisation retenu est évalué à partir du coût de la ressource et des risques auxquels sont soumis d'autres gestionnaires d'infrastructure régulés comparables à RFF ; ce taux est également corroboré par un modèle d'évaluation des actifs financiers appliqué à une structure cible vers laquelle RFF pourrait évoluer.

Méthodologie de valorisation des actifs de l'UGT Patrimoine :

a) Périmètre des actifs de l'UGT Patrimoine

Les actifs de l'UGT Patrimoine comprennent des terrains et des bâtiments.

Périmètre des terrains :

Il s'agit des terrains cessibles appartenant à RFF, sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ils sont considérés comme non utiles à l'infrastructure et non utiles au transport. Les terrains cessibles comprennent également les cours de marchandises.

Périmètre des bâtiments :

Les bâtiments inclus dans l'UGT Patrimoine représentent les bâtiments non utilisés par le gestionnaire d'infrastructure délégué.

b) La méthodologie de valorisation des terrains

Les terrains et constructions rattachés à l'UGT Patrimoine ont été évalués de manière forfaitaire au 01/01/05, à partir notamment :

- de leur situation dans une zone géographique,
- d'une valeur de marché au m², prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

Cette valeur est mise à jour à chaque clôture comptable pour tenir compte des cessions intervenues au cours de la période.

Étape 3. Dépréciation des actifs de l'UGT Infrastructure

Indices de perte de valeur

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- Évolution des taux de marché
- Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévue par les plans d'amortissement
- Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif
- Évolution significative dans la performance des actifs

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :

- du taux de financement de RFF et donc de son taux d'actualisation
- du montant des dépenses d'entretien futures
- du montant des péages futurs
- du montant de CCI future ou des autres subventions d'exploitation
- de la durée moyenne d'utilisation restante des actifs

Réalisation des tests de dépréciation :

A chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué.

Pour l'UGT Infrastructure, le test de dépréciation consiste à comparer la VNC des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat et augmentée du solde d'impôts différés actifs, du solde des immobilisations en cours de renouvellement net de subventions et du BFR opérationnel, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de ces actifs.

Calcul des dépréciations :

Si la VNC de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur recouvrable, alors une dépréciation est enregistrée pour la différence. Cette dépréciation est répartie pour chacun des actifs composant l'UGT, proportionnellement à la VNC de chacun de ces actifs au sein de l'UGT.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une VNC de l'UGT inférieure à la valeur recouvrable dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la valeur d'utilité.

2.1.3 Cessions

Les cessions peuvent être réalisées soit directement par RFF, soit par ses mandataires qui lui communiquent alors les informations relatives à la comptabilisation des produits de cession et des sorties d'actifs correspondantes.

2.2 SUBVENTIONS

Les subventions reçues par RFF sont de deux types :

a) RFF reçoit des subventions dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions, ..).

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

- elles sont enregistrées en produits d'exploitation pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires),
- elles sont enregistrées au passif du bilan en capitaux propres lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées (immobilisations en cours). Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service.

b) La loi de Finances pour 2009 a créé une subvention globale destinée à concourir à l'équilibre financier de RFF.

2.3 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées à 100% lorsqu'elles sont échues depuis plus de 12 mois à la date de clôture des comptes et 50% lorsqu'elles sont échues depuis plus de 6 mois. Les créances en litige font l'objet d'une provision à 100 %.

2.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur historique. Un calcul de la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est effectué à la date d'inventaire. Les éventuelles moins-values font l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.5 OPERATIONS EN DEVISES ET PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture en contrepartie du compte de résultat, à l'exception de ceux concernant des opérations couvertes de façon parfaite par des contrats d'échanges de devises, inscrits au taux de couverture.

A la date de clôture des comptes, lorsque l'application du taux de conversion du 31 décembre a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont inscrites au passif du bilan lorsque la différence correspond à un gain latent, et à l'actif du bilan lorsque la différence correspond à une perte latente. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour risques de change.

2.6 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

RFF utilise la quasi-totalité de ses instruments financiers dérivés dans le cadre d'opérations de couverture. Les produits et charges de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et des produits de l'élément couvert.

Les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps de taux, des caps ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatés sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêts de la dette financière.

Pour les changes à terme et les contrats d'échange de devises, les écarts initiaux entre le cours à terme négocié et le cours comptant sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat en gains ou pertes de change.

2.7 DETTES FINANCIERES

a) Dette SNCF Transférée

Lors de la création de RFF au 1er janvier 1997, une dette de 20,5 Md€ de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF. Cette dette est représentative en durée, en taux d'intérêt et en devises de la dette financière de la SNCF à la date de création de RFF.

Sa consistance après avoir été modifiée en 2001 du fait des clauses de prolongation d'emprunts qu'elle comportait, n'a pas changé depuis.

Les frais liés aux émissions constitutives de la dette SNCF non amorties par celle-ci au 1er janvier 1997, d'environ 21,4 M€, sont amortis par RFF sur la durée de vie résiduelle moyenne de cette dette. Les primes et frais d'émission provenant d'opérations faites en propre sont amortis linéairement au prorata du coupon couru.

b) Dette RFF

Depuis le 1er novembre 2003, les emprunts zéro coupon sont enregistrés au passif à leur prix d'émission et non plus à leur prix de remboursement. La prime de remboursement est soldée. Les intérêts courus capitalisés sont enregistrés en charges financières et en complément de la dette au passif à chaque arrêté.

En ce qui concerne les émissions indexées inflation, RFF réévalue la prime de remboursement en fonction de l'évolution de l'inflation. Une provision pour risque et charge est constatée à chaque arrêté. Elle représente le montant de la perte latente sur l'exercice.

2.8 PROVISION POUR DÉPOLLUTION ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le PCG et l'avis du CNC n°00-01 sur les passifs rendent obligatoires la constitution de provisions pour dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation. RFF est dans ce cas.

Cette obligation peut porter sur la réparation d'une dégradation ou sur la prévention de dommages causés à l'environnement. Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage ainsi que les provisions liées à l'élimination des traverses créosotées.

2.9 ASSURANCES

RFF a souscrit des polices d'assurances depuis le 01/01/2007. Ces polices couvrent les risques de responsabilité civile liés à l'ensemble de ses activités et les risques de dommages à ses actifs et les pertes de péages consécutifs.

Ces polices, qui sont du type "tous risques sauf", couvrent également les catastrophes naturelles. Elles sont souscrites auprès d'assureurs de premier rang.

3- CHANGEMENTS DE METHODE

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours de l'exercice 2011.

4- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Signature du contrat de concession SEA

RFF a signé le 16 juin 2011 un contrat de concession avec la société LISEA, dont Vinci est le principal actionnaire aux côtés notamment de la CDC et d'AXA, pour une durée de 50 ans.

Ce projet consiste en la construction de 340 km de lignes nouvelles, dont 302 km à grande vitesse, entre Tours et Bordeaux, ainsi que de 38 km de raccordements.

Le plan de financement du projet se répartit de la façon de la suivante :

- La dette senior souscrite par Liséa pour un montant de 3 milliards EUR dont :
 - banques commerciales – dette en risque projet : 612 millions EUR
 - banques commerciales - dette garantie Etat : 1,06 milliard EUR
 - BEI – dette en risque projet : 200 millions EUR
 - BEI – dette garantie Etat : 400 millions EUR
 - CDC-DFE – dette garantie RFF : 757 millions EUR
- Fonds propres actionnaires : 772 millions EUR
- Subventions publiques (Etat, Collectivités locales, Union Européenne) et participation de RFF : 4,04 milliards EUR en euros courants.

RFF intervient dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant et contributeur public au financement et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire des Fonds d'Epargne, à hauteur de 757,2 M€.

RFF s'est également vu confié le rôle d'intermédiaire pour l'appel des fonds auprès des financeurs tiers et leur reversement au concessionnaire.

Les comptes au 31/12/2011 traduisent pour la première fois les impacts de ce contrat de concession. Cf paragraphes 7.1.1

Signature du contrat de partenariat public-privé BPL

RFF a signé le 28 juillet 2011 avec Eiffage Rail Express le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance de la ligne à grande vitesse BPL, entre Le Mans et Rennes, comprenant 214 km de lignes nouvelles, dont 182 km à grande vitesse. Le projet comprend également la réalisation de 32 km de raccordements au réseau existant. Le contrat a une durée de 25 ans.

Le coût global du projet est estimé à 3,34 milliards d'euros courants.

Son financement a fait l'objet d'une convention de financement et de réalisation signée le 13 juillet 2011 entre l'Etat, les collectivités locales et RFF. Il est réparti entre :

- RFF à hauteur de 42,8%, soit 1,432 milliards €
- les contributions de l'Etat pour 28,4% et des collectivités locales pour 28,4%, soit 1,9 milliards € au total
- des subventions européennes pour 11 M€

Les comptes au 31/12/2011 traduisent pour la première fois les impacts de ce contrat de concession. Cf paragraphes 7.1.5

Estimation de l'impact des retards de mise en service sur projets délégués à la SNCF

Le processus de mise en service comptable des actifs de projets sous mandat SNCF est interrompu depuis presque 2 ans dans l'attente de la mise en production du nouveau dispositif automatisé de mise en service comptable appelé GEREMI. Ce projet a rencontré des difficultés et a pris du retard, cependant la mise en production est dorénavant fixée à la fin du premier trimestre 2012.

De manière à présenter dans les comptes une image de la réalité économique des mises en service, des écritures complémentaires basées sur des montants estimés ont été comptabilisées :

- Actifs mis en service : 5 518,7 M€
- Subventions mises en service : 2 387 M€
- Dotation aux amortissements complémentaire : 130,9 M€
- Reprise de subventions complémentaire : 56 M€

5- COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun évènement de nature à influencer sur la présentation ou la comparabilité des comptes n'est intervenu au cours de l'exercice 2011, à l'exception de la prise en compte pour la première fois des impacts des contrats BPL et SEA.

6- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Contrat de partenariat public-privé CNM

RFF a désigné courant janvier 2012 le groupement Bouygues TP en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat du contournement de Nîmes et de Montpellier, en vue de la mise au point du contrat final.

Ce projet porte sur 80 km de lignes nouvelles, dont 60 km de lignes à grande vitesse entre Manduel (à l'est de Nîmes) et Lattes (à l'ouest de Montpellier), et 20 km de raccordements vers le réseau classique (10 km de liaisons sur la rive droite du Rhône et 10 km de raccordements vers Jonquières, Lattes et Manduel).

Le groupement sera chargé de la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne de ce contournement qui sera utilisée à la fois par le fret et les voyageurs.

La construction de la ligne est prévue sur une durée de 4 ans avec un achèvement prévu pour 2017. Le titulaire désigné sera ainsi chargé de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans.

L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti, ainsi que le plan de financement définitif au 1er semestre 2012.

Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 2,06 milliards d'euros d'investissement, dont 1,83 milliards au titre du contrat de partenariat.

Le projet serait financé, par une participation de RFF et par des financements publics pour des montants restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'Etat et plusieurs collectivités locales, à savoir le Conseil régional Languedoc-Roussillon, le conseil général du Gard, la Communauté d'agglomération de Montpellier et la Communauté d'agglomération de Nîmes.

7- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT ET AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

7.1 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

7.1.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

NATURE En Millions d'euros	Valeur brute au 31/12/2010	Augmentations	Virements de postes à postes	Reclassement en charges	Diminutions	Valeur brute au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	66,1	8,4	7,3	(0,1)		81,7
Logiciels en cours de développement	4,8	8,4	(7,2)	(0,0)		5,9
Droits propriété intellectuelle	0,0	25,0				25,0
Actif incorporel SEA	0,0	109,1				109,1
TOTAL DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	70,9	150,8	0,1	(0,1)	0,0	221,6
Terrains	4 916,6	0,5	33,8		(14,0)	4 936,9
Aménagement des terrains	764,8	4,0	401,2	(0,0)		1 170,0
Agencements locaux	26,0	2,0	(0,0)	(0,0)	0,0	27,9
Terrassements de lignes	4 823,6	0,0	611,7			5 435,3
Bâtiments	895,9	3,9	41,8	(1,6)	(2,6)	937,4
Agencement des constructions	87,4	0,0	0,1			87,5
Voies	12 235,0	37,7	5 977,0			18 249,8
Passages à niveau	520,1	10,2	6,9			537,1
Ouvrages d'art	8 863,7	0,0	891,3			9 754,9
Électrification	3 033,5	0,0	213,2	(0,1)		3 246,6
Signalisation	3 975,8	0,1	117,9	(0,0)		4 093,8
Télécommunications	926,7	3,3	59,2	(0,1)	(0,0)	989,1
Matériel informatique	19,0	5,5	0,1	(0,0)	(0,2)	24,5
Panneaux publicitaires	3,8	0,0				3,8
Matériel et outillages	0,0	3,1				3,1
Matériel de transport	0,0	1,1				1,1
Matériel de bureau	0,6	0,7	(0,2)		(0,0)	1,1
Mobilier	4,7	0,3	0,2			5,3
TOTAL DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 097,3	72,5	8 354,1	(1,8)	(16,8)	49 505,2
Immobilisations en cours	12 275,9	3 588,8	(8 485,9)	1,8	(1,0)	7 379,6
Immobilisations en cours mises à disposition du concessionnaire			136,5	49,6		186,1
Avances s/ immobilisations en cours	23,9	5,0	(4,8)	0,5	(1,8)	22,7
TOTAL DES VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	12 299,8	3 593,8	(8 354,1)	51,9	(2,9)	7 588,4

Dépenses d'investissement :

Le montant total des dépenses d'investissement corporelles pour l'exercice 2011 s'élève à 3 666,3 M€.

Ce montant comprend :

- 3 593,8 M€ de dépenses d'investissement en-cours qui se décomposent en :
 - ❖ 3 588,8 M€ de dépenses sur projets d'investissement infrastructure
 - dont 2 629 M€ de production réalisée par les mandataires au nom et pour le Compte de Réseau ferré de France
 - dont 818,5 M€ de production directe.
 - dont 141,3 M€ de production au titre du PPP (GSMR 71,1 M€ et BPL 70,2 M€).
 - ❖ 5 M€ d'augmentation des avances au titre des réserves foncières
- 72,5 M€ d'autres dépenses d'investissement
 - dont 47,9 M€ d'intervention maintenance individualisée et suivie (IMIS)
 - dont 9,3 M€ de rachat d'actifs à la DCF et autres dépenses de fonctionnement

Au titre du PPP SEA, 186,1 M€ d'immobilisations en cours ont été mises à disposition du concessionnaire conformément au contrat.

Ces immobilisations en cours sont composées de dépenses d'études, de dépenses relatives à des acquisitions foncières et d'un montant de 4,7 M€ d'avance au titre de réserves foncières.

Cette mise à disposition s'est traduite comptablement par des reclassements de dépenses précédemment comptabilisées en charges pour 49,6 M€ via le compte de production immobilisée et de dépenses déjà comptabilisées en encours d'investissement pour 136,5 M€.

Le montant des dépenses d'investissement incorporel pour l'exercice 2011 s'élève à 150,8 M€ dont 25 M€ de droit de propriété intellectuelle concernant des applications informatiques du domaine de l'exploitation ferroviaire de la SNCF au profit de RFF.

Le montant des immobilisations incorporelles acquises en 2011 comprend également pour 109,1 M€ la quote-part de subvention versée par RFF au concessionnaire du projet SEA au titre de son financement article 4.

Mises en service de l'exercice :

Le montant des immobilisations mises en service s'élève à 8 354,1 M€ pour l'exercice 2011, contre 618,3 M€ en 2010 soit une augmentation de 7 735,8 M€.

Elles se répartissent en :

- 2 801,5 M€ de projets en maîtrise d'ouvrage directe :
 - dont 61,5 M€ Pont de Garonne, 123,4 M€ tunnel de Fréjus, 339,9 M€ Haut Bugey et 2 275,3 M€ Rhin-Rhône.
- 33,9 M€ de projets en maîtrise d'ouvrage déléguée SNCF
- 5 518,7 M€ d'estimation du retard des mises en services comptables des projets délégués SNCF.

7.1.2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE En Millions d'euros	Amortissements cumulés au 31/12/2010	Dotations	Virements de postes à postes	Diminutions	Amortissements cumulés au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	56,4	7,4			63,9
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56,4	7,4	0,0	0,0	63,9
Terrassements de lignes	1 041,6	104,1			1 145,7
Aménagement des terrains	96,2	29,5			125,7
Bâtiments	124,0	30,5		(0,5)	154,1
Agencements locaux	14,5	2,6			17,1
Agencement des constructions	63,5	5,8			69,3
Voies	3 890,6	511,5			4 402,1
Passages à niveau	472,3	7,5			479,8
Ouvrages d'art	1 517,5	140,2			1 657,7
Électrification	1 072,9	107,4			1 180,3
Signalisation	1 935,2	144,1			2 079,3
Télécommunications	741,6	36,1		(0,0)	777,6
Matériel informatique	15,2	2,0	(0,0)	(0,2)	17,0
Panneaux publicitaires	3,2	0,4			3,6
Matériel et outillage	0,0	0,3			0,3
Matériel de transport	0,0	0,3			0,3
Matériel de bureau	0,5	0,1		(0,0)	0,6
Mobilier	3,3	0,3			3,6
TOTAL DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 992,3	1 122,8	(0,0)	(0,7)	12 114,3
ENSEMBLE	11 048,7	1 130,2	(0,0)	(0,7)	12 178,2

7.1.3. VALEUR ACTUELLE DE L'ACTIF A LA DATE DE CLÔTURE

UGT Infrastructure

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

Taux d'actualisation retenu : compris dans une fourchette de 5,0% - 5,5%.

Sensibilité à la variation du taux d'actualisation : une variation de taux de +/- 0,1% entraîne une variation de +/- 0,9 Md € de la valeur actualisée des flux

Valeur nette comptable de référence au 31/12/2011 : 29,6 Mds €.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

7.1.4. TABLEAU DES DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS EN COURS

En Millions d'euros	Montants des dépenses cumulées au 31/12/2011	Montant des dépréciations au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2011
Projets dormants	38,0	28,3	8,5	(10,0)	26,8
Voies de port Immobilisations en cours	43,9	43,8	0,1	0,0	43,9
Autres	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3
TOTAL	82,5	72,4	8,6	(10,0)	71,1

7.1.5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
- Subvention investissement à appeler non courant	21,3	0,0
- Dépôts de garantie	3,8	3,8
- Titres de Participation	0,5	0,5
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	25,7	4,3

Subvention d'investissement à appeler au titre du projet BPL

Comptabilisation sur l'exercice 2011 d'une immobilisation financière de 21,3 M€ représentant la subvention à recevoir par RFF de l'Etat lui permettant de rembourser sa dette vis-à-vis d'Eiffage. Cette subvention sera reçue à compter de 2017.

Parallèlement RFF a constaté une dette financière du même montant qu'elle devra rembourser également à compter de 2017 (cf § 7.1.16).

Le montant de 21,3 M€ est représentatif de l'avancement du projet au 31/12/2011.

Filiales et participations

RFF détient une participation à hauteur de 500 000 €, soit 50% du capital, dans la Société par Actions Simplifiée Lyon Turin Ferroviaire (LTF) dont le siège social se situe 1091 avenue de la Boisse à Chambéry (73). La société a pour objet, conformément à l'accord du 29 janvier 2001 entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Italienne, de conduire des études, reconnaissances et travaux préliminaires sur la partie commune franco italienne de la section internationale en vue de la réalisation d'une ligne nouvelle ferroviaire Lyon Turin.

Le résultat net de LTF est nul au titre de l'exercice 2011 ; la production immobilisée de la période est de 20,3 M€. Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 575 M€ au 31/12/2011.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31/12 2011.

RFF a pris une participation en 2011 à hauteur de 33 %, soit un montant de 33 K€ dans le capital de la SAS AIREFSOL Energies, SAS également détenue par Eolfi (groupe Véolia) à hauteur de 67%, avec mise à disposition par RFF d'espaces fonciers non nécessaires à son activité ferroviaire, pour la conception et le développement de centrales de production d'énergie. La prise de participation n'a pas eu d'effet résultat sur l'exercice 2011.

RFF en tant qu'administrateur fondateur a participé à la création le 16 novembre 2011 de la Fondation de Coopération Scientifique RAILENIUM. La FCS a pour objet la définition et la mise en œuvre d'une politique commune de coopération dans le domaine des infrastructures de transports ferroviaires.

RFF, en tant qu'administrateur fondateur, a un engagement de dotation de 2,84 M€ sur 5 ans dans cette Fondation, dont 0,7 M€ dès 2012.

RFF détient également des parts dans les GIE et GEIE suivants :

- GEIE ERTMS : part de 16,67%
- GIE S2IF : part de 50%
- GEIE SEA Victoria Dax : part de 50%
- CORRIDOR C : part de 47%
- CORRIDOR D : part de 25%
- GEIE NAF GCT : part de 50%

7.1.6. AUTRES CREANCES

AUTRES CREANCES	31/12/2011	31/12/2010
En Millions d'euros		
- Demande de remboursement du crédit de TVA	119,9	44,6
- TVA à régulariser sur factures non parvenues	200,5	161,7
- TVA déductible	110,2	168,0
- TVA sur avoirs à établir	0,3	1,7
- Créances sur autres impôts et taxes	1,7	0,3
- Créances sur cessions d'immobilisations	45,3	62,1
- État subvention à appeler	11,4	8,9
- Autres subventions à encaisser	355,5	453,3
- Subventions à appeler (1)	612,6	478,3
- Produits à recevoir sur instruments de dette	251,5	227,5
- Créance sur le personnel	0,0	0,0
- Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	21,3	21,7
- Autres débiteurs divers	111,5	41,1
<i>Dont : LTF</i>	2,9	16,5
<i>Autres</i>	108,7	24,6
TOTAL	1 841,9	1 669,2

(1) dont en exploitation au 31/12/2011 : 130,8 M€ (117,9 M€ au 31/12/2010)

7.1.7. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

CREANCES En Millions d'euros	Montant brut au 31/12/2011	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances clients et comptes rattachés:	752,4	752,4	0,0
Autres créances :	1 841,9	1 826,2	15,7
- Autres créances d'exploitation :	1 590,4	1 574,7	15,7
<i>Créances fiscales et sociales</i>	432,6	432,6	
<i>Créances sur cessions d'immobilisations</i>	45,3	29,6	15,7
<i>Subventions à encaisser</i>	355,5	355,5	
<i>Etat subvention à appeler</i>	11,4	11,4	
<i>Subvention à appeler</i>	612,6	612,6	
<i>Autres</i>	132,9	132,9	
- Autres créances financières :	251,5	251,5	0,0
<i>Produits à recevoir sur instruments de dette</i>	251,5	251,5	
TOTAL	2 594,3	2 578,6	15,7

7.1.8. DEPRECIATION DES CREANCES

PROVISIONS / CREANCES DOUTEUSES En Millions d'euros	Montants au 31/12/2010	Dotations 2011	Reprises 2011		Montants au 31/12/2011
			Consommées	Non utilisées	
- Provisions pour créances clients	32,1	6,5	1,6	6,6	30,4
- Provisions pour autres créances	21,0	3,3	0,0	0,2	24,1
TOTAL	53,1	9,8	1,6	6,8	54,5

Les dépréciations pour autres créances concernent principalement les créances de subventions et les créances relatives à l'activité de cession.

7.1.9. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES, DISPONIBILITES

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Valeurs mobilières de placement	4 411,5	3 894,6
- TCN	3 521,4	3 005,0
- O.P.C.V.M.	888,9	889,3
- ICNE TCN postcomptés EUR	1,2	0,3
Banques	0,2	208,1
- Banques (comptes en euros)	0,2	208,1
- Banques (comptes en devises)	0,0	0,0
TOTAL	4 411,7	4 102,7

Les OPCVM sont constituées en totalité de FCP monétaires ayant un profil de risque faible.

7.1.10. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
- Intérêts sur papier commercial en devises et en euros	4,3	2,2
- Soutles sur contrat d'échange de taux	115,7	79,0
- Report et déports	1,3	0,9
- Conventions de gestion de l'infrastructure (1)	0,0	240,4
- Autres dont loyers et charges	4,9	3,6
TOTAL	126,3	326,2

(1) Le montant 2010 comprend la facturation d'avance par la SNCF de la convention de gestion de l'infrastructure du mois de janvier 2011.

7.1.11. CHARGES A REPARTIR

En Millions d'euros	Montant brut au 31/12/2011	Dotations aux amortissements	Amortissement de la surcote	Cumul amortissements	Montant net au 31/12/2011
Primes et frais d'émission sur opérations faites en propre	364,5	21,0	-	200,5	164,0
Frais provenant de la dette SNCF	21,4	0,0	-	21,4	0,0
Surcote décote /Portefeuille obligataire	198,0	-	0,0	198,0	0,0
S/S TOTAL	583,9	21,0	0,0	419,9	164,0
Prime de remboursement des obligations sur opérations faites en propre	12,6	0,8		9,8	2,8
TOTAL	596,5	21,7	0,0	429,7	166,8

7.1.12. ECART DE CONVERSION ACTIF

Nature En Millions d'euros	Montants au 31/12/2010	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2011
			Consommées	Non utilisées	
Provisions liées aux emprunts indexés sur l'inflation	287,9	54,0	116,9	0,0	225,0
TOTAL Ecart de conversion Actif	287,9	54,0	0,0	116,9	225,0

La reprise de la provision indexation inflation est liée à la couverture d'une partie de la dette indexée inflation.

7.1.13 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En Millions d'euros	Dotation en capital	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions (1)	Subventions virées au résultat	Total
Capitaux propres au 31/12/2010	9 764,6	(14 445,4)	294,0	15 560,5		11 173,7
Report à nouveau débiteur		294,0	(294,0)			0,0
Résultat de l'exercice			250,5			250,5
Subventions d'investissement nettes sur immobilisations en service				4 518,7	(300,8)	4 217,8
Subventions d'investissement sur immobilisations en cours				(3 234,1)		(3 234,1)
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en service				20,5	(118,2)	(97,7)
Subvention de renouvellement et de mise aux normes nette sur immobilisations en cours				(20,5)		(20,5)
31/12/2011	9 764,6	(14 151,4)	250,5	16 845,0	(419,1)	12 289,6

(1) voir détail § 7.1.14

7.1.14. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

1) Subventions sur immobilisations mises en service

En Millions d'euros	Montant net au 31/12/2010	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote part de subvention virée au résultat	Montant net au 31/12/2011
- Terrains et agencement	410,2	292,2		(24,1)	678,3
- Terrassements de lignes	988,5	513,2		(24,3)	1 477,3
- Bâtiments	227,2	68,8		(9,0)	287,0
- Agencement des constructions	8,5	0,1		(1,7)	6,9
- Ouvrages d'art	2 019,3	624,6		(38,0)	2 605,9
- Voies	1 308,2	2 709,0		(111,3)	3 905,9
- Passages à niveau	17,1	4,2		(2,4)	18,9
- Electrification	575,8	153,4		(28,7)	700,6
- Signalisation	586,4	115,3		(47,0)	654,6
- Télécommunications	80,0	37,9		(13,4)	104,5
- Immobilisations incorporelles	1,3	(0,0)		(0,8)	0,4
TOTAL	6 222,6	4 518,7	0,0	(300,8)	10 440,4

2) Subventions sur immobilisations en cours

Le cumul des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours est basé sur l'avancement des travaux. Ce montant est enregistré dans le poste "subventions d'investissement sur immobilisations en cours " et présenté dans les capitaux propres.

En Millions d'euros	31/12/2011
Total des subventions d'investissement appelées depuis le 1er janvier 1997	15 118,1
Total des subventions d'investissement mises en service depuis le 1er janvier 1997	(11 620,9)
Subventions d'investissement appelées d'avance	(1 881,5)
Subventions d'investissement à appeler	431,0
Subventions d'investissement sur immobilisations en-cours :	2 046,8

En Millions d'euros	Montant au 31/12/2010	Augmentation	Cumul au 31/12/2011
Reprise subventions d'investissement en cours voies de port	(37,9)	0,6	(37,3)
Reprise subventions d'investissement en service voies de port	(1,6)		(1,6)
Reprise subventions d'investissement en cours voies de port :	(39,5)	0,6	(38,9)

3) Subvention de renouvellement et mise aux normes : (cf note 2 2.b)

SUBVENTION DE RENOUVELLEMENT BRUTE

Année En Millions d'euros	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé en 2008	Montant comptabilisé total
2004	900,0	675,0	225,0				900,0
2005	900,0		675,0	225,0			900,0
2006	970,0			970,0			970,0
2007	985,2				985,2		985,2
2008	805,2					805,2	805,2
TOTAL	4 560,4	675,0	900,0	1 195,0	985,2	805,2	4 560,4

MISE EN SERVICE DE LA SUBVENTION DE RENOUVELLEMENT

Année de mise en service En Millions d'euros	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Net en capitaux propres
2004	01/07/2004	38	675,0	(133,2)	541,8
2005	25/03/2005	42	573,9	(92,5)	481,4
2006	09/05/2006	42	878,4	(118,2)	760,3
2007	21/03/2007	35	734,2	(100,3)	633,9
2008	17/04/2008	33	68,8	(7,9)	60,8
2009	17/01/2009	42	844,4	(82,3)	762,0
2010	22/01/2010	38	435,5	(47,5)	388,1
2011	01/01/2011	51	20,5	(0,7)	19,8
TOTAL			4 230,7	(582,7)	3 648,0

La quote-part virée au résultat au 31 décembre 2011 s'élève à 118,2 M€.

SUBVENTION DE RENOUVELLEMENT NETTE

En Millions d'euros	Montant brut	Cumul reprises	Net en capitaux propres
Subvention sur immobilisations mise en service	4 230,7	(582,7)	3 648,0
Subvention sur immobilisations en cours	329,6		329,6
TOTAL	4 560,4	(582,7)	3 977,7

4) Synthèse des subventions d'investissement au 31/12/2011

En Millions d'euros	Subventions en cours	Subventions mises en service	Subventions virées au résultat	Cumul reprises	Net en capitaux propres
Subventions sur immobilisations en cours	2 046,8			(37,3)	2 009,5
Subventions de renouvellement sur immobilisations en cours	329,6				329,6
Subventions d'investissement mises en service		10 741,2	(300,8)	(1,6)	10 438,8
Subventions de renouvellement sur immobilisations mise en service		4 230,7		(582,7)	3 648,0
TOTAL	2 376,4	14 972,0	(300,8)	(621,6)	16 425,9

7.1.15 TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature En Millions d'euros	Montants au 31/12/2010	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2011
			Consommées	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges :	509,2	109,0	18,2	112,6	487,4
Litiges	405,2	18,8	16,3	110,2	297,5
Charges fiscales & sociales	38,2	11,0			49,2
Dépollution et risques environnementaux	65,8	79,2	1,9	2,4	140,7
Provisions pour engagements de retraite	6,7	3,0			9,7
Provisions liées aux risques financiers :	288,3	55,3	116,9		226,7
TOTAL	804,2	167,3	135,1	112,6	723,8

Les provisions pour risques et charges concernent :

- des risques environnementaux,
- des litiges touchant d'une part les activités liées à l'infrastructure et d'autre part les activités liées à la gestion du patrimoine,
- des risques fiscaux faisant actuellement l'objet d'une procédure contentieuse.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées en 2011, il convient de rappeler qu'il subsiste une incertitude quant à l'évaluation du montant de deux provisions en particulier :

- Litiges concernant les inondations en Arles de décembre 2003 : la procédure d'expertise contentieuse se poursuit. RFF a comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêté des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter.
- Dépollution et risques environnementaux : la provision comptabilisée à la date d'arrêté est calculée sur la base de la connaissance à cette date des actifs à traiter ; cette provision reste à actualiser au fur et à mesure de la poursuite par RFF de ses travaux pour identifier les programmes à mettre en œuvre et chiffrer les coûts de dépollution correspondants.
Les analyses réalisées par RFF en 2011 ont notamment permis de compléter le calcul de la provision liée au coût de dépollution des traverses créosotées.

La provision pour engagements de retraite présente un solde de 9,7 M€ au 31 décembre 2011 contre 6,7 M€ au 31 décembre 2010.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur actualisée de l'obligation sont les suivantes :

Principales Hypothèses de calcul de la valeur actualisée de l'obligation	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales	48,00%	48,00%
Taux d'actualisation	2,62%	4,00%
Turnover	2,85%	3,35%

7. 1.16. DETTES FINANCIERES

Le recours au marché obligataire permet à RFF de couvrir globalement son besoin de financement à long terme.

Les ressources ainsi levées au cours de l'année 2011 ont représenté un montant total de 3,3 Md€, soit 20 opérations sur les marchés obligataires libellées en devise euro, dollar américain, livre Sterling et franc Suisse.

Pour gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme sur les marchés monétaires domestiques et internationaux tels que les Billets de trésorerie et le "Commercial Paper".

DETTES FINANCIERES En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010	Variation
	N	N - 1	N-(N-1)
Dettes SNCF :	1 864,3	1 968,9	(104,6)
Capital restant dû :	1 830,1	1 935,1	(105,0)
- Dette transférée (cours historique)	1 649,4	1 654,6	(5,2)
- Prêts RIF	6,6	7,0	(0,5)
- Renouvellement BEI	174,2	273,5	(99,3)
Intérêts courus	34,2	33,7	0,4
Dettes propres :	31 783,4	30 164,6	1 618,8
Capital restant dû :	31 160,0	29 578,2	1 581,7
- Court terme	2 005,8	1 799,4	206,4
- Long terme			
<i>au cours couvert</i>	28 543,9	27 216,4	1 327,5
<i>part de l'inflation</i>	225,0	287,9	(62,9)
- Prêts RIF	54,6	57,3	(2,7)
- Zéro coupon	330,7	217,2	113,5
Intérêts courus :	611,4	570,8	40,6
Découvert bancaires :	8,9	13,0	(4,1)
Dépôts et cautionnements reçus	3,2	2,6	0,6
Total Dettes (A)	33 647,7	32 133,4	1 514,3
Dettes PPP BPL	21,3		21,3

Total Dettes au bilan (C)	33 669,0	32 133,4	1 535,6
Trésorerie - VMP (B)	4 411,7	4 102,7	309,0
<i>Dont ICNE</i>	<i>1,2</i>	<i>0,3</i>	<i>0,9</i>
Dettes financières nettes (A) - (B)	29 236,0	28 030,7	1 205,3
Dettes financières nettes hors ICNE	28 590,5	27 426,2	1 164,3

La ligne d'emprunt « BPL » concerne le PPP Bretagne Pays de Loire. Elle représente la dette de RFF vis à vis d'Eiffage qui pré-finance une partie du projet (34%). RFF devra rembourser cette dette à compter de 2017. Les 21,3 M€ sont représentatifs de l'avancement du projet au 31/12/2011.

Il est à noter que le remboursement de cette dette de RFF sera financée par l'Etat à compter de 2017 selon le même échéancier de paiement.

Dettes financières RFF :

Les tableaux ci-après présentés donnent une répartition par devise et type de taux des dettes financières à court terme et à long terme de RFF :

Dettes avant swap	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
En Millions d'euros				
A - DETTE RFF :	31 160,0	3 250,7	5 230,6	22 647,9
1- Émissions Obligataires	29 154,2	1 244,9	5 230,6	22 647,9
Total taux fixe :	25 402,3	1 116,5	4 536,8	19 718,4
Total inflation :	1 863,0			1 863,0
Total taux variable :	1 888,8	128,4	693,8	1 066,6
EUR taux fixe	16 880,3		3 600,0	13 280,3
EUR inflation	1 863,0			1 863,0
EUR taux variable	1 806,2	128,4	693,8	984,0
Total EUR	20 549,5	128,4	4 293,8	16 127,3
AUD taux fixe	99,0	99,0		
AUD taux variable				
Total AUD	99,0	99,0		
CAD taux fixe	192,1			192,1
CAD taux variable				
Total CAD	192,1			192,1
CHF taux fixe	1 756,3	344,5	69,5	1 342,3
CHF taux variable				
Total CHF	1 756,3	344,5	69,5	1 342,3
GBP taux fixe	5 009,8		469,3	4 540,5
GBP taux variable	82,6			82,6
Total GBP	5 092,4		469,3	4 623,1
HKD taux fixe	30,7		30,7	
HKD taux variable				
Total HKD	30,7		30,7	
JPY taux fixe	326,0		40,0	286,0
JPY taux variable				
Total JPY	326,0		40,0	286,0
USD taux fixe	1 108,1	672,9	358,0	77,2
USD taux variable				
Total USD	1 108,1	672,9	358,0	77,2
2- T.C.N. :	2 005,8	2 005,8	0,0	0,0
Billets de Trésorerie	20,0	20,0		
Euro Commercial Paper	1 985,8	1 985,8		
EUR				
CHF	22,0	22,0		
GBP	379,8	379,8		
USD	1 583,9	1 583,9		

Dette avant swap En Millions d'euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
B - INTERETS COURUS :	614,6	614,7	0,0	0,0
Émissions Obligataires	611,3	611,3	0,0	0,0
Total taux fixe :	545,2	545,2		
Total inflation :	56,2	56,2		
Total taux variable :	9,9	9,9		
EUR taux fixe	422,3	422,3		
EUR inflation	56,2	56,2		
EUR taux variable	8,4	8,4		
Total EUR	486,8	486,8		
AUD taux fixe	3,6	3,6		
AUD taux variable				
Total AUD	3,6	3,6		
CAD taux fixe	0,8	0,8		
CAD taux variable				
Total CAD	0,8	0,8		
CHF taux fixe	30,0	30,0		
CHF taux variable				
Total CHF	30,0	30,0		
GBP taux fixe	81,4	81,4		
GBP taux variable	0,9	0,9		
Total GBP	82,3	82,3		
HKD taux fixe	0,0	0,0		
HKD taux variable				
Total HKD	0,0	0,0		
JPY taux fixe	3,1	3,1		
JPY taux variable				
Total JPY	3,1	3,1		
USD taux fixe	4,0	4,0		
USD taux variable	0,5	0,5		
Total USD	4,5	4,5		
T.C.N. :	3,4	3,4	0,0	0,0
Billets de Trésorerie	0,1	0,1		
Euro Commercial Paper	3,2	3,3		
EUR	0,0			
CHF	0,0			
GBP	0,4	0,4		
USD	2,9	2,9		
C - INTERETS CONSTATES D'AVANCE :	4,3	4,3		
Billets de Trésorerie				
Euro Commercial Paper	4,3	4,3		
EUR				
CHF				
GBP	1,5	1,5		
USD	2,8	2,8		

Dette SNCF

Le tableau ci-après présente une répartition par grandes catégories de la dette SNCF transférée :

Dette SNCF		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
En Millions d'euros					
A - Dette SNCF transférée		1 830,2	213,1	941,5	675,6
Total taux fixe :		1 200,4	0,0	587,2	613,2
Total taux variable :		629,9	213,1	354,4	62,4
EUR taux fixe		1 025,5	0,0	412,3	613,2
EUR taux variable		383,8	141,2	180,2	62,4
<i>Dont Prêts RIF</i>		6,6	0,5	1,9	4,2
Total EUR		1 409,2	141,2	592,4	675,6
CHF taux fixe		174,9		174,9	
CHF taux variable					
Total CHF		174,9		174,9	
GBP taux fixe					
GBP taux variable		246,1	71,9	174,2	
<i>Dont renouvellement lignes BEI</i>		174,2		174,2	
Total GBP		246,1	71,9	174,2	
B - Intérêts courus		34,2	34,2	0,0	0,0
Total taux fixe :		32,7	32,7		
Total taux variable :		1,5	1,5		
EUR taux fixe		29,4	29,4		
EUR taux variable		1,4	1,4		
Total EUR		30,8	30,8		
CHF taux fixe		3,3	3,3		
CHF taux variable					
Total CHF		3,3	3,3		
GBP taux fixe					
GBP taux variable		0,1	0,1		
Total GBP		0,1	0,1		
TOTAL (A) + (B)		1 864,4	247,3	941,5	675,6

DETTES FINANCIERES A LONG TERME (ELEMENTS DE SYNTHESE)

La répartition de la dette financière à long terme après couverture est la suivante :

Devises	Encours taux fixe		Encours Indexé Inflation		Encours taux variable		Encours TOTAL	
	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2011
EUR	22 910,4	23 667,3	2 675,9	1 863,0	4 127,6	5 454,0	29 713,9	30 984,3
<i>RFF</i>	21 464,0	22 220,9	2 675,9	1 863,0	3 638,9	5 070,3	27 778,8	29 154,2
<i>SNCF</i>	1 446,4	1 446,5			488,7	383,7	1 935,1	1 830,1
CHF	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0
Total :	22 910,4	23 667,3	2 675,9	1 863,0	4 127,6	5 454,0	29 713,9	30 984,3
En % :	77,10%	76,38%	9,01%	6,01%	13,89%	17,60%	100,00%	100,00%
Encours total de la dette au :							29 713,9	30 984,3
Montants des ICNE dette propre :							570,8	611,3
Montants des ICNE dette transférée :							33,7	34,2
MONTANT TOTAL :							30 318,4	31 629,8

7.1.17. AVANCES ET ACOMPTE RECUS

En Millions d'€uros	31/12/2011	31/12/2010
- Avance sur cessions d'immobilisations	21,4	21,8
- Acomptes clients péages	206,0	144,2
	227,4	166,0

Les "acomptes clients péages" concernent le versement par les clients entreprises ferroviaires d'un acompte correspondant à 20% des redevances de réservation au titre du nouvel horaire de service, le jour de sa publication, conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 novembre 2008. Ces acomptes sont déduits mensuellement des règlements des factures de redevances de réservation.

7.1.18. AUTRES DETTES

En Millions d'€uros	31/12/2011	31/12/2010
Autres dettes d'exploitation :	2 143,4	1 931,0
- Subventions appelées d'avance (1)	1 995,3	1 811,2
- Autres dettes	148,1	119,8
Autres dettes sur instruments financiers :	648,9	631,0
- Charges à payer sur instruments de dette	211,2	184,0
- Cross Currency SWAP	2,9	5,1
- Dépôt de garantie co-latéral	434,9	441,9
	2 792,3	2 562,1

(1) dont 113,9 M€ en exploitation en 2011 contre 119,9M€ en 2010

7.1.19 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

DETTES	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et moins de 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
En Millions d'euros				
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 972,2	1 972,2		
- Dettes fiscales et sociales	227,2	227,2		
Autres dettes :	2 792,3	2 792,3		
Autres dettes d'exploitation :	2 143,4	2 143,4		
- Subventions appelées d'avance	1 995,3	1 995,3		
- Autres dettes	148,1	148,1		
Autres dettes sur instruments financiers :	648,9	648,9		
- Charges à payer sur instruments de dette	211,2	211,2		
- Cross Currency SWAP	2,9	2,9		
- Dépôt de garantie collatéral	434,9	434,9		
TOTAL	4 991,7	4 991,7		

7.1.20. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En Millions d'€uros	31/12/2011	31/12/2010
- Produits constatés d'avance sur redevances d'occupation	41,1	40,0
- Produits constatés d'avance sur redevances d'infrastructure	172,5	174,8
- Prime d'émission des obligations	388,6	280,3
- Soultes sur contrats d'échange de taux	126,2	123,3
- Produits constatés d'avance sur obligations et autres instruments	13,9	13,4
- Reports/Dépôts	0,9	
TOTAL	743,2	631,8

7.2 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT**7.2.1. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de vieilles matières	41,6	30,9
Production vendues de services	4 939,7	4 606,2
- Redevances d'utilisation des infrastructures	4 513,8	4 204,6
- Transport Électricité	174,6	167,3
- Prestations complémentaires d'électricité	90,8	86,5
- Prestations complémentaires	44,0	46,6
- Produits relatifs aux installations terminales embranchées	13,2	13,6
- Produits de redevances d'occupation facturation directe	83,9	83,1
- Autres produits des activités annexes	19,5	4,5
TOTAL	4 981,3	4 637,1

7.2.2. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
- Subvention d'exploitation Etat	786,2	949,7
- Autres subventions d'exploitation	17,8	71,1
TOTAL	804,0	1 020,8

La diminution des autres subventions d'exploitation s'explique par la réaffectation, conformément aux clauses contractuelles de la convention de financement du projet SEA, qui prévoit la réaffectation, au concessionnaire SEA, de subventions précédemment versées par les financeurs à RFF. Cette réaffectation porte sur un montant total de 73,2 M€ dont 57,4 M€ de subventions d'exploitation. Parallèlement, la subvention d'exploitation constatée d'avance de 24,6 M€ au 31/12/2010 sur ces subventions, a été extournée sans nouveau calcul. L'impact de cette réaffectation est de 32,8 M€ en diminution des subventions d'exploitation.

7.2.3. COUT DE LA GESTION MANDATEE

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
- Rémunération du GID pour la gestion du réseau	2 869,2	2 867,4
- Rémunération du GID pour la gestion des quais	48,5	45,7
- Rémunération des mandataires pour la gestion du patrimoine	85,3	77,4
TOTAL	3 002,9	2 990,5

RÉMUNÉRATION VERSEE AU GESTIONNAIRE D'INFRASTRUCTURE DELEGUE

La SNCF assure trois grandes missions pour le compte de RFF :

1. l'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit "graphique de circulation",
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations,
3. la surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

Le montant comptabilisé en charges au titre de la gestion du réseau au 31 décembre 2011 est de 2 869,2 M€ après activation au 31/12/2011 de 47,9 M€ des dépenses relatives au contrat IMIS par rapport à un global facturé de 84,8 M€. Les charges comptabilisés au 31 décembre 2010 s'élevaient à 2867,4 M€.

Ce montant se compose de :

- 2 021,3 M€ pour les missions d'entretien du réseau, montant se décomposant de :
 - 1 931,5 M€ pour le domaine maintenance y compris les OGE (hors protocole IDF)
 - 36,9 M€ d'interventions de maintenances individualisées et suivies (IMIS)
 - 26,7 M€ de dépenses complémentaires d'OGE protocole IDF
 - 45,2 M€ pour l'impact financier de la réforme retraite du personnel SNCF
 - 9,3 M€ de charges diverses d'études
 - - 28,3 M€ de régularisation sur exercice antérieur (dont -19,7 effet retraite)
- 847,9 M€ pour la couverture des charges liées aux missions de gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national.

AUTRES REMUNERATIONS VERSEES DANS LE CADRE DE MANDATS DE GESTION

L'ensemble des missions de gestion du patrimoine a été réparti par RFF entre la SNCF et de nouveaux prestataires. La convention de prestation de services définit les missions dont la SNCF poursuit la réalisation. Le montant comptabilisé en charge pour l'année 2011 s'élève à 54,2 M€ (dont 1,3 M€ de régularisation sur exercices antérieures) contre 49 M€ pour l'année 2010. La convention financière pour le remboursement des charges immobilières sur surface SNCF ainsi que la rémunération SNCF pour la gestion de ces charges s'élève à 17,1 M€ pour l'exercice 2011 contre 15,3 M€ pour l'exercice 2010.

Pour les missions de gestion du patrimoine confiées par RFF aux sociétés ADYAL et NEXITY, chacune pour une zone géographique, ainsi que la mise à jour de son inventaire patrimoine confiée au groupement ADYAL-IBM, RFF a comptabilisé en 2011 une charge de 13,9 M€ montant comparable à 2010.

La convention de gestion des quais, représente une charge de 48,5 M€ pour l'année 2011 contre 45,7 M€ pour l'année 2010.

7.2.4. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
- Achats de fournitures non stockables	177,6	168,0
- Services extérieurs	237,6	143,2
- Services bancaires & assimilés	5,9	7,5
	421,1	318,7

Les achats de fournitures non stockables comprennent à hauteur de 172,7 M€, la fourniture de l'énergie électrique consommée dans les installations de RFF, c'est à dire essentiellement les pertes par effet joule, ainsi que la prestation de transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations.

L'ensemble de ces prestations incluant une CSPE (Contribution Service Public de l'Electricité) annuelle plafonnée à 0,6 M€, ainsi que certains coûts relatifs à la gestion des contrats d'accès au réseau est réparti mensuellement aux utilisateurs au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE). Le montant du produit enregistré par RFF pour l'exercice est de 174,6 M€.

Les services extérieurs s'élèvent à 237,6 M€ au 31 décembre 2011 contre 143,2 M€ au 31 décembre 2010. Ils comprennent :

- des rémunérations de prestataires
- des dépenses de loyers et charges locatives
- des charges d'entretiens et réparation
- et des dépenses diverses de fonctionnement.

7.2.5. IMPOTS ET TAXES

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
- Impôts directs (1)	62,4	81,7
- Autres impôts et taxes	3,6	6,6
TOTAL	65,9	88,2

(1) Le montant 2010 tient compte de la comptabilisation en charge d'un complément de taxe 2009 de 17,3 M€ provisionné dès le 31/12/2009, provision parallèlement reprise en 2010.

7.2.6. CHARGES DE PERSONNEL

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
- Salaires	73,0	65,5
- Charges sociales	31,9	28,5
TOTAL	104,9	94,0

Le coût relatif au personnel mis à disposition est comptabilisé dans le poste "**Autres achats et charges externes**".

En Millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010
Personnel mis à disposition	8,3	7,8

Effectifs et masse salariale

Au 31 décembre 2011, l'effectif est de 1 410 agents RFF, dont 49 fonctionnaires détachés et 67 agents mis à disposition (dont 65 agents par la SNCF, 1 agent par la RATP, 1 agent par la SCET). Pour mémoire, l'effectif s'élevait à 1 299 agents au 31/12/2010.

L'effectif moyen est de 1 353,3 agents dont 64,08 de mise à disposition en 2011 contre 1 253,4 agents dont 65,8 de mise à disposition en 2010.

Pour l'exercice 2011, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1 436 441 € pour un effectif moyen de 7,02 personnes.

Le montant des avantages en nature, qui portent exclusivement sur la mise à disposition de véhicules, s'élève en 2011 à 21 550,5 €.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé par les salariés et correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 94 191 au 31 décembre 2011.

Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 27 200 au 31 décembre 2011.

7.2.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé pour les cabinets Mazars et PWC à respectivement 120 700 € et 145 100 € au titre de l'exercice 2011.

7.2.8. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2011 de 191,7 M€ comprend le résultat de cession des actifs du patrimoine à hauteur de 83,4 M€ ainsi qu'une reprise de provision exceptionnelle pour un total de 108,3 M€.

7.2.9. IMPOT SUR LES SOCIETES

RFF bénéficie d'un déficit fiscal reportable de 10,4 Md€ au 31/12/2011 contre 10,5 Md€ au 31/12/2010.

L'établissement a comptabilisé une charge d'impôt de 25,1 M€ pour l'exercice 2011, suite à l'application des dispositions des LFR 2011 liées à l'imposition minimale des sociétés et aux nouvelles règles de report des déficits.

7.3 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

La trésorerie dégagée au cours de l'exercice est en augmentation de 312,2 M€ en 2011 contre une augmentation de 2 087,3 M€ en 2010.

Il est rappelé que la trésorerie comprend les disponibilités nettes des découverts bancaires ainsi que les valeurs mobilières de placement.

7.3.1 Trésorerie liée à l'activité

La capacité d'autofinancement, avant coût de la dette et après IS exigible, ressort à 2 119,7 M€ au 31/12/11 contre 2 147,4 M€ au 31/12/2010, représentant une dégradation de 27,7 M€ essentiellement lié à l'effet d'IS 2011 pour 25,1 M€.

Analyse de la variation du BFR lié à l'activité :

En Millions d'euros	BFR au 31/12/2010	BFR au 31/12/2011	Variation
AUTRES CREDITEURS	-371,09	-422,34	-51,25
AUTRES DEBITEURS	300,69	112,75	-187,93
CLIENTS	684,95	750,97	66,03
CREANCES FISCALES ET SOCIALES	198,37	213,71	15,34
DETTES FISCALES ET SOCIALES	-121,67	-165,18	-43,51
FOURNISSEURS	-670,44	-420,31	250,13
SUBVENTIONS EXPLOIT. ACTIF	178,68	181,19	2,52
SUBVENTIONS EXPLOIT. PASSIF	-119,91	-113,87	6,03
TOTAL	79,6	136,9	57,4

La variation du BFR lié à l'activité conduit à une consommation de trésorerie de 57,4 M€.

7.3.2 Trésorerie liée aux opérations d'investissement

La trésorerie liée aux opérations d'investissement concerne d'une part les décaissements relatifs aux travaux d'infrastructure ferroviaire et d'autre part les encaissements liés aux produits de cession d'actifs.

La dégradation de la trésorerie est principalement liée à l'augmentation des dépenses d'acquisitions d'immobilisations, malgré une légère amélioration des produits de cessions.

7.3.3 Trésorerie liée aux opérations de financement

La trésorerie liée aux opérations de financement concerne les flux liés :

- aux émissions et remboursements d'emprunts
- aux encaissements de subventions d'investissement
- aux intérêts financiers nets versés
- aux collatéraux reçus/versés dans le cadre des opérations de couverture

La dégradation de la trésorerie résulte principalement d'une diminution des ressources obtenues par émission d'emprunts, ainsi que d'une baisse des subventions d'investissements.

8 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Le périmètre des entités liées à RFF est constitué de l'Etat et de la SNCF. Les impacts sur le résultat et sur le bilan sont détaillés ci-après.

Relations avec l'Etat :

Conformément à la législation applicable aux entreprises dont l'Etat est actionnaire unique, RFF est soumis au contrôle économique et financier de l'Etat, de la Cour des Comptes, du Parlement, de même qu'aux vérifications de l'Inspection générale des finances.

Impact sur le résultat :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Subvention d'exploitation	786,2	949,7
Subvention de renouvellement	118,2	135,0
	904,4	1 084,7

Impact sur le bilan :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Subvention de renouvellement	3 977,7	4 095,9
Subvention d'exploitation à recevoir	11,4	8,9
	3 989,1	4 104,8

Relations avec la SNCF :

Les relations entre RFF et la SNCF sont régies par des conventions. La loi n°97-135 du 13 février 1997 portant création de RFF prévoit à son article 1er qu'une convention entre RFF et la SNCF fixe, notamment, les conditions d'exécution et de rémunération des missions dévolues à la SNCF à savoir la gestion du trafic et des circulations ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité du réseau. A cet effet, RFF et la SNCF ont signé le 26 octobre 1998 la convention n°98-007. Le décret n°97-444 du 5 mai 1997 précise que cette convention peut prévoir, si besoin, la conclusion de conventions particulières de durée adaptée pour l'exécution des différentes missions confiées à la SNCF. Ainsi une convention particulière afférente à la gestion des quais, des grandes halles de voyageurs et ouvrages annexes a été signée. De même, la convention conclue le 19 mai 1999 matérialise les engagements respectifs de RFF et de la SNCF pour la réalisation des actions de recherche intéressant le réseau ferré national. Deux conventions ont trait aux opérations d'investissement de RFF, la première définit les modalités d'achat groupé, de logistique et de gestion du transport des fournitures à gestion centralisée et la seconde les prestations liées à ces opérations.

A ces conventions purement ferroviaires, s'ajoutent la convention de gestion du patrimoine qui définit la mission de gestion du patrimoine immobilier de RFF déléguée à la SNCF et la convention relative à la dette de RFF vis-à-vis de la SNCF qui précise la consistance de la dette héritée et ses modalités de remboursement.

Principaux impacts des activités en relation avec la SNCF		
(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits : Péages	3 196,8	2 997,3
Charges : Convention de gestion	2 989,0	2 977,5
Production d'immobilisations mandatée à la SNCF	2 565,2	2 335,9

9 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1 ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

RFF est exposé aux risques de marché liés à la gestion de sa dette. Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, RFF utilise divers instruments financiers dans les limites fixées par son Conseil d'Administration, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

Gestion de la dette long terme :

- ▶ Répartition taux fixe, taux variable, indexée inflation :

RFF gère une position structurelle taux fixe / taux variable / taux indexé inflation en euros afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (contrats d'échanges de taux d'intérêt, option sur contrats d'échange de taux d'intérêt) dans le cadre des limites fixées par le Conseil d'Administration.

Gestion des risques de signature et de contrepartie :

- ▶ Principes et limites

La gestion des opérations et des risques financiers au sein de RFF est strictement encadrée par les « principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux » édictés par le Conseil d'administration. Ce document précise notamment les orientations de la politique de financement, de trésorerie et de gestion de la dette globale, les principes de gestion et limites autorisées pour les risques de taux, de change et de contrepartie, les opérations d'optimisation, les instruments autorisés, les montants des plafonds des programmes de financement, les supports de placement, les délégations de pouvoir accordées par le conseil d'administration ainsi que les délégations de signature accordées.

RFF dispose également d'un recueil de procédures qui précise les contrôles à effectuer ainsi que leurs modalités de mise en œuvre afin de pouvoir s'assurer de façon quotidienne de l'adéquation des opérations négociées par rapport aux principes et limites définis et par rapport à la structure cible de la dette.

Parallèlement, RFF élabore différents reportings, de périodicité hebdomadaire ou mensuelle, afin de rendre compte des opérations réalisées et des résultats des contrôles.

- ▶ Limites d'exposition par contrepartie

Les risques encourus par RFF vis-à-vis de ses contreparties sont liés à l'utilisation d'instruments de hors-bilan de change et de taux, négociés de gré à gré. Ils correspondent au risque de défaut de la contrepartie aux échéances d'un contrat en cas d'écart favorable pour RFF.

Une limite d'exposition par contrepartie est déterminée en fonction du rating et des fonds propres de la contrepartie. RFF évalue ces risques en valorisant chaque semaine au prix du marché (« Marked to Market ») les engagements qu'il détient sur les contreparties.

- ▶ Remise en garantie

RFF a mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties. La remise en garantie se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation long terme passer en dessous de AA- / Aa3 / AA- (respectivement Fitch /Moody's/ S&P). Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Standard & Poor's, Moody's, Fitch.

Montant notionnel des instruments financiers dérivés :

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et par conséquent ne représentent pas non plus le risque encouru par RFF lié à l'utilisation des instruments dérivés :

I - MARCHE A TERME D'INSTRUMENTS FINANCIERS				
En Millions de devises	31/12/2011	MtM	31/12/2010	MtM
Opérations de couvertures négociées de gré à gré :				
Échanges de taux en EUR :				
Micro-couverture				
< 1 an	1 910,0 EUR	2,3 EUR	2 276,9 EUR	0,4 EUR
de 1 à 5 ans	1 914,0 EUR	182,2 EUR	1 694,0 EUR	138,9 EUR
> 5 ans	3 890,6 EUR	-345,2 EUR	2 552,2 EUR	-235,7 EUR
Macro-couverture				
< 1 an	0,0 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR	0,0 EUR
Opérations de trading :				
< 1 an	200,0 EUR	-0,5 EUR	100,0 EUR	0,0 EUR
> 5 ans	50,0 EUR	-1,0 EUR	50,0 EUR	0,1 EUR

II - LES OPERATIONS EN DEVISES				
En Millions de devises	31/12/2011	MtM	31/12/2010	MtM
Opérations de couvertures négociées de gré à gré :				
Change à terme contre EUR :				
< 1 an	0,0 AUD	0,0 EUR	0,0 AUD	0,0 EUR
	0,0 CHF	0,0 EUR	157,0 CHF	11,0 EUR
	325,0 GBP	9,3 EUR	38,0 GBP	0,6 EUR
	0,0 JPY	0,0 EUR	0,0 JPY	0,0 EUR
	2 191,0 USD	101,0 EUR	2 043,0 USD	-32,4 EUR
de 1 à 5 ans	-	-	-	-
> 5 ans	-	-	-	-
Swaps de devises contre EUR :				
< 1 an	500,0 CHF	66,9 EUR	1 100,0 CHF	176,3 EUR
	900,0 USD	20,5 EUR	50,0 USD	-3,3 EUR
	43,0 GBP	-24,6 EUR	763,8 GBP	-109,5 EUR
	150,0 AUD	21,9 EUR	0,0 AUD	0,0 EUR
de 1 à 5 ans	0,0 AUD	0,0 EUR	150,0 AUD	18,7 EUR
	381,0 CHF	77,8 EUR	719,1 CHF	95,5 EUR
	504,4 GBP	-86,4 EUR	303,1 GBP	-82,5 EUR
	5 000,0 JPY	13,2 EUR	5 000,0 JPY	9,4 EUR
	300,0 HKD	-0,8 EUR	0,0 HKD	0,0 EUR
	470,0 USD	3,1 EUR	1 070,0 USD	16,8 EUR
> 5 ans	276,6 CAD	83,5 EUR	276,6 CAD	40,1 EUR
	1 945,0 CHF	488,6 EUR	1 851,9 CHF	276,5 EUR
	3 125,9 GBP	-1 273,0 EUR	3 087,9 GBP	-1 297,2 EUR
	0,0 HKD	0,0 EUR	300,0 HKD	-1,8 EUR
	39 000,0 JPY	131,9 EUR	39 000,0 JPY	83,2 EUR
	100,0 USD	12,4 EUR	250,0 USD	3,8 EUR

III - AUTRES ENGAGEMENTS DE HORS BILAN FINANCIERS	31/12/2011	31/12/2010
En Millions de devises		
Engagements de financement reçus :		
Emprunt syndiqué multidevises	1 250,0 EUR	1 250,0 EUR
Emprunt Région Île de France	0,1 EUR	0,7 EUR

La ligne de crédit syndiqué mise en place le 11 décembre 2007 pour 1 250 M€ et d'une maturité de cinq ans n'a pas fait l'objet de tirages au 31 décembre 2011.

Par ailleurs RFF dispose d'options de renouvellement ou de remboursement par anticipation de certaines lignes de dette dont la valeur est non significative. RFF est maître d'exercer ou non ces options.

RFF dispose également d'une option sur un emprunt pour lequel la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie :

Option sur une ligne d'emprunt à échéance 2015, si elle n'est pas exercée, prolongation en 2015 de la dette en Euro convertie en GBP à un taux de change défini de 0,652, sur 14 ans au taux fixe de 5,35 %; la valeur de cette option au 31 décembre 2011 s'élève à (95,3) M€.

9.2 AUTRES ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

CAUTIONS BANCAIRES

Le montant des engagements reçus au titre des cautions bancaires est de 0,4 M€ au 31/12/2011

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES RELATIFS AUX CESSIIONS D'ACTIFS

RFF est amené à céder régulièrement des biens immobiliers inutiles au ferroviaire.

Le montant des promesses signées et non encore levées au 31 décembre 2011 s'élève à 108,1 M€, contre 112,2 M€ au 31 décembre 2010, comprenant principalement une promesse concernant le site de Batignolles à Paris pour 103 M€.

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PPP

1. GSMR

- Caution bancaire :

RFF bénéficie d'une garantie à première demande de la part d'un organisme bancaire en cas de manquement de SYNERAIL. Cette garantie est accordée progressivement en fonction de l'engagement des phases de déploiement du réseau. Au 31/12/2011, RFF bénéficie d'une garantie pour un montant de 29,6 M€.

- Autres engagements :

Au 31/12/2011, les redevances d'investissement restant à payer par RFF au titre du contrat s'élèvent à 632,6 M€ et les redevances d'exploitation maintenance à 519,9 M€. Parallèlement, les financements restant à percevoir s'élèvent à 525 M€ (valeur actualisée).

2. BPL

Le montant d'immobilisation en cours restant à comptabiliser s'élève à 2 194,8 M€ compte tenu du pourcentage d'avancement au 31/12/2011.

Le montant de subvention méritée restant à comptabiliser s'élève à 1 376,8 M€ compte tenu du pourcentage d'avancement au 31/12/2011.

3. SEA

RFF garant :

La garantie émise par RFF en faveur de la Caisse des dépôts-Direction des Fonds d'Epargne est de 757,2 M€, à effet juillet 2011. Cette garantie fait l'objet d'une rémunération à compter de juillet 2011.

RFF contributeur public au financement :

Le montant restant à verser par RFF au titre de sa contribution au financement s'élève à 1 084,3 M€ au 31/12/2011.

RFF collecteur de fonds auprès des financeurs tiers :

Le montant de subventions restant à appeler auprès des financeurs tiers et à reverser au concessionnaire s'élève à 2 758 M€ au 31/12/2011.

Autres engagements : clauses de fin anticipée de contrat

Le contrat de concession comprend plusieurs clauses de fin anticipée du contrat qui conduisent RFF à verser des indemnités au concessionnaire et à se substituer à ce dernier dans l'exécution du contrat.

Clause de déchéance : le contrat prévoit que le concédant peut prononcer la déchéance du concessionnaire en cas de manquement de ce dernier. Dans ce cas, RFF devra verser une indemnité minimale au concédant correspondant à environ 85% des financements supportés par le concessionnaire.

Clause de résiliation pour force majeure ou imprévision : en cas de résiliation pour force majeure ou imprévision, RFF devra verser au concessionnaire une indemnité fixée dans les conditions et selon les principes dégagés par la jurisprudence du conseil d'Etat.

Dans ces hypothèses de fin anticipée, la convention de financement prévoit que l'Etat rembourse RFF du montant de l'indemnité due au concessionnaire, déduction faite de la valeur pour RFF des revenus futurs de l'infrastructure qu'il reprend en gestion.

Clause de résiliation pour motif d'intérêt général : ce mécanisme peut être mis en œuvre à partir de la 12^{ème} année après la mise en exploitation commerciale. Dans ce cas, RFF verse au concessionnaire une indemnité, dont une partie selon une périodicité semestrielle. La convention de financement prévoit la prise en charge de cette indemnité par l'entité publique à l'origine de la décision ayant provoqué la mise en œuvre de la clause.

Autres engagements liées à la période d'exploitation :

Clause dite « GPSO » (grands projets du sud ouest) : un an après la mise en exploitation des 3 lignes à grande vitesse, Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Hendaye, Poitiers-Limoges, le concessionnaire est tenu de reverser à RFF une partie des recettes du trafic générées l'année précédente sur la Ligne par la mise en exploitation de chacune des 3 lignes citées ci-dessus. Ce reversement correspond à environ 25% de la différence entre les recettes réelles générées et les recettes théoriques attendues. Si la différence devient négative, le montant à verser à RFF par le concessionnaire est nul. RFF n'a rien à reverser au concessionnaire.

Clause de retour à bonne fortune : à compter de la 5^{ème} année de mise en exploitation, le concessionnaire est tenu de reverser à RFF une « redevance de bonne fortune ». Cette redevance correspond à un reversement des recettes du trafic qui varie en fonction de l'écart constaté entre les recettes réalisées et les recettes attendues. Si la différence devient négative, le montant à verser à RFF par le concessionnaire est nul. RFF n'a rien à reverser au concessionnaire. RFF reverse chaque année le montant de cette redevance à l'Etat et aux collectivités territoriales signataires de la convention de financement au prorata de leur participation au projet.



RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS

AU 31 décembre 2011



Présentation des comptes au 31 décembre 2011

RAPPORT DE GESTION

L'exercice 2011 se caractérise par un **résultat net après impôt de + 250,5 M€ comprenant un résultat exceptionnel de + 191,7 M€ et un IS de -25,1 M€.**

RFF a en effet comptabilisé pour la première fois une **charge d'impôt de 25,1 M€** au titre de l'exercice 2011, en application des dispositions des lois de finances rectificatives 2011 relatives à l'imposition minimale des sociétés et aux nouvelles règles de report des déficits.

Le résultat d'exploitation ressort à **+ 1 345,4 M€** au 31 décembre 2011 contre +1 411,4 M€ au 31 décembre 2010.

Le résultat financier ressort à **-1 261,6 M€** au 31 décembre 2011 contre -1 200,7 M€ au 31 décembre 2010.

Les dépenses relatives aux projets d'infrastructure ferroviaire s'élèvent à **3 593,8 M€** pour l'exercice 2011 contre 3 226,7 M€ pour l'exercice 2010.

Les capitaux propres, y compris les subventions d'investissement, s'élèvent à **12,29 milliards d'euros** au 31 décembre 2011

I - ACTIVITE AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE ET COMMENTAIRES **SUR LES DONNEES CHIFFREES**

1. Résultat

Le résultat net de l'exercice.

Le bénéfice constaté sur l'exercice 2011 est de 275,6 M€ avant impôts, compte tenu d'un résultat exceptionnel de 191,7 M€, contre un bénéfice de 294,0 M€ au 31 décembre 2010 et un résultat exceptionnel de 83,3 M€.

Compte de résultat	2011	2010	Variation
En millions d'euros			
Excédent brut d'exploitation (EBE)	2 139,4	2 092,4	47,0
Résultat d'exploitation	1 345,4	1 411,4	(66,0)
Résultat financier	(1 261,6)	(1 200,7)	(60,9)
Résultat exceptionnel	191,7	83,3	108,4
Impôt sur les bénéfices	(25,1)	0,0	(25,1)
Résultat net	250,5	294,0	(43,5)

Le résultat d'exploitation d'un montant de +1 345,4 M€ au 31 décembre 2011 est en recul par rapport au montant de 1 411,4 M€ enregistré en 2010.

Le tableau ci-après détaille les principales variations du résultat d'exploitation.

Le résultat financier d'un montant de -1 261,6 M€ au 31 décembre 2011 se dégrade de 60,9 M€ par rapport à l'exercice 2010.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2011 comprend à la fois le résultat de cession des actifs du patrimoine ainsi qu'une reprise de provision exceptionnelle.

Evolution des charges et produits d'exploitation

En millions d'euros	2011	2010	Variation
- Redevances d'utilisation de l'infrastructure	4 648,6	4 338,0	310,6
- Produits de location du domaine	83,9	83,1	0,8
- Subvention exploitation – Etat	786,2	949,7	(163,5)
- Autres produits d'exploitation	253,0	220,1	32,9
- Production immobilisée	74,4	19,6	54,8
- Coût de la gestion mandatée	(3 002,9)	(2 990,5)	(12,4)
- Frais Etudes et travaux nets de subventions	(111,9)	(26,7)	(85,2)
- Autres achats externes	(421,1)	(318,7)	(102,4)
- Autres charges d'exploitation	(170,8)	(182,2)	11,4
Variation de l'E.B.E	2 139,4	2 092,4	47,0
- Dotations aux amortissements des actifs	(1 130,2)	(991,9)	(138,3)
- Dotation aux provisions pour dépréciation des projets en cours (nettes de reprises)	1,5	2,3	(0,8)
- Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation (nettes de reprises)	(90,1)	(31,4)	(58,7)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants (nettes de reprises)	(1,3)	(12,4)	11,1
- Reprises de subventions totales	419,1	342,6	76,5
- Autres	7,0	9,8	(2,8)
Variation du résultat d'exploitation	1 345,4	1 411,4	(66,0)

1.1- Evolution des produits d'exploitation

1.1.1- Redevances d'infrastructure

Les redevances d'infrastructure atteignent 4 648,6 M€ dont :

- 4 513,8 M€ au titre des prestations minimales
- 90,8 M€ au titre de la redevance complémentaire d'électricité (86,5 M€ en 2010)
- 44,0 M€ au titre des prestations complémentaires (46,6 M€ en 2010).

en Millions d'€	2011	2010	variation (%)
Redevance d'accès (RA)	1 503,2	1 449,9	3,7%
Redevance de réservation (RR)	1 674,9	1 482,9	12,9%
Redevance de circulation (RC)	1 326,5	1 271,8	4,3%
Produits sur exercices antérieurs	9,2	0,0	
Total Prestations minimales (*)	4 513,8	4 204,6	7,3%

Les redevances sont perçues pour 97% au titre de l'activité voyageurs qui représente 85% des circulations et pour 3% au titre de l'activité fret qui représente 14% des circulations.

Les redevances de l'activité voyageurs se répartissent entre les trains aptes à la grande vitesse 38%, les trains grandes lignes 5% et les trains régionaux de voyageurs 57%.

Les redevances de l'activité fret sont désormais versées, pour 21% par les entreprises ferroviaires alternatives qui représentent 25% des circulations.

La hausse des prestations minimales de 7,3% est notamment liée au rehaussement tarifaire annuel appliqué principalement aux lignes grande vitesse.

Le montant de la RCE s'élève à 90,8 M€ soit +5% par rapport à 2010.

Le montant des prestations complémentaires s'élève à 44 M€ soit -5,5% par rapport à 2010.

Le montant de la RCTE s'élève à 174,6 M€ contre 167,3 M€ en 2010.

La mise en place du cadencement à partir du 11 décembre 2011 a modifié environ 85% des horaires de train, les objectifs sont de fiabiliser les circulations, augmenter la capacité du réseau pour faire circuler plus trains, améliorer la lisibilité des horaires.

L'évolution des circulations par activité est précisée dans le tableau ci-dessous :

Evolution des circulations par activité

En millions de train-km	2011	2010	Variation
Trains aptes à la grande vitesse	135,9	134,2	1,3%
SNCF	131,0	132,6	(1,2%)
Entreprises Ferroviaires Alternatives (EFA)	4,9	1,6	206,2%
Trains grande ligne (TGL)	47,3	45,8	3,3%
SNCF	47,3	45,8	3,3%
Entreprises Ferroviaires Alternatives (EFA)	0,0		
Trains régionaux de voyageurs	241,9	227,4	6,4%
Activité Voyageurs	425,1	407,4	4,3%
Activité Fret	72,0	75,4	(4,5%)
SNCF*	54,4	63,1	(13,8%)
Entreprises Ferroviaires Alternatives* (EFA)	17,6	12,3	43,1%
Autres	2,1	2,0	5,0%
Divers	1,8	2,0	(10,0%)
Infra	0,3	-	
Total	499,2	484,8	3,0%

* y/c les candidats autorisés

Le taux de circulation en 2011 a augmenté de plus de 4 points par rapport à 2010 pour atteindre 92,2%, cette évolution étant principalement due à l'absence de perturbations exogènes en 2011 par rapport à 2010.

La hausse globale du trafic 2011 de 3% est à pondérer au vu de l'effet de comparaison favorable par rapport à 2010 année fortement impactée par les mouvements sociaux et les aléas climatiques.

L'activité des trains aptes à la grande vitesse progresse de 1,3%. La baisse de 1,2% de la SNCF sur cette activité est due à un changement de périmètre entre 2010 et 2011 (Eurostar étant apparu en tant qu'EFA au dernier trimestre 2010) ainsi qu'à une politique de rationalisation de l'offre TGV notamment sur les marchés intersecteurs.

L'activité TGL a bénéficié du conventionnement de la quasi-totalité de ses trains en Trains d'Equilibre du Territoire, ce qui a permis d'arrêter la décroissance continue du trafic de cette activité.

Les Trains Express Régionaux et Transilien continuent leur croissance régulière de 6,4% par rapport à l'an dernier. En 2010 l'activité avait augmenté de 3,7%. En 2011 cette activité représente près de la moitié du trafic effectué sur le réseau ferré national.

La baisse de l'activité fret continue en 2011 : -4,5% des circulations par rapport à l'an dernier. Cette diminution peut s'expliquer par l'optimisation de l'activité de l'opérateur historique (passage d'une politique de wagon isolé à une politique multi lots – multi clients). Elle suit la tendance observée ces dernières années (-13% entre 2009 et 2010). La croissance régulière des EFA ne permet pas de compenser la diminution du trafic.

1.1.2- Les produits de location du domaine

Le montant des produits de location 2011, hors refacturation de charges, se montent à 81,8 M€ à comparer à 81,5 M€ en 2010.

Les produits de location sont répartis en 4 grandes catégories : ferroviaire (10,4% pour 8,4% en 2010), foncier et immobilier (59,9% pour 64% en 2010), télécommunications (22,4% pour 23% en 2010), réseaux et autorisations diverses (7,3% pour 4,6% en 2010).

	2011	2010
<i>en millions d'euros</i>	Activité de l'année 2011	Activité de l'année 2010
Produits locatifs - Ferroviaire	8,5	6,9
Produits locatifs - Foncier & Immobilier	49,0	52,2
Produits locatifs - Télécommunications	18,3	18,7
Produits locatifs - autorisations diverses & réseaux	6,0	3,7
	81,8	81,5

Les produits « fonciers et immobiliers » atteignent 49 M€, en baisse de 6,13% par rapport à 2010. Ils intègrent, pour une part importante, les produits de la publicité (périmètres « en gares » et « hors gares ») qui totalisent 26,2 M€, et représentent 53% du montant des produits de la catégorie « foncier et immobilier ».

Les produits « télécommunications » 2011 représentent 18,3 M€ à comparer à 18,7 M€ en 2010, la diminution étant liée au transfert des produits du GSMR au PPPiste.

Les produits « ferroviaires » se répartissent entre les redevances versées au titre des chantiers de transport combiné, pour moitié, et les redevances d'occupation de SNCF Entreprise Ferroviaire, de parkings voyageurs et d'occupation liée au fret.

1.1.3- La subvention exploitation Etat

L'évolution de la subvention exploitation d'Etat se présente de la façon suivante compte tenu de l'évolution tarifaire intervenue en 2011 :

En millions d'euros	2011	2010
Trains nationaux classiques de voyageurs	244,3	242,0
Fret *	541,9	707,7
Total	786,2	949,7

* dont compensation fret 189 M€ en 2011 et 193 M€ en 2010

1.1.4- Les autres produits d'exploitation

a) Les embranchements particuliers

Au 31 décembre 2011, le montant comptabilisé au titre des produits des installations terminales embranchées est de 13,2 M€. Ce montant est comparable au montant de 13,6 M€ enregistré au 31 décembre 2010.

b) Les ventes de fournitures

Ce produit correspond principalement aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien ou de renouvellement.

Il s'élève à 41,6 M€ au 31 décembre 2011 contre 30,9 M€ au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 10,7 M€.

1.1.5- La production immobilisée

La production immobilisée concerne les frais de fonctionnement et s'élève pour l'exercice 2011 à 74,4 M€ contre 19,6 M€ au 31/12/2010 soit 54,8 M€ d'augmentation. Elle inclut 49,6 M€ de reclassement de charges antérieurement comptabilisées pour les mettre à disposition du concessionnaire du contrat PPP SEA, le montant total des immobilisations en cours mises à disposition s'élevant à 186,1 M€.

1.1.6- La quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions d'investissement sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués.

La reprise comptabilisée au 31/12/2011 est de 419,1 M€, elle inclut une quote-part relative aux subventions de renouvellement et de mise aux normes de 118,2 M€.

1-2 Evolution des charges d'exploitation

1.2.1- Cout de la gestion mandatée

a) La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

Le gestionnaire d'infrastructure délégué est rémunéré dans le cadre d'une part, d'une convention de gestion pour l'entretien du réseau ferré national, et d'autre part d'une convention pour la gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national, ces deux conventions fixant le montant des bases annuelles de la rémunération.

Pour l'année 2011 la rémunération des prestations pour le fonctionnement et l'entretien du réseau s'élève à 2 021,3 M€ après activation sur l'année 2011 de 47,9 M€ de dépenses relatives au contrat IMIS sur un global facturé de 84,8 M€.

La rémunération se décompose comme suit :

- 1 931,5 M€ pour le domaine maintenance y compris les OGE (hors protocole IDF)
- 36,9 M€ au titre des interventions de maintenances individualisées et suivies (IMIS)
- 26,7 M€ de dépenses complémentaires d'OGE protocole IDF
- 45,2 M€ pour l'impact financier de la réforme retraite du personnel SNCF
- 9,3 M€ de charges diverses et d'études
- -28,3 M€ de régularisation sur exercice antérieur dont -19,7 M€ d'effet retraite

Pour l'année 2011 la rémunération de la gestion du trafic et des circulations s'élève à 847,9 M€. Le coût de la gestion des quais déléguée à la SNCF est de 48,5 M€ pour l'exercice 2011 dont -0,1 M€ de régularisations sur exercices antérieurs, contre 45,7 M€ comptabilisés en 2010.

b) La gestion du patrimoine

Les missions de gestion du patrimoine sont réparties entre la SNCF d'une part, et les gestionnaires d'autre part (essentiellement ADYAL et NEXITY jusqu'en 2011).

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité, ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme.

Deux conventions existent avec la SNCF dans le cadre de cette gestion du patrimoine,

- une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF. Le coût de cette convention s'élève au 31 décembre 2011 à 54,2 M€, comprenant la rémunération de la gestion de la fiscalité ainsi que les remboursements de sinistres. La hausse de 10% par rapport à 2010 (49 M€) résulte des interventions croissantes sur le patrimoine (sinistres, réponses aux sollicitations des propriétaires voisins en conformité avec le durcissement de la réglementation et la couverture des assureurs) et du développement du programme de gros travaux (de l'ordre de + 2M€ par rapport à 2010) pour la remise en état des bâtiments accueillant des installations techniques de l'infrastructure depuis de nombreuses années.
- une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par des installations de l'infrastructure ou par des services SNCF exerçant des missions du GID. La charge comptabilisée au titre de cette convention s'élève pour l'exercice 2011 à 16,9 M€ auxquels s'ajoutent 0,2 M€ de régularisation sur exercice antérieure. En augmentation de 10,5% par rapport à 2010, ce qui correspond au poids de l'augmentation du coût de l'énergie dans l'indexation, et à une meilleure identification des superficies utilisées par la DCF dans les bâtiments de la SNCF.

Au total, la charge relative au mandataire SNCF s'élève à 71,3 M€ au 31 décembre 2011.

Pour les autres prestataires le montant s'élève à 13,9 M€. Il s'agit principalement d'ADYAL et NEXITY dont le coût de gestion comptabilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 12,8 M€, stable par rapport à 2010 (12,4 M€).

Enfin, un effort de remise en état du patrimoine, comparable à la remise en état du réseau, est nécessaire. L'essentiel de l'augmentation (18 M€ en 2011 contre 6 M€ en 2010) des autres charges de gestion concerne ainsi les gros travaux réalisés dans les biens non occupés par des installations techniques de l'infrastructure.

1.2.2- Frais d'études et travaux nets de subventions

a) Les dépenses d'études

Dépenses d'études

En millions d'euros	2011	2010	Ecarts	Variations
Etudes d'exploitation	45,0	38,4	6,6	17,2%
Etudes générales	16,9	14,3	2,6	18,2%
TOTAL	61,9	52,7	9,2	17,5%

Les dépenses d'études atteignent 61,9 M€, en augmentation de 17,5% par rapport à l'année 2010. Elles se répartissent entre études de la phase d'émergence d'un projet d'investissement identifié (73%) et études générales et stratégiques (27%).

Etudes sur projets d'investissement

Les dépenses d'études sur projet atteignent 45 M€ et se répartissent entre projets de développement pour 86% et projets d'amélioration de la qualité du réseau et de renouvellement pour 9%. Les 5% restant concernent des projets d'investissements sur les autres activités.

ACTIVITES	Montant au 31/12/2011	
DEVELOPPEMENT	38,7	
Grands projets nat.avant travaux		21,3
Grands projets nat.en travaux		3,2
Grands projets nat.en PPP		3,2
Projets régionaux développement		11
Amélioration et qualité du réseau	3,4	
Développement technologique		0
GMSR-R		0,7
Autres		2,7
Renouvellement	0,6	
Voies		0,2
Autres		0,4
Autres	2,3	2,3
	45	

L'exercice 2011 est marqué par une hausse des études sur projets d'investissement de 6,6 M€ ou 17%. Cette augmentation est principalement imputable aux études sur les projets nationaux avant travaux (+5,9 M€) ainsi que sur les projets nationaux en travaux (+2,3 M€ essentiellement sur la LGV Est) et les projets régionaux (+1,3 M€) alors que les dépenses d'études préalables sur projets en PPP diminuent (- 2,6 M€) compte tenu de leur avancement.

Plus précisément, les principales études sur les projets de développement avant travaux concernent :

- LGV PACA pour 7,6 M€,
- LGV Poitiers Limoges pour 4 M€,
- Ligne Nouvelle Paris Normandie pour 2,9 M€,
- Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan pour 2,7 M€,
- LGV Paris Orléans Clermont Lyon pour 1,6 M€,
- Prolongement d'EOLE à l'Ouest pour 0,5 M€.

Les autres activités, d'un montant de 2,3 M€ en 2011, comprennent notamment les études sur projets informatiques (à hauteur de 0,6M€), les dépenses d'études réalisées dans le cadre de projets de cession, ainsi que les études sur investissements commerciaux.

Etudes générales et stratégiques

Les dépenses d'études générales et stratégiques atteignent 16,9 M€ dont 5 M€ portant sur l'axe « développer l'action commerciale » et 2,8 M€ sur l'axe « améliorer la performance du réseau ».

L'augmentation de 2,5 M€ par rapport à 2010 s'explique en partie par les besoins du nouveau partenariat industriel et contractuel lancé avec la SNCF.

b) Les dépenses de travaux et équipements ferroviaires

Ce poste comprend les dépenses sur les projets non encore entrés en phase activable ainsi que les dépenses liées aux sinistres et actes de malveillance pour un montant global de 67,6 M€ au 31/12/2011.

- Les dépenses sur les projets non encore entrés en phase activable, représentant un montant de 4,6 M€ pour l'exercice 2011 contre 2,6 M€ en 2010.

- Les actes de malveillance, réalisés par des tiers identifiés ou non, ainsi que les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent à 63 M€ pour l'exercice 2011 ce montant inclus des régularisations sur exercices antérieurs à hauteur de +9 M€.

c) Les subventions d'exploitation

Les autres subventions d'exploitation s'élèvent à 17,8 M€ contre 71,1 M€ en 2010.

La diminution s'explique par la réaffectation, conformément aux clauses contractuelles de la convention de financement du projet SEA, au concessionnaire SEA de subventions précédemment versées par les financeurs à RFF. Cette réaffectation porte sur un montant total de 73,2 M€ dont 57,4 M€ de subventions d'exploitation. Parallèlement, la subvention d'exploitation constatée d'avance de 24,6 M€ au 31/12/2010 sur ces subventions a été extournée sans nouveau calcul. L'impact de cette réaffectation est donc de 32,8 M€ en diminution des subventions d'exploitation.

La diminution s'explique également par la présence en 2010 de subvention OGE Ile de France de la SNCF pour 37,3 M€ non reconduite en 2011.

Hors prise en compte de ces 2 effets, les subventions d'exploitation augmentent de 16,7 M€ en 2011 par rapport à 2010.

1.2.3- Les autres achats externes

Les " autres achats et charges externes " s'élèvent à 421,1 M€ au 31 décembre 2011, contre 318,7 M€ en 2010, soit 102,4 M€ d'augmentation. Ce poste inclut notamment :

1. La fourniture de l'énergie électrique consommée dans les installations de RFF pour un montant de 172,7 M€ contre 165,9 M€ en 2010.
2. Les autres services extérieurs, rémunérations de prestataires, dépenses locatives, charges d'entretien et réparations, dépenses diverses de fonctionnement qui s'élèvent à 229,3 M€ au 31 décembre 2011 contre 143,2 M€ au 31 décembre 2010.
3. Le coût relatif au personnel mis à disposition de RFF qui s'élève à 8,3 M€ au 31 décembre 2011 contre 7,8 M€ au 31 décembre 2010.

1.2.4- Autres charges d'exploitation

a) Les charges de personnel

L'effectif est en croissance. Il est de 1 410 agents présents au 31 décembre 2011 contre 1 299 agents au 31 décembre 2010 soit une augmentation de 8,5 % sur un an.

Les charges de personnel représentent au 31 décembre 2011 un montant de 104,9 M€ contre 94 M€ pour l'exercice 2010, soit une augmentation de 11,6 %.

b) Les impôts et taxes

Ce poste comprend la fiscalité gérée pour compte et refacturée par la SNCF et les autres impôts et taxes directement gérés par RFF, pour un montant global de 65,9 M€ contre 88,2 M€ en 2010.

La variation liée à ce poste s'explique par la constatation en 2010 d'une charge d'impôt relatif à l'exercice 2009 de 17,3 M€. Ce montant provisionné dès le 31 décembre 2009 a fait l'objet d'une reprise de provision en 2010.

1.2.5- Les dotations aux amortissements

Les dotations s'élèvent à 1 130,20 M€ contre 991,8 M€ pour l'exercice 2010. La dotation 2011 comprend à hauteur de 130,9 M€ l'impact estimé du retard des mises en service comptable. Parallèlement, les reprises de subventions comprennent à hauteur de 56 M€ l'impact de ce même rattrapage.

1.2.6- La dépréciation des projets en cours

L'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant projet ou post avant projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au 31 décembre 2011, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 8,5 M€, parallèlement à une reprise de 10 M€. La provision est ainsi amenée à un montant de 26,8 M€. Elle concerne 535 projets et couvre la part des dépenses financées par RFF.

1.2.7- Les dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation

a) Dépollution

Le PCG et l'avis du CNC n°00-01 sur les passifs rendent obligatoires la constitution de provisions pour dépollution ou risques environnementaux lorsque l'entreprise se trouve soumise à une obligation. Sont notamment concernées les provisions pour désamiantage des actifs du patrimoine, l'élimination du PCB contenu dans les appareils du domaine ferroviaire, le retraitement des traverses créosotées.

RFF a mis en place des programmes de désamiantage, de mise aux normes et de décontamination de ses actifs et déchets. Ces programmes concernent des immeubles faisant partie de son patrimoine, les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.

Les montants comptabilisés en provision pour dépollution et risques environnementaux sont actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

Le solde de la provision relative à l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier s'élève à 26,1 M€ au 31 décembre 2011 compte tenu d'une dotation complémentaire de 1,2 M€. Les travaux de mise aux normes des installations de ce site des Gobelins se poursuivent. La provision constituée à ce titre s'élève au 31 décembre 2011 à 12,9 M€ après une dotation de 1,7 M€.

Le solde de la provision relative au désamiantage des appareils, la décontamination ou l'élimination des appareils ou installations du domaine ferroviaire contenant du PCB s'élève à 2,6 M€ au 31 décembre 2011 après une dotation de 0,9 M€ et une reprise de 4,3 M€ en 2011 et à un alignement sur les plans de dépenses prévisionnels.

Les analyses entreprises en 2011 ont permis d'affiner le montant de certaines provisions, plus particulièrement les provisions concernant les risques liés à la pollution des sols de terrains cédés ainsi que l'obligation de procéder au retraitement des traverses en bois créosotées ; le montant de ces provisions s'élève désormais au total à 99,1 M€ au 31 décembre 2011 après une dotation totale de 75,4 M€.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées, il convient de rappeler qu'il subsiste encore une incertitude quant à l'évaluation du montant de ces provisions.

b) Autres risques

RFF a par ailleurs mis à jour les autres provisions existantes à la clôture précédente en fonction de l'évolution des risques sur les différents dossiers concernés.

1-3 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à – 1 261,6 M€ au 31 décembre 2011 contre – 1 200,7 M€ au 31 décembre 2010, représentant une dégradation de 60,9 M€.

En Millions d'euros	2011	2010	Variation
Dette court terme	15,5	4,9	10,6
Dette long terme <i>Dont variation provision indexation inflation</i>	(1 276,8) (54)	(1 214,1) (48,1)	(62,7) (6,0)
Résultat de l'activité de financement	(1 261,3)	(1 209,2)	(52,1)
Autres résultats financiers	(0,3)	8,5	(8,8)
Résultat financier	(1 261,6)	(1 200,7)	(60,9)

Cette dégradation s'explique par une augmentation de la dette nette en volume ainsi que par un contexte de marché des taux légèrement moins favorable en 2011.

Le coût moyen de la dette de RFF ressort à 4,45% pour 2011 contre 4,30% l'année précédente.

A titre d'illustration, la moyenne de l'Euribor à 3 mois et des taux de swap à 10 ans s'élève respectivement en 2011 à 1,39% et 3,09% contre 0,81% et 3,04% en 2010.

La structure de la dette totale au 31 décembre 2011 s'établit comme suit : 82% à taux fixe, 11% à taux variable et 7% indexée à l'inflation.

1-4 Résultat exceptionnel

La convention de l'opération ZAC PRG a fait l'objet d'une renégociation complète en 2011 et permet désormais à RFF de présenter un résultat à terminaison positif. De fait, les comptes 2011 intègrent une reprise partielle de la provision précédemment comptabilisée.

Le résultat exceptionnel comprend également le résultat des cessions d'actifs du patrimoine. La plus value dégagée sur ces cessions d'actifs s'élève à 83,4 M€ en 2011 à comparer à 84,6 M€ en 2010.

Les cessions les plus importantes réalisées en 2011 concernent :

1. à Paris, plusieurs lots sur l'opération ZAC Paris Rive Gauche, destinés à la réalisation d'un programme mixte de logements, commerces et bureaux ;
2. à Paris l'ancienne gare de la Muette au restaurateur exploitant ;
3. à Nice, deux lots dans l'enceinte de la gare dans le cadre du projet de PEM
4. à Nancy, la cession d'un terrain situé dans la ZAC Grand Cœur, qui accueillera un programme mixte bureaux logements ;
5. à Tours, la cession de l'ancien tri postal situé à proximité de la gare, qui accueillera un programme mixte logements en accession et sociaux, bureaux et commerces

1-5 Charges non déductibles fiscalement

Le montant des charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du CGI se monte à 46 148 euros pour l'exercice 2011.

2 - Bilan

2-1 Immobilisations

2.1.1- Production et acquisition d'immobilisations du réseau ferré

Le montant total des dépenses d'investissement corporelles s'élève au 31 décembre 2011 à **3 666,3 M€** contre 3 236,5 M€ pour la même période en 2010, soit une hausse de 429,8 M€. Ce montant comprend :

- ❖ **3 593,8 M€** de dépenses d'investissement en-cours
- La part réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de RFF s'élève à 2 629 M€ au 31 décembre 2011 contre 2 383,1 M€ au titre de 2010, en augmentation de 10,32%
- La production directe de RFF atteint 818,5 M€ au 31 décembre 2011 (dont 359,3 M€ pour la LGV EST phase 2, 184,9 M€ pour LGV Rhin Rhône Branche Est et 37,4 M€ pour GSMR), contre 812,3 M€ pour la même période en 2010, représentant une augmentation de 0,76 %
- La production au titre des PPP GSMR et BPL s'élève à 141,3 M€ au 31 décembre 2011, dont 71,1 M€ pour GSMR et 70,2 M€ pour BPL, contre respectivement 26 M€ et 0 M€ au 31 décembre 2010
- Les avances au titre des réserves foncières augmentent de 5 M€ pour atteindre 27,5 M€ au 31/12/2011.
- ❖ **72,5 M€** d'autres dépenses d'investissements composées entre autre de 47,9 M€ d'acquisition au titre du contrat IMIS (intervention maintenance individualisée et suivie) et 9,3 M€ de rachat d'actifs à la DCF

Le montant total des dépenses d'investissement incorporel s'élève au 31 décembre 2011 à **150,8 M€** dont **25 M€** de rachat de droit de propriété intellectuelle concernant des applications informatiques du domaine de l'exploitation ferroviaire.

Ce montant comprend également pour **109,1 M€** la quote-part de financement RFF du PPP SEA, au titre de son article 4, représentatif des avantages économiques futurs attendus par RFF de la mise en place de ce contrat de concession.

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ACTIVEES

<i>En millions d'€uros</i>	31/12/2011	31/12/2010	Variation
GRANDS PROJETS DÉVELOPPEMENT	801,8	852,9	(51,1)
Grands Projets Nationaux AVANT Travaux	37,7	22,5	
Grands Projets Nationaux EN Travaux	639,8	687,1	
Grands Projets PPP – partie en MOD	124,4	143,3	
PROJETS REGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT	692,5	534,3	158,2
Projets Régionaux de Développement	692,5	534,3	
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	188,4	166,1	22,4
Sécurité	42,5	31	
Accès aux Trains	51,4	66,3	
Régularité	26,2	25,9	
Développement technologique (ERTMS,...)	4,0	4,7	
GSM-R	43,7	17,6	
Amélioration de la performance	10,9	15,8	
Environnement (Acoustique PNB, autres...)	9,7	4,7	
RENOUVELLEMENT	1 659,2	1 493,3	165,9
Voies	1 156,5	1 105,1	
Signalisation et télécom (hors GSMR)	244,6	176,7	
Traction électrique	55,6	62,1	
Ouvrages d'Art et Ouvrages de Terre	183,9	132,4	
Autres programmes (GHV, EM, ..)	18,6	17,0	
INVESTISSEMENT ET ÉTUDES COMMERCIAUX	15,7	19,4	(3,7)
Investissement et Études Commerciaux	15,7	19,4	
PÉRIMÈTRE FONCIER / IMMOBILIER	28,6	21,9	6,7
Périmètre Foncier / Immobilier	28,6	21,9	
TRAVAUX POUR TIERS	27,4	34,7	(7,4)
Travaux pour Tiers	27,4	34,7	
Divers	35,8	63,2	(27,4)
Divers	35,8	63,2	
TOTAL hors PPP	3 449,3	3 185,8	263,5
PROJETS EN PPP	141,3	26,0	115,3
Contrat GSM-R en PPP	71,1	26,0	
Contrat BPL en PPP	70,2		
TOTAL	3 590,6	3 211,8	378,8

Pour ce qui concerne les projets de développement, l'augmentation des dépenses immobilisées atteint + 107 M€ (+7,7%). Cette hausse intègre :

1. une hausse sur les projets régionaux de développement de + 158,2 M€ (+29,6%) résultant l'avancement des opérations dans le cadre des contrats de projet Etat-Région 2007-2013;
2. une baisse modérée sur les grands projets de - 51,1 M€ (-6 %) compte tenu de la fin des travaux de la LGV Rhin Rhône branche Est (-229,3 M€) compensée par l'accélération des travaux de la LGV EST phase 2 (+236,1M€).

Quant aux projets de rénovation, l'augmentation atteint +188 M€ (+11,3 %) :

3. Sur les projets de renouvellement, la progression de + 165,9 M€ (+ 11,1%) concerne les opérations sur la voie pour +51,4 M€ (accentuation des travaux sur les lignes UIC 1 à 6, ralentissement des travaux sur les 7 à 9), les travaux liés à la commande centralisée du réseau pour +60,5 M€, ainsi que le renouvellement des ouvrages d'art et ouvrages en terre pour +51,5 M€.
4. Sur les opérations d'amélioration et qualité du réseau, la hausse de + 22,4 M€ (+13,5%) concerne essentiellement les dépenses en maîtrise d'ouvrage RFF du GSMR (+26,1M€) et la sécurité +11.5M€ alors que les travaux d'accessibilité sont en retrait de -15 M€.

2.1.2- Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées au 31 décembre 2011 s'élèvent à 8 354,1 M€ à comparer à 618,3 M€ au 31 décembre 2010. Cette augmentation est due principalement au montant estimé des mises en services sur projets mandatés SNCF pour 5 518,7 M€ et à la mise en service de la LGV Rhin-Rhône pour 2 275,3 M€.

Les mises en service portent plus précisément sur les axes suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2011	31/12/2010	Variation
GRANDS PROJETS DÉVELOPPEMENT	2 615,7	59,7	2 555,9
Grands Projets Nationaux EN Travaux Autres	2 615,7	59,7	
PROJETS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT	192,4	86,5	105,9
Projets Régionaux de Développement	192,4	86,5	
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	1,8	76,5	(74,8)
Sécurité	0,5	29,9	
Accès aux Trains	0,0	13,1	
Régularité	0,8	28,3	
GSM-R	0,0	0,0	
Amélioration de la performance	0,4	4,1	
Environnement (Acoustique PNB, autres...)	0,1	1,1	
RENOUVELLEMENT	18,7	359,0	(340,3)
Voies	6,2	190,2	
Signalisation et télécom (hors GSMR)	0,9	24,4	
Traction électrique	0,2	42,0	
Ouvrages d'Art et Ouvrages de Terre	10,5	88,8	
Autres programmes (GHV, EM, ..)	0,9	13,5	
INVESTISSEMENT ET ÉTUDES COMMERCIAUX	0,0	8,2	(8,2)
Investissement et Études Commerciaux	0,0	8,2	
PÉRIMÈTRE FONCIER / IMMOBILIER	1,5	7,5	(6,0)
Périmètre Foncier / Immobilier	1,5	7,5	
TRAVAUX POUR TIERS	1,4	20,6	(19,2)
Travaux pour Tiers	1,4	20,6	
AUTRES	3,9	0,3	3,7
Divers	3,9	0,3	
RATTRAPAGE MES	5 518,7	0,0	5 518,7
Rattrapage MES	5 518,7	0,0	
TOTAL	8 354,1	618,3	7 735,8

2.1.3- Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

UGT Patrimoine :

RFF n'a pas identifié d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure :

RFF n'a pas identifié d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

2-2 Subventions d'investissement

2.2.1- La subvention de renouvellement et mise aux normes

Le montant de cette subvention mise en service au 31 décembre 2011 est de 20,5 M€. Il sera repris en résultat sur une durée de 51 ans.

Le montant de reprise au résultat de cette subvention s'élève au total à 118,2 M€ au 31 décembre 2011.

La subvention nette de renouvellement figurant en capitaux propres s'élève à 3 977,6 M€ au 31/12/2011, dont 329,6 M€ de subvention de renouvellement sur immobilisations en cours.

2.2.2- Les autres subventions d'investissement

Les autres subventions figurant en capitaux propres s'élèvent à 12 448,3 M€ au 31 décembre 2011 contre 11 464,6 M€ au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 983,7 M€ (8,6%).

- **Les subventions nettes sur immobilisations mises en service** s'élèvent à 10 438,8 M€ au 31 décembre 2011 contre 6 221 M€ à fin 2010.

Les mises en service de subventions au 31 décembre 2011 s'élèvent à 4 518,7 M€ dont 2 387 M€ au titre de l'estimation de l'impact des retards de mise en service des projets délégués à la SNCF.

Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 300,8 M€ dont 56 M€ au titre de l'estimation de l'impact des retards de mise en service des projets délégués à la SNCF. Il convient de noter que les dotations aux amortissements intègrent parallèlement un montant de 130,9 M€ au titre de l'estimation de l'impact des retards de mise en service des projets délégués à la SNCF.

- **Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (subventions méritées)**, calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent au 31 décembre 2011 à 2 009,5 M€ contre 5 243,6 M€ à fin 2010. La subvention méritée relative aux dépenses de la période est de 1 286 M€ (y compris les PPP).

2-3 – Situation de la dette financière

Encours	31/12/2011	31/12/2010	Variation
En millions d'€uros			
<u>Dette financière LT</u>			
- Encours de dette émise par la SNCF	1 830,1	1 935,1	-105,0
- Encours de dette contractée par RFF	29 154,2	27 778,8	1 375,3
<u>Dette financière LT totale (A)</u>	30 984,3	29 714,0	1 270,3
<u>Dette financière CT (B)</u>	2 651,2	2 403,9	247,3
<u>Trésorerie nette de découverts bancaires (C)</u>	4 402,8	4 089,8	313,1
Dette financière nette (A + B - C)	29 232,7	28 028,1	1 204,6
Dette financière nette hors ICNE	28 587,3	27 423,6	1 163,7

RFF a levé 3,3 milliards d'euros en 2011 sur les marchés internationaux de capitaux en 20 opérations publiques ou privées libellées en devises : euro, dollar américain, livre sterling, ou franc suisse.

3 – Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie dégagée au cours de l'exercice est une augmentation de 312,2 M€ en 2011 contre une augmentation de 2 087,3 M€ en 2010.

Il est rappelé que la trésorerie comprend les disponibilités nettes des découverts bancaires ainsi que les valeurs mobilières de placement.

En millions d'€uros	2011	2010	Variation
Capacité d'autofinancement	2 119,7	2 147,4	(27,7)
Variation du besoin en fonds de roulement activité	(57,4)	(41,0)	(16,4)
Flux net de trésorerie lié à l'activité	2 062,3	2 106,3	(44,0)
Flux net de trésorerie d'investissement	(3 500,0)	(3 169,8)	330,2
Flux net sur opérations financières	1 750,0	3 150,7	(1 400,7)
Variation de la trésorerie nette de découverts bancaires	312,2	2 087,3	(1 775,1)
Trésorerie début d'exercice	4 089,8	2 002,5	
Trésorerie à la clôture	4 401,7	4 089,8	

La capacité d'autofinancement, avant coût de la dette et après IS, ressort à 2 119,7 M€ au 31/12/11 contre 2 147,4 M€ au 31/12/2010. Elle est stable compte tenu de l'effet IS de -25,1 M€ en 2011.

La trésorerie liée aux opérations d'investissement concerne d'une part les décaissements relatifs aux travaux d'infrastructure ferroviaire et d'autre part les encaissements liés aux produits de cession d'actifs. La dégradation de la trésorerie est principalement liée à l'augmentation des dépenses d'acquisitions d'immobilisations, malgré une légère amélioration des produits de cessions.

La trésorerie liée aux opérations de financement concerne les flux liés :

1. aux émissions et remboursements d'emprunts
2. aux encaissements de subventions d'investissement
3. aux intérêts financiers nets versés
4. aux collatéraux reçus/versés dans le cadre des opérations de couverture

La dégradation est liée principalement à la diminution des subventions encaissées et dans une moindre mesure à une augmentation moins importante de la dette brute en volume.

4- Délai de règlement fournisseurs

Au 31 décembre 2011, les dettes envers les fournisseurs représentent 708,4 M€, rapprochées comme suit des montants figurant aux états financiers (en millions d'€) :

En millions d'euros	2011	2010	Variation
Dettes fournisseurs et comptes rattachés figurant au passif du bilan	1 972,2	1 932,2	40,0
Charges à payer (FNP) incluses sous cette rubrique	(1 249,0)	(1 014,0)	(235,0)
Retenues de garanties et de pénalités sur marchés incluses sous cette rubrique	(14,8)	(17,2)	2,4
Soit :	708,4	901,0	(192,6)

Afin de se conformer à la réglementation, la décomposition à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance est la suivante :

En millions d'euros	2011	2010	Variation
Echéances	Montant	Montant	
Factures non échues	647,5	840,3	(192,8)
Echues depuis < 30 jours	6,4	8,7	(2,3)
Echues depuis > 30 jours	54,5	52,0	2,5
Total	708,4	901,0	(192,6)

La variation du poste factures non échues vient essentiellement de la facturation CGI de janvier 2011 soit 195,5 M€ comptabilisée d'avance en décembre 2010.

Les montants échus et non encore réglés sont relatifs à des factures en litiges. Ces litiges sont en cours de traitement.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS 2011

Signature du contrat de concession SEA

RFF a signé le 16 juin 2011 un contrat de concession avec la société LISEA, dont Vinci est le principal actionnaire aux côtés notamment de la CDC et d'AXA, pour une durée de 50 ans.

Ce projet consiste en la construction de 340 km de lignes nouvelles, dont 302 km à grande vitesse, entre Tours et Bordeaux, ainsi que de 38 km de raccordements.

Le plan de financement du projet se répartit de la façon suivante :

- La dette senior souscrite par Liséa pour un montant de 3 milliards EUR dont
 - o banques commerciales – dette en risque projet : 612 millions EUR
 - o banques commerciales – dette garantie Etat : 1,06 milliard EUR
 - o BEI – dette en risque projet : 200 millions EUR
 - o BEI – dette garantie Etat : 400 millions EUR
 - o CDC-DFE – dette garantie RFF : 757 millions EUR
- Fonds propres actionnaires : 772 millions EUR
- Subventions publiques (Etat, Collectivités locales, Union Européenne) et participation de RFF : 4,04 milliards EUR

RFF intervient dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant et contributeur public au financement et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire des Fonds d'Epargne, à hauteur de 757,2 M€.

RFF s'est également vu confié le rôle d'intermédiaire pour l'appel des fonds auprès des financeurs tiers et leur reversement au concessionnaire.

Les comptes au 31/12/2011 traduisent pour la première fois les impacts de ce contrat de concession.

Signature du contrat de partenariat public-privé BPL

RFF a signé le 28 juillet 2011 avec Eiffage Rail Express le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance de la ligne à grande vitesse BPL, entre Le Mans et Rennes, comprenant 214 km de lignes nouvelles, dont 182 km à grande vitesse. Le projet comprend également la réalisation de 32 km de raccordements au réseau existant. Le contrat a une durée de 25 ans.

Le coût global du projet est estimé à 3,34 milliards d'euros courants.

Son financement a fait l'objet d'une convention de financement et de réalisation signée le 13 juillet 2011 entre l'Etat, les collectivités locales et RFF. Il est réparti entre :

- RFF à hauteur de 42,8%, soit 1,432 milliards €
- les contributions de l'Etat pour 28,4% et des collectivités locales pour 28,4%, soit 1,9 milliards € au total
- des subventions européennes pour 11 M€

Les comptes au 31/12/2011 traduisent pour la première fois les impacts de ce contrat de concession.

III - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours l'exercice 2011.

IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Contrat de partenariat public-privé CNM

RFF a désigné courant janvier 2012 le groupement Bouygues TP en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat du contournement de Nîmes et de Montpellier, en vue de la mise au point du contrat final.

Ce projet porte sur 80 km de lignes nouvelles, dont 60 km de lignes à grande vitesse entre Manduel (à l'est de Nîmes) et Lattes (à l'ouest de Montpellier), et 20 km de raccordements vers le réseau classique (10 km de liaisons sur la rive droite du Rhône et 10 km de raccordements vers Jonquières, Lattes et Manduel).

Le groupement sera chargé de la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne de ce contournement qui sera utilisée à la fois par le fret et les voyageurs.

La construction de la ligne est prévue sur une durée de 4 ans avec un achèvement prévu pour 2017. Le titulaire désigné sera ainsi chargé de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans.

L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti, ainsi que le plan de financement définitif au 1er semestre 2012.

Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 2,06 milliards d'euros d'investissement, dont 1,83 milliards au titre du contrat de partenariat.

Le projet serait financé, par une participation de RFF et par des financements publics pour des montants restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'Etat et plusieurs collectivités locales, à savoir le Conseil régional Languedoc-Roussillon, le conseil général du Gard, la Communauté d'agglomération de Montpellier et la Communauté d'agglomération de Nîmes.

V – AUTRES INFORMATIONS

En application de l'article L.225-37 du code du commerce, le président du conseil d'administration de Réseau ferré de France rend compte dans un rapport de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise, en détaillant notamment celles de ces procédures qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière pour les comptes sociaux.



COMPTES CONSOLIDÉS

AU 31 décembre 2011



Groupe Réseau ferré de France

Comptes consolidés

au

31 décembre 2011

SOMMAIRE

BILAN ACTIF	4
BILAN PASSIF	5
COMPTE DE RESULTAT	6
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	7
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE.....	8
ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	9
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	10
NOTE 1 - PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF)	10
NOTE 2 - COMPARABILITE DES COMPTES	10
2.1 CHANGEMENT DE METHODE	10
2.2 EVENEMENTS ET TRANSACTIONS SIGNIFICATIFS	10
2.3 AUTRES ELEMENTS DE COMPARABILITE	12
NOTE 3 - RESUME DES PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES ET D'EVALUATION	14
3.1 BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE	14
3.2 RECOURS A DES ESTIMATIONS	14
3.3 PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION	16
3.4 INFORMATION SECTORIELLE	16
3.5 CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES	16
3.6 PARTIES LIEES.....	16
3.7 STRUCTURE DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT ET DU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	17
3.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18
3.9 IMMEUBLES DE PLACEMENT.....	18
3.10 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19
3.11 PERTES DE VALEURS DES ACTIFS NON FINANCIERS	20
3.12 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS.....	22
3.13 INSTRUMENTS DERIVES ACTIF ET PASSIF.....	24
3.14 IMPOTS DIFFERES	26
3.15 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES - AUTRES DEBITEURS	27
3.16 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	27
3.17 DOTATION EN CAPITAL	27
3.18 RESERVES ET RESULTATS ACCUMULES	27
3.19 PROVISIONS	28
3.20 AVANTAGES DU PERSONNEL.....	28
3.21 SUBVENTIONS.....	29
3.22 EVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS	30
3.23 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES / AUTRES CREDITEURS	31
3.24 ACTIFS ET PASSIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE.....	31
3.25 CONTRATS DE LOCATION	32
3.26 CHIFFRE D'AFFAIRES	32
NOTE 4 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN	33
4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	33
4.2 IMMEUBLES DE PLACEMENT.....	34
4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35
4.4 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS	38
4.5 IMPOTS DIFFERES	39
4.6 CLIENTS.....	40
4.7 AUTRES DEBITEURS	41
4.8 SUBVENTIONS A RECEVOIR.....	42
4.9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	42
4.10 ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIES	43
4.11 SUBVENTIONS.....	43
4.12 PROVISIONS	45
4.13 ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	48

4.14	DETTES FINANCIERES.....	48
4.15	GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET INSTRUMENTS DERIVES	51
4.16	AUTRES PASSIFS NON COURANTS	64
4.17	FOURNISSEURS	64
4.18	AUTRES CREDITEURS	64
4.19	AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	65
4.20	DROIT D'UTILISATION ACCORDE AU CONCESSIONNAIRE	65
4.21	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	66
NOTE 5 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT.....		67
5.1	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'EXERCICE PAR NATURE	67
5.2	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	69
5.3	REMUNERATION DE LA GESTION DELEGUEE.....	69
5.4	AUTRES CHARGES DE RESEAU.....	70
5.5	IMPOTS ET TAXES.....	71
5.6	AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	71
5.7	REPRISES DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	72
5.8	AUTRES CHARGES ET PRODUITS COURANTS	73
5.9	AUTRES CHARGES ET PRODUITS NON COURANTS	73
5.10	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	74
5.11	AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	75
NOTE 6 - PARTIES LIEES		76
NOTE 7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN.....		78
NOTE 8 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE		81

Sauf mention contraire, les données chiffrées sont exprimées en millions d'euros.

Bilan Actif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Immobilisations incorporelles	4.1	48,7	14,4
Immeubles de placement	4.2	407,7	425,2
Immobilisations corporelles	4.3	45 455,9	41 923,4
Titres mis en équivalence		0,0	0,0
Actifs financiers non courants	4.4	39,3	31,0
Instruments dérivés	4.13	1 258,0	757,3
Impôts différés	4.5	3 780,6	3 719,4
Actifs non courants		50 990,2	46 870,7
Clients	4.6	722,1	656,3
Autres débiteurs	4.7	613,4	744,7
Subventions à recevoir	4.8	957,8	919,5
Actifs financiers courants	4.4	33,2	41,2
Instruments dérivés	4.13	260,6	230,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	4 410,4	4 101,9
Actifs détenus en vue de la vente	4.10	12,6	10,6
Actifs courants		7 010,1	6 704,4
TOTAL ACTIF		58 000,3	53 575,1

Bilan Passif

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Dotation en capital		9 764,6	9 764,6
Réserves et résultats accumulés		(10 923,7)	(10 957,8)
Capitaux propres-part du groupe		(1 159,1)	(1 193,1)
Intérêts minoritaires			0,0
Total des capitaux propres		(1 159,1)	(1 193,1)
Provisions non courantes	4.12	478,6	503,3
Subventions	4.11.1	16 953,2	15 596,6
Dettes financières non courantes	4.13	29 783,4	27 436,7
Instruments dérivés	4.13	1 952,7	1 688,2
Impôts différés		0,0	0,0
Droit d'utilisation accordé au concessionnaire	4.20	289,7	0,0
Autres passifs non courants	4.17	96,0	91,8
Passifs non courants		49 553,6	45 316,8
Provisions courantes	4.12	18,7	12,6
Fournisseurs	4.18	422,2	672,4
Subventions	4.11.4	2 026,9	1 811,2
Autres créditeurs	4.19	621,5	593,0
Dettes financières courantes	4.13	4 324,3	4 410,9
Autres passifs financiers courants	4.20	1 993,7	1 696,0
Instruments dérivés	4.13	160,5	217,3
Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente	4.10	38,0	38,0
Passifs courants		9 605,8	9 451,4
TOTAL PASSIF		58 000,3	53 575,1

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)
Chiffre d'affaires	5.1	4 981,3	4 637,1
Subventions d'exploitation	5.2	804,0	1 020,8
Rémunération de la gestion déléguée	5.3	(3 003,3)	(2 990,8)
Autres charges de réseau	5.4	(172,7)	(165,9)
Impôts et taxes	5.5	(76,9)	(80,3)
Autres charges opérationnelles	5.6	(482,2)	(351,3)
Dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations		(1 128,6)	(989,4)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des actifs courants		(1,3)	(12,5)
Reprises de subventions d'investissement	5.7	413,9	337,9
Autres produits courants	5.8	216,9	125,5
Autres charges courantes	5.8	(18,4)	(40,5)
Résultat opérationnel courant		1 532,7	1 490,8
Produits non courants	5.9	(0,6)	0,1
Charges non courantes	5.9	(0,1)	(0,9)
Résultat opérationnel		1 532,0	1 490,0
Coût de l'endettement financier brut	5.10	(1 281,8)	(1 210,1)
Résultat de trésorerie et équivalents de trésorerie	5.10	33,1	12,8
Coût de l'endettement financier net	5.10	(1 248,7)	(1 197,3)
Autres produits financiers	5.11	3,5	9,2
Autres charges financières	5.11	(6,0)	(5,8)
Résultat financier		(1 251,2)	(1 193,8)
Impôts sur les bénéfices		(58,0)	(98,8)
Q-P de résultat des mises en équivalence		(0,3)	
Résultat net - Total		222,5	197,4
Intérêts minoritaires			0,0
Résultat net - Part du groupe		222,5	197,4

Autres éléments du résultat global

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net	222,5	197,4
Variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	(282,7)	(26,4)
Impôt sur les autres éléments de résultat global	94,2	8,8
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(188,5)	(17,6)
Résultat global	34,0	179,8
dont part du groupe	34,0	179,8
dont intérêts minoritaires	0,0	0,0

Les gains et les pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont intégralement destinés à être recyclés en résultat.

Etat des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		222,2	197,4
Résultat des sociétés mise en équivalence		0,3	
Resultat lié aux actifs et passifs destinés à la vente			
Plus et moins value de cession		(83,4)	(42,1)
Dotation nette aux amortissements et provisions		1 020,4	990,2
Reprise de subventions		(413,3)	(338,1)
Autres produits et charges calculés		90,4	31,4
Coût de l'endettement financier net	5.10	1 248,7	1 197,2
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		58,0	98,8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 143,3	2 135,0
Impôt payé		(25,1)	0,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	4.21.1	(56,0)	(28,5)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles		2 062,1	2 106,4
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions	4.21.2	(3 618,3)	(3 269,7)
Subventions sur immobilisations	4.21.2	1 413,0	2 208,2
Variations des autres actifs financiers non courants		(0,0)	0,1
Cessions ou réductions de l'actif immobilisé		118,3	99,9
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(2 087,0)	(961,6)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Remboursement de dettes financières		(6 053,9)	(7 816,0)
Augmentation des dettes financières		7 589,1	9 508,4
Intérêts financiers nets versés		(1 191,7)	(1 179,8)
Augmentation des dépôts et cautionnements reçus		(6,4)	430,0
Trésorerie nette provenant des opérations de financement		337,1	942,5
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		312,2	2 087,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		4 089,5	2 001,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		4 401,7	4 088,9
Variation de la trésorerie nette		312,2	2 087,3

Etat de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Dotations en capital	Réserves et résultats accumulés	Éléments comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2010	9 764,6	(10 833,5)	(304,0)	(1 372,9)	0,0	(1 372,9)
Résultat global		197,4	(17,6)	179,8	0,0	179,8
Autres variations				0,0	0,0	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2010	9 764,6	(10 636,1)	(321,7)	(1 193,1)	0,0	(1 193,1)
(en millions d'euros)	Dotations en capital	Réserves et résultats accumulés	Éléments comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2011	9 764,6	(10 636,1)	(321,7)	(1 193,1)	0,0	(1 193,1)
Résultat global		222,5	(188,5)	34,0	0,0	34,0
Autres variations				0,0	0,0	0,0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	9 764,6	(10 413,6)	(510,1)	(1 159,1)	0,0	(1 159,1)

Notes aux états financiers consolidés

Les comptes consolidés du groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration qui s'est tenu le 15 mars 2012.

Note 1 - Présentation de l'Etablissement public Réseau ferré de France (RFF)

Réseau ferré de France est un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997, avec effet rétroactif au 1er janvier 1997, dont le siège social se situe au 92 avenue de France, Paris 13ème.

Cette loi et ses décrets d'application n° 97-444, 97-445 et 97-446 ont créé RFF sous la forme d'une entité indépendante, propriétaire des infrastructures ferroviaires françaises affectées précédemment à la SNCF. Le décret du 6 décembre 2006 a confirmé les missions de RFF tout en précisant les conditions dans lesquelles elles pouvaient être déléguées à la SNCF.

Note 2 - Comparabilité des comptes

2.1 *Changement de méthode*

Aucun changement de méthode n'a été réalisé en 2011.

2.2 *Evènements et transactions significatifs*

Signature du contrat de concession SEA

RFF a signé le 16 juin 2011 un contrat de concession avec la société LISEA, dont Vinci est le principal actionnaire aux côtés notamment de la CDC et d'AXA, pour une durée de 50 ans.

Ce projet consiste en la construction de 340 km de lignes nouvelles, dont 302 km à grande vitesse, entre Tours et Bordeaux, ainsi que de 38 km de raccordements.

Le montant total du projet est de l'ordre de 7,8 Md € en euros courants.

Le plan de financement du projet se répartit de la façon suivante :

- la dette senior souscrite par LISEA pour un montant de 3 milliards EUR dont
 - o banques commerciales – dette en risque projet : 612 millions EUR
 - o banques commerciales – dette garantie Etat : 1,06 milliard EUR
 - o BEI – dette en risque projet : 200 millions EUR
 - o BEI – dette garantie Etat : 400 millions EUR
 - o CDC-DFE – dette garantie RFF : 757 millions EUR
- fonds propres actionnaires : 772 millions EUR
- subventions publiques (Etat, Collectivités locales, Union Européenne) et participation de RFF : 4,04 milliards EUR en euros courants

RFF intervient dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant et contributeur public au financement et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire des Fonds d'Epargne, à hauteur de 757,2 M€.

RFF s'est également vu confié le rôle d'intermédiaire pour l'appel des fonds auprès des financeurs tiers et leur reversement au concessionnaire.

Les comptes au 31/12/2011 traduisent pour la 1^{ère} fois les impacts de ce contrat de concession : cf § 4.3.2

Les engagements de RFF au titre de ce contrat sont présentés en note 9.

Signature du contrat de partenariat BPL

RFF a signé le 28 juillet 2011 avec Eiffage Rail Express le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance de la ligne à grande vitesse BPL, entre Le Mans et Rennes, comprenant 214 km de lignes nouvelles, dont 182 km à grande vitesse. Le projet comprend également la réalisation de 32 km de raccordements au réseau existant. Le contrat a une durée de 25 ans.

Le coût global du projet est estimé à 3,34 milliards d'euros courants.

Son financement a fait l'objet d'une convention de financement et de réalisation signée le 13 juillet 2011 entre l'Etat, les collectivités locales et RFF. Il est réparti entre :

- RFF à hauteur de 42,8%, soit 1,432 milliards €,
- les contributions de l'Etat pour 28,4% et des collectivités locales pour 28,4%, soit 1,9 milliards € au total,
- des subventions européennes pour 11 M€.

Les comptes au 31/12/2011 traduisent pour la 1^{ère} fois les impacts de ce contrat de concession : cf § 4.4

Les engagements de RFF au titre de ce contrat sont présentés en note 7.

2.3 Autres éléments de comparabilité

Deux changements d'estimation de valeur d'instruments financiers ont été réalisés au 31/12/2011 :

Valorisation des Cross Currency Interest Rate Swaps (CCIRS)

Une partie de la dette RFF est émise sur les marchés étrangers et libellée en devises étrangères. Ces dettes en devises étrangères sont systématiquement swappées en EUR par le biais de CCIRS pour couvrir l'exposition au risque de change.

Jusqu'au 31/12/2010, la valorisation des CCIRS était effectuée à partir d'une courbe de taux par devise et ne tenait pas compte du paramètre de marché constitué par les basis swaps représentant un premium de liquidité d'une devise par rapport à une autre.

A compter des comptes au 30 juin 2011, RFF a décidé d'affiner le calcul de valorisation de ses CCIRS et d'y intégrer le paramètre basis swaps.

Les tests d'efficacité réalisés selon la méthodologie « cumulative dollar offset » des relations de couverture de type FVH, seules concernées par ce changement d'estimation, ont également été adaptés. Ces modifications ont été réalisées dans les systèmes d'information en date du 31/05/2011.

Elles génèrent au 31/12/2011, une inefficacité complémentaire positive de 8 M€ des relations de couverture de FVH, comptabilisée en résultat.

Détermination du coût amorti de la dette indexée sur l'inflation

RFF a émis des dettes indexées sur l'inflation européenne ou anglaise. Ces dettes sont évaluées au bilan au coût amorti dont la valeur dépend de l'indice d'inflation retenu.

Jusqu'au 31/12/2010, RFF valorisait les flux futurs en utilisant la dernière inflation constatée sur la période de référence. Lors d'un arrêté semestriel, la période de référence est celle comprise entre le 30 juin de l'année N-1 et de l'année N. Pour un arrêté annuel, la période de référence est celle comprise entre le 31 décembre de l'année N-1 et de l'année N.

A compter de l'arrêté au 30/06/2011, RFF a décidé de retenir le point mort inflation comme indice de référence de l'inflation pour valoriser les flux futurs. Cet indice est plus adapté à un calcul sur une période longue car il correspond à une estimation de l'inflation future.

Au 31 décembre 2011, l'impact de ce changement est une diminution de la valeur du coût amorti de la dette d'un montant de 12,3 M€ comptabilisé en résultat de la période.

Estimation de l'impact des retards de mise en service comptable des projets mandatés à la SNCF

Le processus de mise en service comptable des actifs de projets sous mandat SNCF est interrompu depuis presque 2 ans dans l'attente de la mise en production du nouveau dispositif automatisé de mise en service comptable appelé GEREMI. Ce projet a rencontré des difficultés et a pris du retard, cependant la mise en production est dorénavant fixée à la fin du premier trimestre 2012.

De manière à présenter dans les comptes une image de la réalité économique des mises en service, des écritures complémentaires basées sur des montants estimés ont été comptabilisées :

- Actifs mis en service : 5 518,7 M€
- Subventions mises en service : 2 387 M€
- Dotation aux amortissements complémentaire : 130,9 M€
- Reprise de subventions complémentaire : 56 M€

Compte tenu des critères non figés constitutifs de l'évaluation des impacts des estimations réalisées dans ces trois domaines, l'estimation chiffrée des impacts sur les exercices ultérieurs n'est pas réalisable.

Note 3 - Résumé des principes et méthodes comptables et d'évaluation

3.1 Base de préparation de l'information financière

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe RFF sont établis conformément aux normes comptables IFRS.

Pour l'arrêté des comptes 2011, les comptes sont établis sur la base des normes adoptées par l'Union Européenne et obligatoirement applicables, telles qu'elles sont connues à ce jour, disponibles sur le site <http://ec.europa.eu/internal-market/accounting/ias-fr.htm#adopted-commission>.

Les nouvelles normes IFRS, amendements et interprétations de l'IFRIC d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011 sont sans incidence significative sur les comptes de RFF au 31 décembre 2011.

Le groupe a par ailleurs choisi de ne pas appliquer de nouvelles normes par anticipation.

Le contrat de partenariat public-privé BPL a donné lieu à une première comptabilisation dans les comptes au 31/12/2011. Comme pour le contrat PPP GSMR comptabilisé pour la 1^{ère} fois en 2010, des immobilisations en cours sont comptabilisées à l'avancement pendant la phase de construction, en contrepartie d'une dette financière pour la part non réglée. La subvention méritée correspondante est comptabilisée parallèlement au passif du bilan. La mise en service comptable sera réalisée à l'achèvement de tout ou partie de la construction.

Le contrat de concession SEA a donné lieu à première comptabilisation dans les comptes au 31/12/2011. Ce contrat présenté en engagements hors bilan dans les comptes sociaux fait l'objet d'un retraitement en normes IFRS de manière à comptabiliser l'actif en immobilisation en cours pendant sa phase de construction en fonction du pourcentage d'avancement. Parallèlement, la subvention méritée correspondante est comptabilisée au passif du bilan. La mise en service comptable sera réalisée à l'achèvement de la construction.

3.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers conformément aux IFRS implique de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction de RFF est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

En fonction de la conjoncture ou de l'ajustement de toutes ces hypothèses, les montants inscrits dans les états financiers futurs pourront différer des estimations actuelles. Les états financiers présentés ont été établis à partir des meilleures estimations possibles, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt.

Les estimations comptables qui en découlent affectent notamment les postes suivants :

- Provision pour dépollution : Le montant de la provision correspond à l'estimation du risque pour le groupe, sur le parc identifié comme étant à dépolluer, sur la base des informations disponibles à la clôture, dans l'attente d'un recensement exhaustif des installations techniques et des bâtiments à dépolluer.
- Juste valeur des dérivés et autres instruments financiers : la juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexe (cf. note 4.15).

La juste valeur est déterminée :

Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif,

Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calculs mathématiques usuels intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux, ...)

Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables.

Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont ainsi valorisés.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés

La majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, ...) est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

La juste valeur des emprunts cotés est calculée en actualisant des flux contractuels au taux d'intérêt du marché.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et certaines dettes et créances à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu des faibles délais de règlement utilisés par le Groupe.

- Valeur recouvrable des immobilisations corporelles : La valeur d'utilité des actifs d'infrastructure est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui nécessitent de recourir à des estimations et des hypothèses à long terme.
- Subventions méritées : Les produits afférents aux subventions méritées sont calculés suivant l'avancement des travaux. Ce dernier est estimé en fonction des dépenses engagées et du coût prévisionnel des projets.
- Immeubles de placement : L'identification de ces actifs est réalisée en collaboration avec les experts de la direction du patrimoine de RFF.

3.3 Périmètre et méthodes de consolidation

RFF présente des comptes consolidés, avec un périmètre intégrant pour la première fois en 2011 la société AIREFSOL, filiale détenue à 33 % et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Nom de l'entité	% d'intérêts	% de contrôle	Méthode de consolidation
Réseau Ferré de France	100	100	Société mère
SAS AIREFSOL Energies	33	33	Mise en équivalence

3.4 Information sectorielle

RFF n'ayant qu'un seul secteur d'activité localisé exclusivement sur le territoire national, aucune analyse d'information sectorielle n'est communiquée.

3.5 Conversion des opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation des comptes de RFF. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle par application du cours de change en vigueur à la date de transaction avec impact en résultat lors du dénouement des transactions.

Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis au taux en vigueur à la date d'arrêté comptable. Les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat.

3.6 Parties liées

Toutes les entités sous contrôle ou sous influence notable de l'Etat ainsi que les dirigeants sont des parties liées.

3.7 Structure du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie

Structure du bilan :

Les actifs et passifs générés par le cycle normal d'exploitation et ceux dont l'échéance est à moins d'un an par rapport à la date de clôture ont été classés en courant. De même que la trésorerie et équivalents et les découverts bancaires.

Tous les actifs et passifs ne répondant pas aux critères énoncés ci-dessus ont été regroupés en non courant.

Les actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente ont été présentés sur une ligne distincte de l'actif et du passif.

Structure du compte de résultat :

Le compte de résultat est présenté par nature et s'articule autour des indicateurs suivants :

Le résultat opérationnel courant :

Il regroupe les charges et produits directement liés aux activités de l'entité. Les rubriques « subventions d'exploitation » et « autres charges opérationnelles » ont été isolées afin de mettre en évidence d'une part, la contribution de l'Etat et des collectivités au résultat et d'autre part, les charges de fonctionnement du groupe (charges de personnel, études et autres charges de fonctionnement).

Le résultat opérationnel :

Il correspond au résultat opérationnel courant après prise en compte des charges et produits significatifs, non récurrents et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise.

Le résultat financier :

Il correspond au coût de l'endettement financier net corrigé des « autres charges et produits financiers ».

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférant :

- charges d'intérêts sur opérations de financement
- résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier.

Structure du tableau des flux de trésorerie :

Le tableau des flux de trésorerie est structuré autour de la capacité d'autofinancement calculée avant coût de l'endettement financier net et avant impôt.

Ce tableau a pour objectif d'analyser la variation de trésorerie constatée au bilan d'un exercice sur l'autre. A cet effet, l'activité de l'entreprise est scindée en trois grandes fonctions : opérationnelle, investissement et financement.

L'activité opérationnelle correspond au métier d'exploitation des actifs d'infrastructure.

L'activité investissement comprend les flux relatifs aux investissements réalisés ainsi qu'aux subventions d'investissement encaissées au cours de la période.

L'activité financement comprend les flux relatifs aux activités financières (à court, moyen et long terme) et au coût de l'endettement financier net décaissé.

La trésorerie du tableau des flux comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie diminués des découverts bancaires.

3.8 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels comprennent les logiciels acquis ou créés.

Les logiciels acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur coût d'acquisition, correspondant au prix d'achat majoré des frais accessoires nécessaires à leur mise en service. Ces coûts sont amortis en linéaire sur la durée d'utilité estimée des logiciels soit douze mois.

Les logiciels développés en interne sont inscrits à l'actif pour leur coût de production dès lors qu'ils remplissent les critères développés dans la norme, et sont amortis en linéaire sur leur durée d'utilité estimée, soit trois ans.

Les dépenses ultérieures sont immobilisées si elles accroissent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auxquelles elles se rapportent et si ce coût peut être imputé de façon fiable à l'actif. Les coûts associés au développement avant conception détaillée de l'application et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

3.9 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le groupe en vue d'en retirer des loyers ou de valoriser le capital.

Les immeubles de placement sont évalués au coût d'acquisition et amortis linéairement, sur leurs durées d'utilité respectives.

Dans le cadre de la première application des normes IFRS, leur valeur au bilan a été établie en retenant l'estimation la plus appropriée fondée sur la valeur totale des terrains et constructions.

Ce montant est depuis amorti et diminué de la valeur des cessions.

3.10 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées pour l'essentiel des infrastructures du réseau ferré national. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les investissements réalisés par acquisition sont peu significatifs.

Dans le cadre de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, les immobilisations apportées par la SNCF ont été comptabilisées pour un montant de 22,5 milliards d'euros.

3.10.1 Coût de production

La production comptabilisée sur un projet est immobilisée à l'actif du bilan à partir de la phase « avant projet », les études préliminaires restant comptabilisées en charges.

Le coût de production des opérations réalisées sous mandat accordé par RFF est composé des facturations des entreprises réalisant les travaux auxquels se rajoutent les coûts de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Le coût de production des opérations réalisées en maîtrise d'ouvrage directe est constitué des études, travaux, acquisitions et indemnités foncières et des frais directs de fonctionnement.

3.10.2 Amortissement des immobilisations

RFF dispose pour le domaine infrastructure d'une nomenclature de composants. Cette nomenclature comprend onze familles déclinées en une centaine de composants. Les voies font notamment l'objet d'une approche détaillée par groupe UIC (indicateur international de trafic de ligne).

RFF a défini une durée d'amortissement pour chaque composant de sa nomenclature. Les amortissements sont calculés en mode linéaire. Les durées, définies sur la base de préconisation des experts techniques de chaque domaine étudié, sont, en résumé, les suivantes :

Nomenclature	Durée
Terrains	non amortis
Aménagements des terrains	30 ans
Constructions	15 à 50 ans
Aménagements des constructions	10 ans
Terrassement	10 ans
Voies	de 20 à 100 ans
Installations d'énergie électrique	de 10 à 75 ans
Signalisation	de 15 à 50 ans
Télécommunications	de 5 à 30 ans
Passages à niveaux	15 ans
Ouvrages d'art	de 30 à 70 ans

Les immobilisations relatives au fonctionnement sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Nomenclature	Durée
Agencements, installations générales	10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 à 7 ans
Informatique et télécommunications	3 à 5 ans
Véhicules automobiles	5 ans

3.11 Pertes de valeurs des actifs non financiers

Les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), l'UGT étant le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation génère des entrées de trésorerie indépendantes. RFF a distingué deux UGT : une UGT dite « Infrastructure » et une UGT dite « Patrimoine ».

3.11.1 Dépréciation des infrastructures en service (UGT infrastructure)

A chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre ou gagner de la valeur. Le cas échéant, un test de dépréciation est effectué.

Indices de perte (ou de reprise) de valeur

RFF a retenu les indices de perte de valeur suivants :

- Evolution des taux de marché,
- Obsolescence ou dégradation physique des actifs non prévue par les plans d'amortissements,
- Changements importants dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif,
- Evolution significative dans la performance des actifs.

L'évolution de ces indices se mesure par l'évolution :

- du taux de financement de RFF et donc de son taux d'actualisation,
- du montant des dépenses d'entretien futures,
- du montant des péages futurs,
- du montant de CCI (contribution aux charges d'infrastructure) future, ou autres subventions d'exploitation,
- de la durée moyenne d'utilisation restante des actifs.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs, diminuée des subventions en service non encore rapportées au résultat et augmentée du solde d'impôts différés actifs du solde des immobilisations en cours de renouvellement net de subventions et du BFR opérationnel, à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs générés par ces actifs à laquelle est ajoutée la valeur résiduelle de ces actifs.

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT « Infrastructure » est constituée par leur valeur d'utilité (il n'existe pas de prix de vente net de ces actifs), c'est-à-dire la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de ces actifs et de leur sortie à la fin de leur durée d'utilité.

La période pluriannuelle de construction budgétaire permet à RFF d'établir des projections de trésorerie basées sur trois années budgétaires. Au-delà, les cash-flows sont basés sur les données de la dernière année puis projetés jusqu'en 2025, date à laquelle le réseau est considéré comme stabilisé en raison du rattrapage du retard de renouvellement.

Les cash flows tiennent également compte des données figurant dans le contrat de performance pour la période 2008-2012 approuvé par les Ministères de Tutelle.

Le taux d'actualisation retenu est évalué à partir du coût de la ressource et des risques auxquels sont soumis d'autres gestionnaires d'infrastructure régulés comparables à RFF ; ce taux est également corroboré par un modèle d'évaluation des actifs financiers appliqué à une structure cible vers laquelle RFF pourrait évoluer.

Si la valeur nette comptable de l'UGT Infrastructure est supérieure à la valeur actualisée, alors une dépréciation est enregistrée. Cette dépréciation est répartie sur chacun des actifs composant l'UGT, proportionnellement à la valeur nette comptable de chacun de ces actifs au sein de l'UGT.

Si la valeur nette comptable de l'UGT est inférieure à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs et si une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la plus faible :

- de sa valeur recouvrable, ou
- de la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours de périodes antérieures.

3.11.2 Dépréciation des projets en cours

RFF procède à des tests de dépréciation annuels de projets en cours de réalisation consistant à comparer leur valeur comptable à leur valeur recouvrable, en l'occurrence, la valeur d'utilité. L'objectif est de matérialiser le risque de non aboutissement du projet conduisant à immobiliser les dépenses sans création de bien in fine.

Lorsque les investissements sont arrêtés, les dépenses enregistrées sont dépréciées à concurrence de leur valeur recouvrable.

Si un fait générateur exceptionnel remet en cause l'aboutissement du projet, les dépenses sont dépréciées à 100%.

Les dépréciations sont calculées nettes de subventions méritées afférentes aux projets concernés.

3.11.3 Dépréciation des immeubles de placement (UGT patrimoine)

La valeur recouvrable des actifs de l'UGT « Patrimoine » est égale à la plus forte de la juste valeur nette des frais de vente et de la valeur d'utilité.

Les actifs de cette UGT comprennent des terrains et des bâtiments. Il s'agit des terrains (y compris les cours de marchandises) propriétés de RFF sur lesquels il n'y a pas d'activité ferroviaire. Ces terrains comprennent le foncier nu ou bâti. Leur juste valeur nette de frais de vente est estimée à partir :

- de leur situation dans une zone géographique,
- d'une valeur de marché au m², prenant en compte l'usage probable du terrain après cession.

A chaque clôture des comptes, RFF apprécie s'il existe un indice montrant que les actifs ont pu perdre de la valeur. Lorsqu'il existe, un test de dépréciation est effectué et une provision est comptabilisée le cas échéant.

La dépréciation ainsi calculée et répartie modifie le plan d'amortissement futur des actifs.

Si le test conduit à une valeur nette comptable de l'UGT inférieure à la valeur recouvrable et dans le cas où une dépréciation a été comptabilisée initialement, alors il est procédé à une reprise de dépréciation à hauteur de la valeur recouvrable.

3.12 *Evaluation et comptabilisation des actifs financiers*

En application de la norme IAS 39, les actifs financiers du groupe sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes : les actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, les prêts et créances, les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification est fonction des raisons qui ont motivé leur acquisition.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat :

Cette catégorie regroupe :

- a) les OPCVM monétaires, les titres de créances négociables et les autres produits de trésorerie qui font l'objet d'une option de juste valeur. Cette dernière option est justifiée par le fait que ces instruments sont gérés en juste valeur et que le résultat de cette gestion fait l'objet d'un reporting à la direction générale.
- b) les dérivés non qualifiés de couverture (dérivés de transaction). Il s'agit des dérivés acquis dans le cadre de la couverture des risques de change et de taux mais qui ne satisfont pas les critères d'efficacité imposés par la norme IAS 39 (cf. § 3.13.4).

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

Prêts et créances :

Cette catégorie inclut les actifs financiers non dérivés qui ont des paiements fixés et déterminés et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Dans le groupe, il s'agit des créances d'exploitation et des dépôts et cautionnements versés.

Les créances à court terme sont enregistrées à la juste valeur, correspondant aux flux de trésorerie futurs estimés actualisés. Cette valeur est égale à leur valeur nominale si l'effet de l'actualisation n'est pas jugé significatif. Celles à long terme entrent au bilan à leur juste valeur puis sont évaluées ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque l'effet de l'actualisation reste non significatif, ces créances sont traitées comme celles à court terme avec comptabilisation éventuelle d'une provision pour dépréciation dans le cas où la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée. Une reprise de provision est possible en cas d'indicateurs objectifs d'amélioration. La note 3.15 fournit des compléments d'informations sur le calcul de la provision pour dépréciation.

Ces créances sont comptabilisées au bilan aux postes clients et comptes rattachés et autres débiteurs.

Actifs financiers disponibles à la vente :

Ces actifs comprennent les titres de participation non consolidés. Ils sont évalués à leur juste valeur, les plus ou moins values latentes étant enregistrées dans les capitaux propres jusqu'à leur cession.

Cependant, s'il existe une indication objective de dépréciation durable, d'un actif financier disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat, de manière irréversible pour les instruments de capitaux propres.

Pour les titres de participation non cotés, si la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, leur valeur demeure le coût d'acquisition corrigé d'éventuelles dépréciations à caractère durable. Les dépréciations des titres de participation comptabilisés à leur coût sont reconnues en résultat de manière irréversible.

Ces titres de participation sont comptabilisés au bilan au poste « Actifs financiers non courants ».

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance et que RFF a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

RFF n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie au 31 décembre 2011.

3.13 Instruments dérivés Actif et Passif

3.13.1 Champ d'application

RFF gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêts et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échanges de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échanges de devises et des options de change.

3.13.2 Evaluation et comptabilisation

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et les variations sont enregistrées en contrepartie du compte de résultat sauf dans le cas des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Cette juste valeur est déterminée à partir des données de marché en provenance de sources externes ou à partir de modèles développés en interne et reconnus par les intervenants sur le marché.

La qualification ou non du dérivé en tant qu'instrument de couverture entraîne différentes méthodes de comptabilisation des variations de juste valeur déterminées à l'arrêté.

Les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont ventilés en courant et non courant à l'actif et au passif suivant leurs échéances. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont présentés en actifs financiers courants ou en passifs financiers courants.

3.13.3 Dérivés qualifiés de couverture

Le groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'opération de couverture est un dérivé désigné dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de mise en place de l'opération et son caractère hautement efficace est démontré par des tests à chaque arrêté comptable tant qu'elle perdure. Dès la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie, une documentation, mise à jour à chaque arrêté, garantit son caractère hautement efficace.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont ventilés en courant et non courant à l'actif et au passif suivant leurs échéances.

Le groupe utilise deux types de couvertures : la couverture de juste valeur et celle de flux de trésorerie.

La couverture de juste valeur :

Celle-ci a pour objet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif, ou d'un engagement ferme qui affecterait le résultat net.

Les variations de juste valeur de l'élément couvert sont enregistrées au compte de résultat et sont neutralisées par les variations symétriques de juste valeur de l'instrument dérivé. Les impacts nets en résultat traduisent ainsi la part d'inefficacité de la couverture.

La couverture de flux de trésorerie :

Celle-ci a pour objet de couvrir les variations de valeur des flux futurs attachés à des actifs ou des passifs existants ou à une transaction future hautement probable qui affecterait le résultat net. Le dérivé a pour effet de « fixer » le taux ou le cours de change qui était à l'origine susceptible de varier.

La partie du gain ou de la perte sur le dérivé considéré comme efficace est enregistrée en capitaux propres puis recyclée en résultat au moment où l'élément couvert affecte le compte de résultat. La part inefficace de la couverture qui correspond à l'excédent de variations de juste valeur de l'instrument de couverture par rapport aux variations de juste valeur de l'élément couvert est constatée immédiatement en résultat.

La relation de couverture cesse immédiatement lorsque :

- les conditions de qualification ne sont plus remplies ;
- l'instrument dérivé est vendu ou expire ;
- le groupe décide de supprimer la désignation de couverture par décision de gestion ;
- pour la couverture de flux de trésorerie, la transaction future attendue cesse d'être probable.

3.13.4 Dérivés non qualifiés de couverture

Le groupe utilise principalement les instruments dérivés pour se prémunir contre les risques auxquels il est exposé, conformément à la politique de gestion des risques autorisée par le conseil d'administration de RFF.

Les dérivés non qualifiés de couverture comprennent pour partie des instruments de couverture au sens de la gestion mais non qualifiés comme tels par décision de gestion, de manière à en simplifier le traitement comptable. Il en est ainsi des opérations de change à terme couvrant la dette à court terme. De même, certains dérivés incorporés ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture. Ils assurent cependant pour la plupart d'entre eux une couverture économique. Enfin, certaines opérations qualifiées de couverture à l'origine ne répondent plus aux critères de couverture lorsqu'elles arrivent à une maturité proche de l'échéance, et sont alors déqualifiées.

Ces instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et sont présentés en autres actifs ou passifs financiers et les variations de juste valeur sont immédiatement enregistrées au compte de résultat.

3.13.5 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés si et seulement si les trois conditions suivantes sont remplies :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS39, et
- le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Plusieurs dérivés incorporés ont été identifiés dans les dettes financières de RFF. Ces dérivés incorporés ont été séparés du contrat de dette et ont été évalués au bilan à leur juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Un dérivé incorporé non optionnel (tel qu'un contrat à terme de gré à gré ou un swap incorporé) est séparé de son contrat hôte sur la base de ses modalités essentielles, déclarées ou implicites, de manière à avoir une juste valeur nulle lors de la comptabilisation initiale. Un dérivé incorporé reposant sur une option est séparé de son contrat hôte sur la base des termes déclarés de la composante d'option. La valeur comptable initiale de l'instrument hôte (dette au coût amorti) est le montant résiduel après séparation du dérivé incorporé.

3.14 *Impôts différés*

Les différences temporelles entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable ainsi que les pertes fiscales reportables dans les états financiers consolidés entraînent la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable. Aucun impôt différé n'est enregistré s'il est issu de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, qui lors de cette opération, n'impacte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Seule la réalisation d'un bénéfice imposable futur probable permettant alors l'imputation des différences temporelles et des pertes fiscales reportables, entraîne la reconnaissance des actifs d'impôts différés.

L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

3.15 Clients et comptes rattachés - Autres débiteurs

Lors de leur entrée au bilan, les créances sont valorisées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale hormis celles à long terme pour lesquelles les effets de l'actualisation sont significatifs. Les créances sont par la suite évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non recouvrement basé sur des analyses individuelles et statistiques.

Les autres créances enregistrées dans la rubrique « autres débiteurs » comprennent principalement les créances fiscales et sociales, les créances sur cessions d'immobilisations, les comptes courants SNCF.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires à vue.

Les équivalents de trésorerie englobent quant à eux, les placements à très court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur tels que les OPCVM monétaires et certificats de dépôts dont l'échéance à la date d'acquisition est inférieure à trois mois. Ces titres sont comptabilisés à leur juste valeur avec variations de juste valeur en résultat financier (cf. § 3.12).

3.17 Dotation en capital

Etablissement public à caractère industriel et commercial, RFF n'a ni capital au sens juridique du terme, ni actions et ne verse pas de dividendes.

Au moment de sa constitution RFF disposait de 0,86 milliard d'euros de fonds propres en termes comptables, cette somme correspondant à l'écart de valorisation entre l'actif et le passif. L'Etat a ensuite accru ce capital initial par apports complémentaires jusqu'au début de l'année 2003. A la date du 31 décembre 2011, le montant cumulé des dotations en capital s'établit à 9,8 milliards d'euros.

3.18 Réserves et résultats accumulés

Cette rubrique est composée du report à nouveau, des réserves convertibles, des réserves de conversion et du résultat de l'exercice.

Une partie des réserves enregistre les variations de juste valeur, constatées depuis l'origine, des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments de couverture de flux de trésorerie (uniquement la part efficace des couvertures de flux de trésorerie pour les opérations en vie).

3.19 Provisions

Le groupe comptabilise des provisions lorsque trois conditions sont réunies :

- Le groupe est tenu par une obligation légale ou implicite qui résulte d'événements passés ;
- Une sortie de ressources sera probablement nécessaire à l'extinction de l'obligation sans contrepartie au moins équivalente ;
- Le montant de la provision peut être estimé de manière fiable.

3.19.1 Provision pour dépollution et risques environnementaux

L'entreprise a mis en place des programmes de désamiantage sur ses actifs ainsi qu'un programme de dépollution portant sur la décontamination ou l'élimination des appareils du domaine ferroviaire contenant du polychlorobiphényle (*PCB*) ainsi qu'à l'élimination des traverses créosotées. Le montant provisionné est la meilleure estimation de la dépense qui devrait être nécessaire pour éteindre l'obligation, actualisée à la date de clôture lorsque l'impact de l'actualisation s'avère significatif.

3.19.2 Autres provisions

Tous les risques identifiés sont régulièrement passés en revue. Les provisions utilisées sont reprises au compte de résultat en contrepartie des charges correspondantes.

3.20 Avantages du personnel

RFF dispose de régimes de retraite à cotisations définies et à prestations définies.

Dans le premier cas, l'établissement verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Une fois ces cotisations réglées, il n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont enregistrées dans les charges de personnel dès leur exigibilité.

Dans le second cas, les salariés de RFF ne bénéficient pas de régimes à prestations définies autres que les régimes légaux ou conventionnels à savoir les indemnités de fin de carrière.

Indemnités de fin de carrière :

Le passif inscrit au bilan à ce titre est égal à la valeur actualisée de l'obligation du groupe envers les salariés à la date d'évaluation. Cette obligation est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées et est basée sur des hypothèses d'évolution des salaires, de mortalité, d'âge de départ en retraite et de turnover du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence au taux Bloomberg swap 20 ans.

Les écarts actuariels liés à l'expérience ou générés par ajustement des hypothèses actuarielles sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

3.21 Subventions

RFF reçoit deux grands types de subventions : les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers (État, Collectivités locales, Régions, ...) et celles attribuées par la Loi de Finances et notifiées par l'Etat.

a) Les subventions reçues dans le cadre des conventions de financement des projets d'investissement conclues avec des tiers :

Elles suivent la même règle comptable que les dépenses :

- elles sont enregistrées au compte de résultat dans le compte de produit spécifique « subventions d'exploitation » pour couvrir les dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires),
- elles sont enregistrées au passif du bilan « en subventions » en passifs non courants lorsqu'elles couvrent des dépenses immobilisées. Ces subventions sont ensuite virées au compte de résultat au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations en service. Pour les terrains non amortissables, RFF retient la durée moyenne d'amortissement des actifs attachés à ces terrains.

Les modalités de paiement de ces subventions diffèrent selon les projets d'investissements et l'identité du payeur. Elles sont versées selon un échéancier prévu dans la convention de financement ou selon l'avancement réel des travaux. A chaque arrêté comptable et pour chaque projet, les appels de subventions réalisés sont rapprochés du montant des dépenses comptabilisées. Des ajustements sont alors réalisés et enregistrés soit à l'actif en « subventions à recevoir », soit au poste « subventions » des passifs courants pour les subventions appelées d'avance.

b) La subvention publique attribuée par la Loi de Finances et notifiée :

Cette subvention a un caractère forfaitaire et est destinée à concourir à l'équilibre financier de l'Etablissement. Elle est comptabilisée en subvention d'exploitation.

Cette subvention attribuée par le Parlement est enregistrée au bilan au 1^{er} janvier de l'année à laquelle elle se rattache pour le montant voté dans la loi de Finances à la fin de l'exercice précédent et notifié par courrier par les autorités de tutelle. Elle est constatée au compte de résultat linéairement.

3.22 Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Hormis les instruments dérivés passifs et les passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat, les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

Dettes financières :

Les emprunts émis par RFF sont initialement enregistrés à leur juste valeur c'est-à-dire pour le montant des fonds encaissés nets des coûts de transaction et des primes d'émission. Ils sont ensuite comptabilisés à leur coût amorti par utilisation de la méthode du taux d'intérêt effectif avec séparation éventuelle des dérivés incorporés.

Pour les dettes en devises, l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif s'effectue avec les flux de trésorerie en devises étrangères. A chaque clôture, le coût amorti est converti au cours de clôture.

Les emprunts sont classés en dettes financières non courantes et passifs financiers courants pour la partie dont l'échéance est inférieure à 1 an. Les concours bancaires sont classés en passifs financiers courants.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette. La valeur du coût amorti correspond à la date d'émission au produit de l'obligation minorée de la juste valeur du dérivé incorporé (cf. § 3.13.5).

Prêts RIF :

Le groupe reçoit de la région Ile de France des prêts à taux bonifiés. Ces prêts sont comptabilisés à leur juste valeur à l'origine (valeur actuelle des flux contractuels actualisés au taux de financement de marché normal de RFF) et la différence avec la trésorerie reçue est traitée comme une subvention. L'emprunt au taux de marché est ensuite comptabilisé selon la méthode du coût amorti et la subvention est reprise linéairement au résultat sur la durée moyenne d'amortissement des actifs financés (environ 30 ans).

Autres passifs non courants :

Les autres passifs non courants comprennent principalement les dépôts et cautionnements reçus des clients dans le cadre des conventions d'occupation.

Autres passifs financiers courants :

Ces passifs comprennent la part de la dette long terme à moins d'un an ainsi que les émissions à court terme.

3.23 Fournisseurs et comptes rattachés / autres créditeurs

Fournisseurs et comptes rattachés :

Cette rubrique englobe les dettes commerciales. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur. Les dettes portant intérêt à un taux différent de celui du marché sont actualisées lorsque l'effet de cette actualisation est significatif.

Autres créditeurs :

Les autres créditeurs comprennent les dettes fiscales et sociales, les avances sur cessions d'immobilisations, les charges imputables à l'exercice en cours mais qui ne seront réglées qu'ultérieurement ainsi que les produits encaissés par avance. Ces dettes sont enregistrées à leur juste valeur.

3.24 Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente

L'article 63 de la loi de finances pour 2006 permet de déclasser les biens immobiliers de RFF inutiles à ses missions de service public ferroviaire telles que définies à l'article 1^{er} de la loi du 13 février 1997 et de les transférer en pleine propriété à une société détenue par l'Etat pour assurer leur valorisation. Ces transferts sont réalisés moyennant une indemnité égale à la valeur nette comptable des biens transférés appréciée à la clôture du dernier exercice précédant le transfert.

Les actifs pour lesquels une décision de cession a été prise par le Conseil d'Administration sont classés dans la rubrique « Actifs détenus en vue de la vente » et sont soumis à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5. Les passifs qui se rapportent à ces actifs sont présentés séparément au bilan dans la rubrique « Passifs liés aux actifs détenus en vue de la vente ».

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

3.25 Contrats de location

Location financement :

Les biens financés en contrat de location financement sont inscrits en immobilisations corporelles dès lors que ces contrats ont pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, le transfert de propriété pouvant intervenir ou non, in fine . Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location correspondant lorsqu'elle est inférieure. Une dette est constatée au passif en contrepartie. Les redevances réglées en vertu de ces contrats sont scindées entre amortissement de la dette et charge financière.

A l'heure actuelle, les principaux contrats de location financement concernent des photocopieurs et des véhicules de fonction.

Location simple :

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés au compte de résultat.

3.26 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement par des prestations de services générées par l'activité ferroviaire et est appréhendé au moment de la réalisation de ces prestations. Ces redevances d'infrastructures se décomposent en droit d'accès, droits de réservation des sillons, droits de réservation des accès en gare et droits de circulation. A ces prestations minimales ferroviaires, il convient d'ajouter des prestations complémentaires à savoir la redevance complémentaire d'électricité et les prestations complémentaires relatives aux chantiers de transports combinés, à l'utilisation des triages, au stationnement sur certaines voies ainsi qu'à l'usage des voies de la gare « Futuroscope ».

A ces prestations s'ajoutent des ventes de fournitures qui correspondent pour l'essentiel aux ventes et récupérations de vieilles matières.

Le chiffre d'affaires comprend également des produits hors trafic constitués par les produits d'occupation des actifs de l'UGT Patrimoine.

Note 4 - Compléments d'informations relatifs au bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2011 s'analyse comme suit :

Tableau d'analyse des immobilisations incorporelles				
(en millions d'euros)	Logiciels fonctionnement	Logiciels développés en interne	Droits de propriété intellectuelle	Total
Arrêté au 31 décembre 2010				
Coût	30,8	40,1		70,9
Amortissements cumulés	(27,9)	(28,6)		(56,4)
Dépréciations cumulées				
Valeur nette comptable	2,9	11,5		14,4
Arrêté au 31 décembre 2011				
Valeur nette comptable à l'ouverture	2,9	11,5		14,4
Acquisitions	7,9	8,8	25,0	41,8
Productions				
Cessions				
Différence de conversion				
Reclassement		0,1		0,1
Dotations aux amortissements	(4,8)	(2,4)	(0,2)	(7,4)
Reprises sur amortissements				
Reprise sur cession				
Reprises sur amortissements				
Ecart de réévaluation				
Variation				
Changement de méthodes				
Restructuration				
Entrées de périmètre				
Changement de mode (ancien mode)				
Changement de mode (nouveau mode)				
Variation de taux d'intégration				
Augmentation de taux d'intérêt				
Sorties de périmètre				
Autres mouvements	(0,1)	(0,1)		(0,1)
Valeur nette comptable à la clôture	6,0	17,9	24,8	48,7
Arrêté au 31 décembre 2011				
Coût	38,7	48,9	25,0	112,5
Amortissements cumulés	(32,7)	(31,0)	(0,2)	(63,9)
Dépréciations cumulées				
Valeur nette comptable	6,0	17,9	24,8	48,7

Le montant des dépenses d'investissement incorporel de l'exercice 2011 comprend à hauteur de 25 M€ l'acquisition de droits de propriété intellectuelle concernant les applications informatiques du domaine de l'exploitation ferroviaire de la SNCF.

4.2 Immeubles de placement

Les produits locatifs des immeubles de placement sont de 83,9 M€ en 2011 contre 83,1 M€ pour l'année 2010. Les charges opérationnelles directes de gestion du patrimoine s'élève à 85,3 M€ en 2011 contre 77,4 M€ pour l'année 2010, y compris pour la part relative à la gestion des cessions.

Compte tenu de la méthode d'évaluation des immeubles de placement (cf. 3.9), il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

(en millions d'euros)	Immeubles de placement
Au 1er janvier 2010	
Coût	476,4
Amortissements cumulés	(14,5)
Dépréciations cumulées	
Valeur nette comptable	461,9
Exercice clos le 31 décembre 2010	
Valeur nette comptable à l'ouverture	461,9
Acquisition	0,0
Cessions	0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	0,0
Dotations aux amortissements	0,0
Reprises sur amortissements	
Reprise sur cession	
Autres mouvements	(36,7)
Valeur nette comptable à la clôture	425,2
Au 31 décembre 2010	
Coût	439,7
Amortissements cumulés	(14,5)
Dépréciations cumulées	
Valeur nette comptable	425,2
Arrêté au 31 décembre 2011	
Valeur nette comptable à l'ouverture	425,2
Cessions	0,0
Acquisition	0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	0,0
Dotations aux amortissements	0,0
Reprises sur amortissements	
Reprise sur cession	
Autres mouvements	(17,5)
Valeur nette comptable à la clôture	407,7
au 31 décembre 2011	
Coût	422,2
Amortissements cumulés	(14,5)
Dépréciations cumulées	
Valeur nette comptable	407,7

4.3 Immobilisations corporelles

4.3.1 Tableau des immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2011 se décompose comme suit :

Tableau d'analyse des immobilisations corporelles					
(en millions d'euros)	Terrains, bâtiments et aménagements	Voies, terrassement, ouvrages d'art et passages à niveau	Installations techniques, électrification, telecom	Immobilisations en cours	Total
Au 1er janvier 2010					
Coût	6 138,8	26 059,2	7 824,2	9 712,5	49 734,8
Amortissements cumulés	(206,9)	(6 301,6)	(3 483,1)		(9 991,7)
Dépréciations cumulées				(73,9)	(73,9)
Valeur nette comptable	5 931,9	19 757,6	4 340,9	9 638,6	39 669,7
Exercice clos le 31 décembre 2010					
Valeur nette comptable à l'ouverture	5 931,9	19 757,6	4 340,9	9 638,6	39 669,7
Acquisitions	3,8		6,0		9,8
Productions				3 226,6	3 226,6
Cessions	(31,3)		(0,4)	(3,7)	(35,3)
Différence de conversion					0,0
Reclassement pour mise en service et transfert en actifs destinés à être cédés	0,4	0,1	1,7	9,6	11,8
Dotations aux amortissements	(63,1)	(620,5)	(303,4)		(987,0)
Reprises sur amortissements	0,7		0,2		0,9
Dotations aux provisions pour dépréciation	0,0			(16,7)	(16,7)
Reprises sur provisions pour dépréciation				18,2	18,2
Autres mouvements	2,6		(0,4)	23,1	25,4
Valeur nette comptable à la clôture	5 845,0	19 137,2	4 044,7	12 895,9	41 923,4
Au 31 décembre 2010					
Coût	6 129,6	26 059,3	7 830,3	12 968,4	52 987,5
Amortissements cumulés	(284,7)	(6 922,1)	(3 785,6)		(10 992,3)
Dépréciations cumulées	0,0			(72,4)	(72,4)
Valeur nette comptable	5 845,0	19 137,2	4 044,7	12 895,9	41 923,4
Arrêté au 31 décembre 2011					
Valeur nette comptable à l'ouverture	5 845,0	19 137,2	4 044,7	12 895,9	41 923,4
Acquisitions	7,9	47,9	16,2		72,0
Productions				4 488,1	4 488,1
Cessions	(0,0)		(0,2)	(2,9)	(3,1)
Différence de conversion					0,0
Reclassement et transfert en actifs destinés à être cédés	543,5	7 869,9	579,4	(8 943,5)	49,2
Dotations aux amortissements	(66,4)	(763,3)	(293,2)		(1 122,8)
Reprises sur amortissements	1,5		0,2		1,8
Dotations aux provisions pour dépréciation				(8,6)	(8,6)
Reprises sur provisions pour dépréciation				10,0	10,0
Autres mouvements	0,0	0,0	0,0	46,6	46,6
Valeur nette comptable à la clôture	6 331,5	26 291,7	4 347,2	8 485,6	45 455,9
Au 31 décembre 2011					
Coût	6 662,6	33 977,1	8 426,6	8 556,3	57 622,6
Amortissements cumulés	(330,8)	(7 685,3)	(4 079,4)		(12 095,6)
Dépréciations cumulées	(0,3)			(70,8)	(71,1)
Valeur nette comptable	6 331,5	26 291,7	4 347,2	8 485,6	45 455,9

Le montant des frais d'études constatés en charge (IAS38.126) est de 62,1 M€ en 2011 contre 52,7 M€ pour l'exercice 2010.

4.3.2 Production d'immobilisations

Le montant total des dépenses d'investissement corporelles pour l'exercice 2011 s'élève à 4 565,6 M€.

Ce montant comprend :

- 4 493,1 M€ de dépenses d'investissement en-cours qui se décomposent en :
 - ❖ 4 488,1 M€ de dépenses sur projets d'investissement infrastructure ferroviaire
 - dont 2 629 M€ de production réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de RFF
 - dont 818,5 M€ de production directe.
 - dont 141,3 M€ de production au titre du PPP (GSMR 71,1 M€ et BPL 70,2 M€)
 - dont 894,3 M€ de production au titre de la concession SEA
 - ❖ 5 M€ d'augmentation des avances au titre des réserves foncières
- 72,5 M€ d'autres dépenses d'investissement
 - dont 47,9 M€ d'intervention maintenance individualisée et suivie (IMIS)
 - dont 9,3 M€ de rachat d'actifs à la DCF et autres dépenses de fonctionnement

4.3.3 Mises en service

Le montant des immobilisations mises en service s'élève à 8 354,1 M€ pour l'exercice 2011, contre 618,3 M€ en 2010 soit une augmentation de 7 735,8 M€.

Elles se répartissent en :

- 2 801,5 M€ de projets en maîtrise d'ouvrage directe :
 - dont 61,5 M€ Pont de Garonne, 123,4 M€ tunnel de Fréjus, 339,9 M€ Haut Bugey et 2 275,3 M€ Rhin-Rhône.
- 33,9 M€ de projets anciens en maîtrise d'ouvrage déléguée SNCF
- 5 518,7 M€ d'estimation du retard des mises en services comptable des projets délégués SNCF.

4.3.4 Valeur recouvrable de l'actif en service à la date de clôture et dépréciation

UGT Infrastructure

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

Taux d'actualisation retenu : compris dans une fourchette de 5% - 5,5%

Sensibilité à la variation du taux d'actualisation : une variation de taux de +/- 0,1% entraîne une variation de +/- 0,9 Md € de la valeur actualisée des flux.

Valeur nette comptable de référence au 31/12/2011 : 29,6 Md €.

UGT Patrimoine

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

4.3.5 Tableau des dépréciations des immobilisations en cours

(en millions d'euros)	Montant des dépenses cumulées au 31/12/2011	Montant des dépréciations au 31/12/2010	Dotations	Reprises	Montant des dépréciations au 31/12/2011
Projets dormants	38,0	28,3	8,5	(10,0)	26,8
Voies de port immobilisations en cours	43,9	43,8	0,1	0,0	43,9
Autres	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3
Total	82,2	72,4	8,6	(10,0)	71,1

4.4 Actifs financiers courants et non courants

Répartition entre les actifs financiers courants et non courants							
(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010			Variation
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total	Total
Actifs financiers disponibles à la vente (1)	0,0	0,5	0,5	0,0	0,5	0,5	0,0
Créances à long terme et dépôts versés	0,0	3,8	3,8	0,0	3,8	3,8	0,0
Créances sur cession d'immobilisations	29,5	15,7	45,3	35,4	26,7	62,1	(16,8)
Comptes courants	3,8	0,0	3,8	5,8	0,0	5,8	(2,0)
Autres actifs financiers	0,0	21,3	21,3	0,0	0,0	0,0	21,3
Total actifs financiers bruts	33,3	41,4	74,7	41,2	31,0	72,2	2,5
Provisions	(0,2)	(2,1)	(2,3)	0,0	0,0	0,0	(2,3)
Total actifs financiers	33,2	39,3	72,5	41,2	31,0	72,2	0,3

(1) cette rubrique comprend uniquement la participation de RFF dans la Société par Actions Simplifiée Lyon Turin Ferroviaire

Les créances à long terme et les dépôts versés sont évalués au coût amorti. Ce coût amorti est jugé représentatif de la meilleure estimation de la juste valeur de ces actifs.

Autres actifs financiers non courants :

La comptabilisation sur l'exercice 2011 d'un actif financier non courant de 21,3 M€ représente la subvention à recevoir par RFF de l'Etat lui permettant de rembourser sa dette vis-à-vis d'Eiffage. Cette subvention sera reçue à compter de 2017. Parallèlement RFF a constaté une dette financière du même montant qu'elle devra rembourser également à compter de 2017 (cf § 4.14.1). Le montant de 21,3 M€ est représentatif de l'avancement du projet au 31/12/2011.

Les relations avec les filiales sont matérialisées dans le tableau suivant :

Participations non consolidées	% du capital détenu
SAS Lyon Turin Ferroviaire	50%
GEIE ERTMS	16,67%
GIE S2IF	50%
GEIE SEA Vitoria Dax	50%
CORRIDOR C	47%
CORRIDOR D	25%
GEIE NAF GCT	50%

La participation dans la SAS Lyon-Turin-Ferroviaire a été évaluée au coût historique dans la mesure où il s'agit d'une société en cours de développement dont l'exploitation n'a pas débuté. Sa juste valeur ne peut donc être déterminée de façon fiable.

Le résultat net de la SAS Lyon-Turin-Ferroviaire est nul au titre de l'exercice 2011 ; la production immobilisée de la période est de 20,3 M€ Les capitaux propres de l'entreprise s'élèvent à 575 M€ au 31/12/2011.

RFF en tant qu'administrateur fondateur a participé à la création le 16 novembre 2011 de la Fondation de Coopération Scientifique RAILENIUM. La FCS a pour objet la définition et la mise en œuvre d'une politique commune de coopération dans le domaine des infrastructures de transports ferroviaires.

RFF a pris un engagement irrévocable de 2,8 M€ sur 5 ans, au titre de la dotation initiale de la Fondation.

Détail des comptes courants			
(en millions d'euros)	31/12/2011		31/12/2010
LTF	2,9		5,1
GIE S2IF	0,0		0,0
GEIE VITORIA DAX C/C	0,8		0,7
Total	3,8		5,8

4.5 Impôts différés

(en millions d'euros)	Impôt différé Actif
Impôt différé au 31/12/2010	3 719,4
Impôt différé sur résultat 2011	(32,9)
Impôt différé sur variation OCI 2011	94,2
Impôt différé au 31/12/2011	3 780,6

4.6 Clients

La valeur nette des créances clients s'analyse comme suit :

	31/12/2011	31/12/2010
(en millions d'euros)		
Péages	674,7	617,3
Produits hors trafic	26,1	33,3
Autres	51,6	37,9
Provisions	(30,4)	(32,1)
Valeur nette des clients et comptes rattachés	722,1	656,3

Dépréciation des créances

Les dépréciations ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises		31/12/2011
			Consommées	Non utilisées	
Péages	14,8	0,7	0,0	0,9	14,6
Produits hors trafic	17,1	5,9	1,7	5,8	15,5
Autres	0,2	0,1	0,0	0,0	0,3
Créances sur cessions d'immobilisations	0,0	2,3	0,0	0,0	2,3
Provision pour créances douteuses	32,1	9,0	1,7	6,7	32,6

Les 32,6 M€ comprennent la provision sur les créances clients à hauteur de 30,4 M€ et la provision concernant les créances sur cessions d'immobilisations pour 2,3 M€

4.7 Autres débiteurs

Ces créances se composent des éléments suivants :

Autres débiteurs				
(en millions d'euros)	Créances fiscales et sociales	Charges constatées d'avance	Autres débiteurs	Total autres débiteurs
Valeur brute au 31.12.2010	376,4	244,0	124,4	744,7
Provisions				
Valeur nette au 31.12.2010	376,4	244,0	124,4	744,7
Valeur brute au 31.12.2011	396,0	4,9	212,6	613,4
Provisions				
Valeur nette au 31.12.2011	396,0	4,9	212,6	613,4

Les échéances des créances composant la rubrique sont majoritairement à moins d'un an.

4.7.1 Créances fiscales et sociales

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Demande de remboursement de crédit de TVA	119,9	44,6
TVA à régulariser	165,6	163,5
TVA déductible	110,2	168,1
Créances sur autres impôts et taxes	0,2	0,2
Total	396,0	376,4

4.7.2 Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Conventions de gestion de l'infrastructure	0,0	240,4
Autres dont loyers et charges	4,9	3,6
Total	4,9	244,0

Le poste « charges constatées d'avance » comprenait au 31/12/2010 la facturation d'avance par la SNCF de la convention de gestion de l'infrastructure pour le mois de janvier 2011.

4.7.3 Autres débiteurs

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Fournisseurs avoirs à recevoir et avances	104,6	89,9
Autres débiteurs divers	107,9	34,5
Total	212,6	124,4

La variation de 88,2 M€ provient essentiellement d'acomptes versés à la SNCF dans l'attente de paiement de facturations en litiges (soldés début 2012), ainsi que d'une créance sur la SNCF au titre des vieilles matières 2010.

4.8 Subventions à recevoir

Les subventions à recevoir se décomposent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Subventions à encaisser	355,5	453,3
Subventions à appeler	624,1	487,2
Provisions pour dépréciation	(21,8)	(21,0)
Total	957,8	919,5

4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Banques (comptes en euros) et disponibilités	0,2	208,1	(207,8)
Banques (comptes en devises) et disponibilités	0,0	0,0	(0,0)
Fonds en caisse et dépôts à vue	0,2	208,1	(207,9)
Sicav monétaires	888,9	889,4	(0,4)
TCN et ICNE sur TCN (échéance 3 mois maximum à l'achat)	3 521,3	3 004,4	516,8
Equivalents de trésorerie	4 410,2	3 893,8	516,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	4 410,4	4 101,9	308,5
Découverts bancaires en euros	8,3	12,6	(4,3)
Découverts bancaires en devises	0,6	0,4	0,2
Découverts bancaires remboursables à vue	8,9	13,0	(4,1)
Variation nette de la trésorerie (*)	4 401,6	4 088,9	312,6

4.10 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés

Au 31/12/2011, les actifs déclarés inutiles au ferroviaire et à céder ont une valeur nette de 12,6 M€.

Des passifs leur restent attachés pour une valeur de 38 M€ sans changement par rapport au 31/12/2010.

4.11 Subventions

4.11.1 Synthèse des subventions non courantes

(en millions d'euros)	Subventions mises en service	Subventions en cours	
Subventions sur immobilisations en cours		2 533,7	
Subventions nettes mises en service	10 440,4		
Subventions sur prêts à taux bonifié	18,6		
Reprise voies de port	(1,6)	(37,3)	
Reprise subvention sur terrains mis en service	21,8		
Subventions de renouvellement	3 648,0	329,6	
Total	14 127,2	2 826,1	16 953,2

4.11.2 Subventions sur immobilisations mises en service

(en millions d'euros)	Montant net au 31.12.2010	Mises en service de subventions sur l'exercice	Virement de poste à poste	Quote part de subvention virée au résultat	Montant net au 31.12.2011
Terrains, bâtiments et aménagements	645,9	361,1		(34,9)	972,2
Terrassement, voies, ouvrages d'art et passages à niveau	4 333,1	3 850,9	0,0	(176,0)	8 008,1
Installations techniques, électrification, telecom	1 242,2	306,6		(89,1)	1 459,7
Immobilisations incorporelles	1,3	0,0		(0,8)	0,4
Total	6 222,6	4 518,7	0,0	-300,8	10 440,4

Le montant des subventions en service s'élève à 10 440,4 M€ au 31/12/2011.

4.11.3 Subventions sur immobilisations en cours

Le montant des subventions méritées, relatives aux immobilisations en cours est basé sur l'avancement des travaux.

La subvention méritée au 31/12/11 s'élève à 2 533,7 M€.

Subvention de renouvellement et mise aux normes

RFF ne reçoit plus de subvention de renouvellement depuis la refonte des subventions d'Etat intervenue à compter du 01/01/2009. RFF continue cependant à mettre en service les subventions reçues au cours des exercices précédents et non encore mises en service.

- *Subvention de renouvellement brute*

(en millions d'euros)	Subvention de l'année	Montant comptabilisé en 2004	Montant comptabilisé en 2005	Montant comptabilisé en 2006	Montant comptabilisé en 2007	Montant comptabilisé en 2008	Montant comptabilisé total
2 004	900,0	675,0	225,0				900,0
2 005	900,0		675,0	225,0			900,0
2 006	970,0			970,0			970,0
2 007	985,2				985,2		985,2
2 008	805,2					805,2	805,2
Total brut	4 560,4	675,0	900,0	1 195,0	985,2	805,2	4 560,4

- *Mise en service de la subvention de renouvellement*

(en millions d'euros)	Année de mise en service	Date de mise en service	Durée de reprise	Montant en service	Cumul reprise	Montant net au 31/12/2011
2 004		01/07/2004	38	675,0	-133,2	541,8
2 005		25/03/2005	42	573,9	-92,5	481,4
2 006		09/05/2006	42	878,4	-118,2	760,3
2 007		21/03/2007	35	734,2	-100,3	633,9
2 008		17/04/2008	33	68,8	-7,9	60,8
2 009		17/01/2009	42	844,4	-82,3	762,0
2 010		22/01/2010	38	435,5	-47,5	388,1
2 011		01/01/2011	51	20,5	-0,7	19,8
Total				4 230,7	-582,7	3 648,0

- *Subvention de renouvellement nette*

(en millions d'euros)	Montant brut	Cumul reprise	Montant net au 31/12/2011
Subvention sur immobilisations mises en service	4 230,7	-582,7	3 648,0
Subvention sur immobilisations en cours	329,6	0,0	329,6
Total	4 560,4	-582,7	3 977,7

4.11.4 Subventions courantes

Les subventions présentées en passif courant correspondent aux subventions appelées d'avance.

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Subventions d'exploitation appelées d'avance	113,9	119,9
Subventions d'investissement appelées d'avance	1 913,0	1 691,3
Total	2 026,9	1 811,2

4.12 Provisions

4.12.1 Répartition courant / non courant

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	courant	non courant	Total	courant	non courant	Total
-Litiges	3,2	294,3	297,5	1,4	403,9	405,3
-Charges fiscales et sociales	0,0	49,1	49,1	0,0	38,2	38,2
-Dépollution et risques environnementaux	15,5	125,2	140,7	11,2	54,6	65,8
-Provisions pour avantages du personnel	0,0	9,7	9,7	0,0	6,7	6,7
-Titre mis en équivalence	0,0	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Provisions	18,7	478,6	497,3	12,6	503,3	515,9

4.12.2 Variation des provisions

(en millions d'euros)	31/12/2010	Dotations	Reprises		31/12/2011
			Consommés	Non utilisées	
Provisions pour risques et charges					
-Litiges	405,3	18,8	16,3	110,2	297,5
-Charges fiscales et sociales	38,2	11,0	0,0	0,0	49,1
-Dépollution et risques environnementaux	65,8	79,2	1,9	2,4	140,7
-Provisions pour avantages du personnel	6,7	3,0	0,0	0,0	9,7
-Titre mis en équivalence	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
Provision pour risques et charges	515,9	112,2	18,2	112,6	497,3

Les provisions pour risques et charges concernent :

- des risques environnementaux,
- des litiges touchant d'une part les activités liées à l'infrastructure et d'autre part les activités liées à la gestion du patrimoine,
- des risques fiscaux faisant actuellement l'objet d'une procédure contentieuse.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées en 2011, il convient de rappeler qu'il subsiste une incertitude quant à l'évaluation du montant de deux provisions en particulier :

1. Litiges concernant les inondations en Arles de décembre 2003 : la procédure d'expertise contentieuse se poursuit. RFF a comptabilisé une provision pour charges sur la base du montant des préjudices connus à la date d'arrêté des comptes et pour la quote-part qu'elle estime devoir supporter.
2. Dépollution et risques environnementaux : la provision comptabilisée à la date d'arrêté est calculée sur la base de la connaissance à cette date des actifs à traiter ; cette provision reste à actualiser au fur et à mesure de la poursuite par RFF de ses travaux pour identifier les programmes à mettre en œuvre et chiffrer les coûts de dépollution correspondants.
Les analyses réalisées par RFF en 2011 ont notamment permis de compléter le calcul de la provision liée au coût de dépollution des traverses créosotées.

La provision pour avantages du personnel est analysée au § 4.12.3.

4.12.3 Avantages du personnel

a/ Variation de la valeur actualisée de l'obligation

(en millions d'euros)	
Engagements au 31.12.2010	6,7
Coût des services rendus de la période	1,6
Charges d'intérêt sur obligation	0,2
Pertes et gains actuariels	1,6
Prestations payées	(0,4)
Réduction ou liquidation de régime	
Autres	
Engagements au 31.12.2011	9,7
Ecart actuariel non reconnu	
Provisions constituées	9,7

Principales Hypothèses de calcul de la valeur actualisée de l'obligation		
	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'augmentation des salaires	3,00%	3,00%
Taux de charges sociales	48,00%	48,00%
Taux d'actualisation	2,62%	4,00%
Turnover	2,85%	3,35%

b/ Charges au titre des avantages à long terme du personnel

	31/12/2011	31/12/2010
(en millions d'euros)		
Traitements et salaires	(66,8)	(59,8)
Charges sociales	(28,8)	(25,9)
Charges de retraites - régimes à cotisations définies	(8,1)	(6,5)
Charges de retraites - régimes à prestations définies		
Autres avantages postérieurs à l'emploi		
Charges au titre des avantages à long terme du personnel	(103,7)	(92,2)

4.13 Endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le Groupe correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la juste valeur des dérivés actifs et augmentés de la juste valeur des dérivés passifs.

(en millions d'euros)	Note	31/12/2011			31/12/2010		
		courant	non courant	total	courant	non courant	total
Dettes financières	4.14	4 324,3	29 783,4	34 107,7	4 410,9	27 436,7	31 847,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	(4 410,4)		(4 410,4)	(4 101,9)	0,0	(4 101,9)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés		(86,2)	29 783,4	29 697,2	309,0	27 436,7	27 745,7
Dérivés actif (1)	4.15.3	(260,6)	(1 258,0)	(1 518,6)	(230,1)	(757,3)	(987,4)
Dérivés passif (1)	4.15.3	160,5	1 952,7	2 113,2	217,3	1 688,2	1 905,5
Total dette financière nette		(186,3)	30 478,1	30 291,8	296,1	28 367,7	28 663,8
(1) : principalement affectés à la dette							

4.14 Dettes financières

Les dettes financières se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Note	31/12/2011			31/12/2010		
		Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dettes long terme RFF		1 968,7	28 170,2	30 138,9	2 507,8	25 642,9	28 150,7
Dettes long terme SNCF		226,8	1 613,2	1 840,0	113,6	1 793,9	1 907,5
Dettes court terme		2 128,7	-	2 128,7	1 789,4	-	1 789,4
Dettes financières		4 324,3	29 783,4	34 107,7	4 410,9	27 436,7	31 847,6

4.14.1 Dette long terme RFF

RFF a recours aux marchés internationaux de capitaux afin de couvrir son besoin de financement long terme sous la forme majoritairement d'émissions obligataires et de placements privés et dans une moindre mesure d'emprunts contractés auprès d'établissements de crédit et/ou de collectivités locales.

Les ressources à long terme levées par RFF au cours de l'année 2011 ont représenté un montant total de 3,3 milliards €, soit 20 opérations réalisées sur les marchés obligataires libellées en devise euro, dollar américain, livre Sterling, et franc Suisse.

Le montant total des nouvelles émissions de 2011 comprend la valeur comptable de placements privés à hauteur de 469,9 millions d'euros et d'émissions publiques dont le détail est donné dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)						31/12/2011
Type emprunt	Montant nominal	devise	date d'échéance	taux	Solde Bilan	
Emprunts obligataires :						
EMTN RFF CHF 2,625% 10-03-2031	125,0	CHF	10/03/2031	2.625	122,9	
EMTN RFF CHF 2,625% 11-03-37	130,0	CHF	11/03/2037	2.625	132,8	
EMTN RFF 4,375 02/06/2022	300,0	EUR	02/06/2022	4.375	316,0	
EMTN RFF 4,50% 30-01-2024	700,0	EUR	30/01/2024	4.5	782,4	
EMTN RFF 4,25% 07-10-2026	1 100,0	EUR	07/10/2026	4.25	1 214,5	
EMTN RFF 5% 10-10-2033	100,0	EUR	10/10/2033	5.0	110,1	
EMTN RFF 2,375% 23-12-2015 £	200,0	GBP	23/12/2015	2.375	239,1	
EMTN RFF 4,83% 25-03-2060 £	75,0	GBP	25/03/2060	4.83	97,3	
Autres emprunts et dettes assimilées:						
Emprunt auprès de la région Ile de France à taux variable	0,7	EUR	15/09/2036	Variable	0,7	
					3 015,8	

Les caractéristiques des emprunts RFF au 31/12/11 sont les suivantes :

	Montant
Emprunts obligataires	24 373,5
Autres emprunts	5 744,0
BPL	21,3
TOTAL	30 138,8

Emprunts obligataires :

(en millions d'euros)

Type emprunt	Montant nominal	devise	date d'échéance	taux	marge	Solde Bilan	
Total EMTN RFF 07-06-2012 5,375% AUD	150	AUD	07/06/2012	5,375		121,5	
Total OBLIG CAD 4,70% 01-06-2035	276,6	CAD	01/06/2035	4,7		268,0	
Total EMTN RFF 0,625% 01-06-2012 CHF	300,0	CHF	01/06/2012	0,625		247,6	
Total EMTN RFF 2% 12-11-2026 CHF	150,0	CHF	12/11/2026	2		123,7	
Total EMTN RFF CHF 1,25% 23-03-2012	200,0	CHF	23/03/2012	1,25		166,4	
Total EMTN RFF CHF 2% 24-11-2034	100,0	CHF	24/11/2034	2		82,1	
Total EMTN RFF CHF 2,625% 10-03-2031	125,0	CHF	10/03/2031	2,625		122,9	
Total EMTN RFF CHF 2,625% 11-03-37	130,0	CHF	11/03/2037	2,625		132,8	
Total EMTN RFF CHF 2,875% 26-02-21	300,0	CHF	26/02/2021	2,875		280,7	
Total EMTN RFF CHF 3% 24-04-2019	450,0	CHF	24/04/2019	3		391,7	
Total RFF 3,25% 30-06-2032 - CHF -	250,0	CHF	30/06/2032	3,25		221,3	
Total EMTN - RFF 6 % 12-10-2020	2000,0	EUR	12/10/2020	6		2 048,8	
Total EMTN - RFF 4,625 % 17-03-2014	1900,0	EUR	17/03/2014	4,625		1 989,3	
Total EMTN RFF 4,25% 07-10-2026	1100,0	EUR	07/10/2026	4,25		1 214,5	
Total EMTN RFF 4,375 02/06/2022	2500,0	EUR	02/06/2022	4,375		2 568,1	
Total EMTN RFF 4,45% 27-11/2017	1000,0	EUR	27/11/2017	4,45		998,3	
Total EMTN RFF 4,50% 30-01-2024	2900,0	EUR	30/01/2024	4,5		3 103,5	
Total EMTN RFF 5% 10-10-2033	2350,0	EUR	10/10/2033	5		2 471,9	
Total RFF 5,40 % 26-02-2013- EUR-	1200,0	EUR	26/02/2013	5,4		1 279,8	
Total EMTN - RFF 5,25% 31-01-2035 £	475,0	GBP	31/01/2035	5,25		638,7	
Total EMTN - RFF 5,5 % 01-12-2021 £	800,0	GBP	01/12/2021	5,5		958,2	
Total EMTN - RFF 5.25% 07-12-2028 £	650,0	GBP	07/12/2028	5,25		764,4	
Total EMTN RFF 2,375% 23-12-2015 £	400,0	GBP	23/12/2015	2,375		478,1	
Total EMTN RFF 4,83% 25-03-2060 £	450,0	GBP	25/03/2060	4,83		573,0	
Total EMTN RFF 5% 11-03-2052 £	550,0	GBP	11/03/2052	5		677,6	
Total RFF OAT IPCH 28-02-2023	2000,0	EUR	28/02/2023	Inflation(2,45)		2 450,6	
Total général						Total	24 373,5

Autres emprunts				
(en millions d'euros)				
Type emprunt	Montant nominal	devise	maturité moyenne	Solde Bilan
	550,0	CHF	2020	492,7
	2 605,9	EUR	2027	2 720,6
	191,4	GBP	2036	281,4
	300,0	HKD	2016	31,3
	44 000,0	JPY	2021	459,0
	1 470,0	USD	2013	1 159,0
Placements privés				5 144,0
Emprunt BEI	550,1	EUR	2016	551,1
Prêts RIF	54,5	EUR	2028	48,9
				5 744,0

La ligne d'emprunt « BPL » concerne le PPP Bretagne Pays de Loire. Elle représente la dette de RFF vis à vis d'Eiffage qui pré-finance une partie du projet (34%). RFF devra rembourser cette dette à compter de 2017. Les 21,3 M€ sont représentatifs de l'avancement du projet au 31/12/2011.

Il est à noter que le remboursement de cette dette de RFF sera financée par l'Etat à compter de 2017 selon le même échéancier de paiement.

4.14.2 Dette Long Terme SNCF

Lors de la création de RFF au 1^{er} janvier 1997, une dette de 20,5 milliards € vis à vis de la SNCF a été transférée et inscrite au passif de RFF.

(en millions d'euros)				
Devise	Taux d'intérêt facial	Montant nominal en devise	Maturité moyenne	coût amorti
EUR	Variable	383,7	2015	382,5
	Fixe	1 025,5	2019	1 054,7
	Inflation			
GBP	Fixe			
	Variable	147,4	2015	176,5
CHF	Fixe	271,0	2016	226,3
	Variable			
Total emprunts SNCF				1 840,0

Le montant global en coût amorti de la dette SNCF est de 1 840 millions d'euros au 31/12/2011.

4.14.3 Dette court terme

Afin de gérer sa trésorerie, RFF a recours à des instruments de financement à court terme tant domestiques qu'internationaux sous la forme de « Billets de Trésorerie » et de « Commercial Paper », lui permettant ainsi un accès diversifié à des ressources financières liquides. Les titres de créances négociables en devise sont couverts par des swaps cambistes.

Tableau de 2011 ci-dessous :

Devise	Montant total en millions d'euros	Échéance 0 à 6 mois	Echéance 6 à 12 mois	Échéance supérieure à 1 an
AUD	0,1	0,1	0,0	
EUR	50,3	50,3	0,0	
USD	1 690,7	1 229,4	461,3	
GBP	387,6	387,6	0,0	
CHF	0,1	0,1	0,0	
	2 128,8	1 667,5	461,3	

La dette à court terme levée par RFF au cours de l'année 2011 a représenté un encours moyen de 1,8 milliards d'euros.

4.15 Gestion des risques financiers et instruments dérivés

RFF est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risques de marché :
 - risque de taux
 - risque de change
- risques de liquidité
- risques de crédit, de contrepartie

La gestion des opérations et des risques financiers au sein de RFF est strictement encadrée par les « principes et limites d'intervention sur les marchés de capitaux » édictés par le Conseil d'administration. Ce document précise notamment les orientations de la politique de financement, de trésorerie et de gestion de la dette globale, les principes de gestion et limites autorisées pour les risques de taux, de change et de contrepartie, les opérations d'optimisation, les instruments autorisés, les montants des plafonds des programmes de financement, les supports de placement, les délégations de pouvoir accordées par le conseil d'administration ainsi que les délégations de signature accordées.

RFF dispose également d'un recueil de procédures qui précise les contrôles à effectuer ainsi que leurs modalités de mise en œuvre afin de pouvoir s'assurer de façon quotidienne de l'adéquation des opérations négociées par rapport aux principes et limites définis et par rapport à la structure cible de la dette. Parallèlement, RFF élabore différents reportings, de périodicité hebdomadaire ou mensuelle, afin de rendre compte des opérations réalisées et des résultats des contrôles.

4.15.1 Gestion du risque de change

Dans le cadre de sa stratégie financière visant à diversifier son accès aux ressources et optimiser son coût de financement, RFF émet des emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture de change. Les flux en devises (principal et intérêts) sont ainsi couverts par des dérivés de change afin de transformer cette dette en euros.

La position de change de RFF en montant notionnel peut se résumer de la façon suivante à la date d'arrêté des comptes :

31/12/2011	AUD	USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
dettes libellées en devises	150,0	1 470,0	3 602,4	44 000,0	300,0	2 826,0	276,6
dérivés de change	150,0	1 470,0	3 602,4	44 000,0	300,0	2 826,0	276,6
exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
31/12/2010	AUD	USD	GBP	YEN	HKD	CHF	CAD
dettes libellées en devises	150,0	1 370,0	4 091,2	44 000,0	300,0	3 671,0	276,6
dérivés de change	150,0	1 370,0	4 091,2	44 000,0	300,0	3 671,0	276,6
exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les cours de change utilisés pour les principales devises à la clôture sont les suivants :

cours BCE	31/12/2011	31/12/2010
AUD	1,2723	1,3136
CAD	1,3215	1,3322
CHF	1,2156	1,2504
GBP	0,8353	0,86075
HKD	10,051	10,3856
YEN	100,2	108,65
USD	1,2939	1,3362

Une augmentation ou une diminution instantanée de 10% de l'euro par rapport aux devises, au 31 décembre 2011 aurait un impact non significatif en résultat et dans les capitaux propres étant donné une couverture de change, toutes choses étant égales par ailleurs.

4.15.2 Gestion du risque de taux

Pour se prémunir contre le risque de taux d'intérêt et optimiser ses charges financières sur un horizon moyen terme, RFF définit une structure cible d'endettement retenue à partir :

- de structures de taux efficaces (répartition entre taux fixe, variable et indexé à l'inflation) optimisant le couple « espérance de coût/risque »
- de la part à taux variable maximale permettant de limiter la charge financière supplémentaire en cas de hausse des taux à un niveau supportable pour RFF

RFF œuvre ainsi dans ce cadre de gestion, soit en agissant sur le type d'indexation de ses financements (taux fixe, variable, indexé à l'inflation), soit via des opérations sur produits dérivés dans les limites fixées par son Conseil d'Administration.

A la date de clôture, les principales caractéristiques en matière d'exposition au taux après prise en compte des dérivés de taux et de change sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Montant exposé après couverture	
	31/12/2011	31/12/2010
Dettes euro à taux fixe	24 451,6	22 616,1
Dettes euro indexées inflation	1 943,8	2 782,2
Dettes euro à taux variable (en net des équivalents de trésorerie)	3 280,5	2 347,4
Emprunt BPL	21,4	0,0
TOTAL	29 697,2	27 745,7

Le détail des instruments dérivés de change et de taux couvrant la dette est donné dans la note 4.15.3

Le risque de taux d'intérêt est défini par la norme IFRS 7 comme étant le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts de marché. Ainsi, les instruments non dérivés à taux fixe sont soumis au risque de taux s'ils sont comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat. De la même façon, les instruments non dérivés à taux fixe (non couverts) comptabilisés au coût amorti ne sont pas sujets au risque de taux.

Sensibilité des instruments financiers au risque de taux

L'analyse de sensibilité sur les flux de trésorerie pour les instruments à taux variables a été déterminée en tenant compte de l'ensemble des flux variables des instruments non dérivés et des instruments dérivés. Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture et les dérivés incorporés séparés des dettes entraînent une certaine volatilité du résultat financier. Le détail des dérivés non qualifiés de couvertures est donné en note 4.15.3

En revanche la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie génère une certaine volatilité des capitaux propres. L'analyse est préparée en supposant que le montant de dette et d'instruments financiers au bilan au 31 décembre reste constant sur une année.

Au regard des taux de marché relativement faibles durant l'année 2011, RFF a décidé de réaliser ses analyses de sensibilité sur une base de variation de taux de +/- 50 points de base.

Une variation de +50/(-50) points de base des taux d'intérêt euros à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes. Une analyse similaire, sur cette même base, est présentée au titre de 2010.

Synthèse des Impacts taux (Montants en millions d'€uros).	au 31 décembre 2011				au 31 décembre 2010			
	Résultat		Capitaux propres		Résultat		Capitaux propres	
	Impact après variation des taux d'intérêt de		Impact après variation des taux d'intérêt de		Impact après variation des taux d'intérêt de		Impact après variation des taux d'intérêt de	
	+50 pb	-50 pb						
Type d'instrument								
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	-39,4	41,3	0,0	0,0	-16,9	17,5	0,0	0,0
Dettes qualifiées de couverture de juste valeur	46,0	-48,2	0,0	0,0	20,3	-21,0	0,0	0,0
Total Inefficacité de couverture de juste valeur (a)	6,6	-6,8	0,0	0,0	3,4	-3,5	0,0	0,0
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie	11,2	-12,1			6,1	-6,6		
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie	0,0	0,0	580,9	-650,3	0,0	0,0	485,5	-539,2
Total impact de couverture de flux de trésorerie (b)	11,2	-12,1	580,9	-650,3	6,1	-6,6	485,5	-539,2
Dérivés qualifiés de Trading (c)	1,5	-1,8	0,0	0,0	1,4	-1,7	0,0	0,0
Dettes à taux variable (y compris la dette court terme) (d)	-37,3	37,3	0,0	0,0	-29,6	29,6	0,0	0,0

La sensibilité est mesurée de la façon suivante :

- (a) L'inefficacité de couverture de juste valeur due aux variations de valeur de l'élément couvert et de l'instrument de couverture
- (b) L'inefficacité de couverture de flux de trésorerie et l'impact sur les capitaux propres (OCI) dû aux variations de valeur de l'instrument de couverture
- (c) L'incidence du décalage de la courbe des taux sur les dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture n'est pas appliquée
- (d) L'incidence du décalage de la courbe des taux en flux de trésorerie (charge ou produit) sur les emprunts à taux variables ou les emprunts à taux fixe transformés après couverture en taux variable
- (e) L'incidence du décalage de la courbe des taux en flux de trésorerie (produit ou charge) sur les équivalents de trésorerie

4.15.3 Situation comptable des instruments financiers dérivés

Pour couvrir son exposition aux risques de taux et de change, RFF a recours à des instruments dérivés qui sont comptablement qualifiés de couverture ou non.

Les principaux dérivés utilisés sont des contrats d'échanges de taux d'intérêt, des options sur contrat d'échange de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des contrats d'échange de devises et des options de change.

La juste valeur des instruments dérivés inscrites au bilan se répartit de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2011				2010			
	Actif		Passif		Actif		Passif	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Dérivés qualifiés de couverture								
Couverture de juste valeur								
Taux d'intérêt	- 0,0	254,6	-	-	-	145,2	-	-
Change et taux d'intérêt	43,0	457,5	6,4	0,8	60,5	202,4	46,5	8,1
Couverture de Flux de trésorerie								
Taux d'intérêt	-	33,4	-	510,7	-	27,8	-	266,3
Change et taux d'intérêt	72,7	512,5	24,6	1 441,2	75,2	382,0	66,3	1 413,8
dérivés qualifiés de couverture	115,6	1 258,0	31,0	1 952,7	135,7	757,3	112,8	1 688,2
Dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couverture								
Taux d'intérêt	4,2	-	18,1	-	30,4	-	24,1	-
Change et taux d'intérêt	110,3	-	0,0	-	62,9	-	43,0	-
Dérivés incorporés	30,6	-	111,4	-	1,1	-	37,3	-
dérivés et opérations à terme en devises non qualifiés de couvertures	145,0	-	129,5	-	94,4	-	104,5	-
dérivés	260,6	1 258,0	160,5	1 952,7	230,1	757,3	217,3	1 688,2

Couverture de juste valeur

RFF utilise des swaps de taux euros ou des swaps de devises dont l'objectif est de couvrir les variations de juste valeur d'une dette financière ou d'une créance financière.

Les dérivés utilisés en couverture se décomposent de la façon suivante :

	2011			
	Valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devise (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur				
Swaps taux fixe / taux variable				
Euro/Euro	254,6	-	2 314,0	
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable				
JPY/Euro	67,8		19 000,0	
GBP/Euro	48,2		200,0	
USD/Euro	24,9	6,4	350,0	100,0
CHF/Euro	319,5		1 319,5	
CAD/Euro	40,0		132,6	
HKD/EUR		0,8		300,0
	755,1	7,2		

	2010			
	Valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devise (en millions)	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés qualifiés de couverture de juste valeur				
Swaps taux fixe / taux variable				
Euro/Euro	145,2	-	1 114,0	
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable				
JPY/Euro	39,3	- 0,0	19 000,0	-
GBP/Euro	15,2	43,2	100,0	363,9
USD/Euro	14,4	8,5	200,0	150,0
CHF/Euro	174,7	1,1	1 040,0	100,0
CAD/Euro	19,2	-	132,6	-
HKD/EUR	-	1,8		300,00
	408,1	54,6		

Couverture de flux de trésorerie

RFF utilise des swaps de taux en euro ou des swaps de devises ou une combinaison de swaps de devises et de swaps de taux en Euro dont l'objectif est de couvrir les variations des flux contractuels des dettes. Par ailleurs, RFF utilise des swaps de taux euros décalés afin de couvrir des émissions futures.

Les flux contractuels des dérivés sont payés de façon symétrique aux flux contractuels des dettes et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat. Dans le cas des pré-couvertures de dette future, le résultat de l'instrument de couverture est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette émise impacte le résultat.

A la date de la clôture, les dérivés utilisés en couverture de flux de trésorerie se décomposent de la façon suivante :

	2011										
	Juste valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devises (en millions)		Réserve de couverture de flux de trésorerie						
	Actif	Passif	Actif	Passif		< 6 mois	6 mois à 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie											
Swaps prêteur taux variable / emprunteur taux fixe en euro	33,4	72,8	872,9	500,1	-34,4	1,3	-8,2	-13,1	-4,6	-7,3	-2,5
Cross Currency Swaps taux variable / taux fixe											
GBP	9,8	113,9	50,0	147,4	-31,1	-4,8	-5,0	-26,5	2,1	3,2	0,0
USD	22,8		670,0		-5,0	0,5	-4,1	-1,4	0,0	0,0	0,0
Cross Currency Swaps taux fixe / taux fixe											
AUD	21,9		150,0		0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CHF	205,8		1 131,0		45,4	2,2	1,7	14,2	9,0	16,6	1,8
GBP	12,6	1 332,4	275,0	2 075,0	-729,5	-14,4	-13,0	-109,3	-135,1	-204,5	-253,3
JPY	77,3		25 000,0		12,3	0,0	1,3	5,2	5,8	0,0	0,0
USD	2,1	7,4	100,0	250,0	4,1	-0,9	2,9	2,1	0,0	0,0	0,0
Cross Currency Swaps taux fixe / taux variable											
+ Swap taux variable / taux fixe											
CAD	43,5	18,1	144,0		-4,7	-0,6	0,5	-0,7	-0,9	-1,8	-1,2
GBP	81,5	408,5	528,0	400,0	-48,9	-1,7	-0,6	-9,1	-11,1	-20,5	-5,9
USD											
CHF	108,0	23,5	375,6		21,4	3,3	-0,8	10,1	8,7	0,0	0,0
Opérations de pré-couverture d'émissions futures					6,0	-0,1	-0,1	-0,5	-0,2	-0,2	7,1
	618,5	1 976,5			- 764,3						

	2010										
	Juste valeur au bilan en M€		Montant notionnel en devises (en millions)		Réserve de couverture de flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à 1 an	1 à < 5 ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans
	Actif	Passif	Actif	Passif							
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie											
Swaps prêteur taux variable / emprunteur taux fixe en euro	18,4	39,5	275,0	455,8	- 12,3	- 0,1	- 0,9	- 3,9	- 4,0	- 3,1	- 0,4
/ taux fixe											
GBP	-	116,9	-	197,4	- 28,3	- 1,0	- 1,5	- 16,0	- 4,3	- 5,4	-
USD	15,6	0,1	620,0	50,0	3,2	-0,7	-1,8	5,7	0,0	0,0	0,0
taux fixe											
AUD	18,7	-	150,0	-	0,7	0,1	-	0,6	-	-	-
CHF	222,1	-	1 631,0	-	17,6	- 0,2	5,1	5,0	2,7	1,9	3,0
GBP	12,3	1 229,5	75,0	2 500,0	- 473,6	- 5,9	- 7,6	- 39,5	- 48,8	- 179,6	- 192,1
JPY	53,3	-	25 000,0	-	7,8	-	1,1	- 4,4	5,9	7,4	-
USD	2,4	6,4	100,0	250,0	13,7	- 1,6	- 0,8	- 2,6	18,7	-	-
taux variable											
+ Swap taux variable / taux fixe											
CAD	23,9	2,8	144,0	-	- 14,0	- 0,7	0,1	- 2,2	- 2,8	- 5,5	- 2,9
GBP	0,0	338,5	0,0	920,6	-11,8	- 0,1	- 1,8	- 7,3	- 8,8	6,5	- 0,4
USD	0,0	-	0,0	-	0,0	-	-	-	-	-	-
CHF	118,3	12,6	600,0	0,0	11,9	0,8	-0,3	2,2	7,5	1,7	0,0
Opérations de précouverture d'émissions futures											
					3,5	-0,3	-0,3	1,0	1,6	0,6	0,8
	485,0	1 746,4			- 481,6						

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2011

	31/12/2011			
	Juste valeur en M€		Montant notionnel en	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	145,0	129,5		
Swaps de taux	4,2	18,1	868,0	1 648,1
Instruments de change				
GBP	9,3	0,0	250,0	75,0
CHF				
USD	101,0		2 191,0	
Dérivés incorporés	30,6	111,4	305,5	681,5

Au 31 décembre 2010

	Juste valeur en M€		Montant notionnel en	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	94,4	104,5		
Swaps de taux	30,4	24,1	1 231,5	1 701,5
Instruments de change				
GBP	0,6		38,0	
CHF	52,3		457,0	
USD	9,9	43,0	817,0	1 226,0
Dérivés incorporés	1,1	37,3	105,5	326,0

Dérivés incorporés

RFF dispose également d'une option sur un emprunt pour lequel la décision d'exercer ou non l'option appartient à la contrepartie. Cette option a été comptabilisée comme un dérivé autonome conformément à la norme IAS 39 (cf note 3.13.5). La valeur au 31 décembre 2011 de ce dérivé incorporé s'élève à :

- -95,3 M€ : sur un emprunt d'échéance 2015 incluant une option de mise en place en 2015 d'une dette en EUR convertie en GBP (à un taux de change défini de 0,652 et sans prise en compte d'un spread de crédit) sur 14 ans à un taux fixe de 5.35%. Sa sensibilité à un spread de crédit de +/- 50 bp serait au 31/12/2011 de 19 M€.

4.15.4 Risque de liquidité

S'appuyant sur une gestion proactive de sa liquidité, de sa qualité de sa signature et de sa présence renouvelée sur les marchés internationaux de capitaux, RFF bénéficie d'un accès diversifié aux ressources financières qu'elles soient à court terme (Billets de Trésorerie, Commercial Paper) ou à long terme (émissions obligataires publics ou privés). En outre, RFF dispose d'une ligne de crédit d'un montant de €1,25 milliards, sur une durée de 5 ans, facilité qui n'a pas été utilisée en 2011.

Les tableaux suivants donnent pour les passifs financiers les flux de trésorerie contractuels non actualisés (correspondant aux montants à rembourser y compris les intérêts dont la part variable est fixée sur le fixing du 31/12/2011) au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010. Par ailleurs, en complément d'information sur la liquidité, il est mentionné à la fin de ce tableau les actifs courants, indiquant les flux de trésorerie à recevoir sur une maturité inférieure à six mois.

En M€	2011								
	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1an	1 à < 5ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans	
Emprunts Long Terme en euros	-22 903,9	-33 116,4	-594,1	-626,3	-8 188,7	-7 011,6	-12 506,2	-4 189,6	
Emprunts Long Terme en devises	-9 053,7	-14 582,6	-855,2	-728,1	-2 458,3	-3 360,1	-3 002,9	-4 178,0	
Dette Court Terme	-2 128,8	-2 005,8	-1 565,5	-440,3	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dettes fournisseurs (*)	-422,2	-422,2	-422,2						
Autres Passifs Financiers courants	-1 993,7	-1 993,7	-1 993,7						
Instruments financiers dérivés - flux à recevoir		19 720,0	2 516,9	1 225,2	3 018,9	4 983,5	3 393,5	4 582,0	
Instruments financiers dérivés - flux à payer		-21 008,1	-2 540,4	-1 240,9	-3 094,4	-5 283,2	-3 878,5	-4 970,6	
	-594,6								
TOTAL ENCOURS DES PASSIFS FINANCIERS	-37 096,8	-53 408,9	-5 454,4	-1 810,3	-10 722,5	-10 671,4	-15 994,1	-8 756,2	
Créances clients	722,1	722,1	722,1						
Subventions	957,8	957,8	957,8						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 410,4	4 410,4	4 410,4						
TOTAL ACTIFS COURANTS	6 090,3								

(*) hors avoir à établir

En M€	2010								
	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	< 6 mois	6 mois à < 1an	1 à < 5ans	5 à < 10 ans	10 à < 20 ans	> 20 ans	
Emprunts Long Terme en euros	-20 241,3	-29 679,4	-640,7	-410,9	-8 166,2	-6 503,2	-10 311,2	-3 647,2	
Emprunts Long Terme en devises	-9 816,9	-15 350,0	-1 534,3	-614,9	-2 950,2	-2 307,9	-4 082,2	-3 860,5	
Dette Court Terme	-1 789,4	-1 811,9	-1 674,2	-137,7	0,0	0,0	0,0	0,0	
Dettes fournisseurs (*)	-672,4	-672,4	-672,4						
Autres Passifs Financiers courants	-1 696,0	-1 696,0	-1 696,0						
Instruments financiers dérivés - flux à recevoir		19 597,1	3 197,6	796,4	3 320,9	2 801,0	5 298,3	4 182,9	
Instruments financiers dérivés - flux à payer		-20 744,6	-3 160,3	-793,6	-3 298,1	-2 851,8	-5 953,8	-4 687,1	
	-918,1								
TOTAL ENCOURS DES PASSIFS FINANCIERS	-35 134,1	-50 357,2	-6 180,3	-1 160,6	-11 093,6	-8 861,9	-15 048,9	-8 011,9	
Créances clients	656,3	656,3	656,3						
Subventions	919,5	919,5	919,5						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 101,9	4 101,9	4 101,9						
TOTAL ACTIFS COURANTS	5 677,7								

(*) hors avoir à établir

4.15.5 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour RFF dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

(en millions d'euros)	notes	valeur comptable	
		31/12/2011	31/12/2010
créances à long terme et dépôts versés	4.4	25,7	4,3
juste valeur des dérivés non qualifiés de cc	4.15.3	145,0	94,4
juste valeur des dérivés qualifiés de couver	4.15.3	1 373,6	893,0
créances clients	4.6	722,1	656,3
créances subventions	4.8	957,8	919,5
comptes courants	4.4	3,8	5,8
débiteurs divers (hors charges constatées	4.7	609,0	495,0
trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	4 410,4	4 101,9
total		8 247,4	7 170,2

Gestion du risque client

La balance âgée des créances clients échues se présente de la façon suivante au 31/12/2011 :

(en millions d'euros)			Courant		Non courant
			< 6 mois	> 6 mois	
Montant non soldé					
	Créances clients échues non provisionnées	25,3	26,0	-2,7	2,0
	Créances clients échues provisionnées	41,8	4,4	3,8	33,6
	Provision pour dépréciation client	-30,1	-5,5	-5,9	-18,7
TOTAL		37,0	24,9	-4,9	16,9

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

La balance âgée des créances subventions échues se présente de la façon suivante au 31/12/2011 :

(en millions d'euros)			Courant		Non courant
			< 6 mois	> 6 mois	
Montant non soldé					
	Créances subventions échues non provisionnées	43,0	28,2	1,1	13,7
	Créances subventions échues provisionnées	2,4	0,0	0,3	2,1
	Provision dépréciation	-2,3	0,0	-0,2	-2,1
TOTAL		43,2	28,2	1,5	18,0

Ce tableau ne reprend pas les factures à établir, les créances non échues, ni les provisions pour dépréciation afférentes.

La balance âgée des créances clients échues cessions d'immobilisations se présente de la façon suivante au 31/12/2011 :

(en millions d'euros)				
Montant non soldé		Courant		Non courant
		< 6 mois	> 6 mois	
Créances clients cessions échues non provisionnées	43,0	28,2	1,1	13,7
Créances clients cessions échues provisionnées	2,4	0,0	0,3	2,1
Provision pour dépréciation clients cessions	-2,3	0,0	-0,2	-2,1
TOTAL	43,2	28,2	1,2	13,7

Gestion du risque de contrepartie sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et sur les dérivés

RFF est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de sa gestion de trésorerie courante (placements d'excédents de trésorerie en certificats de dépôt, billets de trésorerie, ...) de ses opérations de gestion de la dette à moyen et long terme (transactions sur produits dérivés, ...).

Afin de prévenir toute dégradation de la solidité financière des contreparties :

- auprès desquelles RFF place ses liquidités, une limite d'engagement par contrepartie est fixée en montant nominal en fonction de leur notation court terme au moins égale à A-1/P-1/F-1 (respectivement Standard & Poors, Moody's, Fitch)
- avec lesquelles il réalise des opérations sur instruments financiers, une limite d'exposition par contrepartie en valeur de marché est déterminée en fonction de leur notation long terme au moins égale à BBB-/Baa3/BBB- (respectivement Standard & Poors, Moody's, Fitch), et en pourcentage de leurs fonds propres.
- RFF a de plus mis en place un contrat de remise en garantie avec l'ensemble de ses contreparties sur opérations dérivés qui se déclenche dès que la contrepartie voit sa notation passer en dessous de AA-/Aa3/AA- (respectivement S&P/Moody's/Fitch). Est prise en compte la notation attribuée par au moins deux des trois agences de notations suivantes : Standard & Poor's, Moody's, Fitch

Juste valeur des instruments financiers

31/12/2011	Notes	Catégories comptables IAS 39																		
		Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe	Niveau 1 Juste valeur évaluée à partir de prix cotés.	Niveau 2 Juste valeur évaluée à partir de prix non cotés	Niveau 3 Juste valeur éléments non liquide							
(En millions d'euros)																				
ACTIF																				
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	145,0		1 373,6							1 518,6	1 518,6							1 518,6	
Créances clients	4.6							722,1			722,1	722,1							722,1	
Autres actifs financiers	4.4							72,5			72,5	72,5							72,5	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9		4 410,4								4 410,4	4 410,4	4 410,4							
Total		145,0	4 410,4	1 373,6	0,0	0,0	0,0	794,6	0,0	0,0	6 723,6	6 723,6	4 410,4	2 313,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
PASSIF																				
Dette long terme RFF	4.14								30 138,8		30 138,8	33 383,2							33 383,2	
Dette long terme SNCF	4.14								1 840,0		1 840,0	2 276,4							2 276,4	
Dette court terme	4.14								2 128,8		2 128,8	2 128,8							2 128,8	
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	129,5		1 983,7							2 113,2	2 113,2							2 017,9	
Fournisseurs	4.17								422,2		422,2	422,2							422,2	
Autres passifs financiers	4.16 et 4.19								2 089,7		2 089,7	2 089,7							2 089,7	
Total		129,5	0,0	1 983,7	0,0	0,0	0,0	0,0	36 619,5	0,0	38 732,7	42 413,5	0,0	42 318,2	95,3	0,0	0,0	0,0	95,3	

31/12/2010	Notes	Catégories comptables IAS 39																		
		Actifs évalués à la JV par P/L (trading)	Actifs évalués à la JV par P/L (option JV)	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Juste valeur de la classe	Niveau 1 Juste valeur évaluée à partir de prix cotés.	Niveau 2 Juste valeur évaluée à partir de prix non cotés	Niveau 3 Juste valeur éléments non liquide							
(En millions d'euros)																				
ACTIF																				
Dérivés actif affectés à la dette	4.15.3	94,4		893,0							987,4	987,4							987,4	
Créances clients	4.6							648,7			648,7	648,7							648,7	
Autres actifs financiers	4.4							72,2			72,2	72,2							72,2	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.9		4 101,9								4 101,9	4 101,9	4 101,9							
Total		94,4	4 101,9	893,0	0,0	0,0	0,0	720,9	0,0	0,0	5 810,2	5 810,2	4 101,9	1 708,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
PASSIF																				
Dette long terme RFF	4.14								28 150,7		28 150,7	29 730,2							29 730,2	
Dette long terme SNCF	4.14								1 907,5		1 907,5	2 300,4							2 300,4	
Dette court terme	4.14								1 789,4		1 789,4	1 789,4							1 789,4	
Dérivés passif affectés à la dette	4.15.3	104,5		1 801,0							1 905,5	1 905,5							1 868,2	
Fournisseurs	4.17								672,4		672,4	672,4							672,4	
Autres passifs financiers	4.16 et 4.19								1 787,9		1 787,9	1 787,9							1 787,9	
Total		104,5	0,0	1 801,0	0,0	0,0	0,0	0,0	34 307,9	0,0	36 213,3	38 185,7	0,0	38 148,4	37,3	0,0	0,0	0,0	37,3	

Juste valeur des instruments financiers évaluée par Résultat

En millions d'euros	2011
OUVERTURE	-37,3
Gains et pertes recyclés en résultat	-58,0
Clôture	-95,3
Total gains ou pertes sur la période, passées en résultat	-58,0

4.16 Autres passifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts et cautionnements reçus	75,4	74,8
Autres	20,6	17,0
Total autres passifs non courants	96,0	91,8

Les « Autres passifs non courants » correspondent à des avances reçues sur des cessions en cours.

4.17 Fournisseurs

Les éléments constitutifs de la rubrique se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fournisseurs	38,9	316,8
Factures non parvenues	383,3	355,7
Total	422,2	672,4

Le poste « dettes fournisseurs » comprenait au 31/12/2010 la facturation d'avance par la SNCF de la convention pour le mois de janvier.

4.18 Autres créditeurs

Les autres créditeurs s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes fiscales et sociales	190,6	213,9
Produits constatés d'avance	213,7	214,8
Avance sur cessions d'immobilisations	2,6	23,6
Acomptes clients peages	208,1	144,2
Autres dettes	6,5	-3,5
Total	621,5	593,0

Les "acomptes clients péages" concernent le versement par les clients entreprises ferroviaires d'un acompte correspondant à 20% des redevances de réservation au titre du nouvel horaire de service, le jour de sa publication, conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 novembre 2008. Ces acomptes sont déduits mensuellement des règlements des factures de redevances de réservation.

4.19 Autres passifs financiers courants

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dettes sur immobilisations	1 558,8	1 250,7
Dépôt de garantie	434,9	441,9
Comptes courants	0,0	3,4
Total	1 993,7	1 696,0

Les dépôts de garantie reçus sont relatifs à des contrats financiers.

4.20 Droit d'utilisation accordé au concessionnaire

Dans le cadre du contrat de concession SEA, un passif appelé « droit d'utilisation accordé au concessionnaire » a été comptabilisé pour un montant de 289,7 M€ au 31/12/2011. Il représente la contrepartie de la quote-part de l'investissement financé par le concessionnaire. Ce montant est fonction du pourcentage d'avancement au 31/12/2011.

4.21 Autres éléments d'information

4.21.1 Analyse de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité opérationnelle

(en millions d'euros)					
	31/12/2010	Reclassements	Variation impact en flux de trésorerie	Variation de la juste valeur	31/12/2011
Autres créditeurs	365,4	5,7	-51,3		319,8
Autres débiteurs	-300,6		-187,9		-488,6
Clients	-631,8		64,7		-567,1
Créances fiscales et sociales	-198,3		15,3		-183,0
Dettes fiscales et sociales	127,4	-5,7	-43,5		78,2
Fournisseurs	670,4		250,1		920,5
Subventions exploit. actif	-178,7		2,5		-176,2
Subventions exploit. passif	119,9		6,0		125,9
Besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-26,4	0,0	56,0	0,0	29,7

4.21.2 Analyse des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations

(en millions d'euros)				
	31/12/2011	dont variation de BFR	31/12/2010	dont variation de BFR
Immobilisations brutes : acquisition de l'exercice	(3 867,0)		(3 232,4)	
Variation de la dette sur Immobilisations	248,8	248,8	(37,3)	(37,3)
Décaissements sur acquisitions	(3 618,2)	248,8	(3 269,7)	(37,3)
Subventions : attributions de l'exercice	1 284,5		1 221,1	
Variation des créances sur subventions	128,5	128,5	987,1	987,1
Encaissements de subventions	1 413,0	128,5	2 208,2	987,1
Flux de trésorerie net	(2 205,2)	377,3	(1 061,6)	949,8

Note 5 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 Ventilation du chiffre d'affaires de l'exercice par nature

Le chiffre d'affaires se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Redevances d'infrastructure	4 513,8	4 204,6	309,2
Redevances complémentaires électricité	90,8	86,5	4,3
Prestations complémentaires	45,3	46,6	(1,3)
Produits relatifs aux embranchements particuliers	13,2	13,6	(0,4)
Sous-total recettes commerciales d'infrastructure	4 663,1	4 351,3	311,8
Transport d'électricité	174,6	167,3	7,2
Produits hors trafic en gestion directe et externalisée	83,9	83,1	0,8
Ventes fournitures	41,6	30,9	10,7
Autres produits des activités annexes	18,1	4,5	13,6
Total chiffre d'affaires	4 981,3	4 637,1	344,2

Les redevances d'infrastructures

Les redevances d'infrastructure atteignent 4 649,9 M€ dont :

- 4 513,8 M€ au titre des prestations minimales ;
- 90,8 M€ au titre de la redevance complémentaire d'électricité (86,5 M€ en 2010) ;
- 45,3 M€ au titre des prestations complémentaires (46,6 M€ en 2010).

Evolution de la ventilation des redevances perçues par type			
(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Var. %
Redevance d'accès (RA)	1 503,2	1 449,9	
Redevance de réservation (RR)	1 674,9	1 482,9	
Redevance de circulation (RC)	1 326,5	1 271,8	
Produits sur exercice antérieurs	9,2		
TOTAL PRESTATION MINIMALES	4 513,8	4 204,6	7,4%

Les redevances sont perçues pour 97% au titre de l'activité voyageurs qui représente 85% des circulations et pour 5% au titre de l'activité fret qui représente 14% des circulations.

Les redevances de l'activité voyageurs se répartissent entre les trains aptes à la grande vitesse 38%, les trains grandes lignes 5% et les trains régionaux de voyageurs 57%.

Les redevances de l'activité fret sont désormais versées, pour 21% par les entreprises ferroviaires alternatives qui représentent 25% des circulations.

La hausse des prestations minimales de 7,3% est notamment liée au rehaussement tarifaire annuel appliqué principalement aux lignes grande vitesse.

La mise en place du cadencement à partir du 11 décembre 2011 a modifié environ 85% des horaires de train, les objectifs sont de fiabiliser les circulations, augmenter la capacité du réseau pour faire circuler plus trains, améliorer la lisibilité des horaires...

Les embranchements particuliers :

En 2011, le montant comptabilisé au titre des produits des installations terminales embranchées est de 13,2 M€. Ce montant est comparable à celui de 13,6 M€ enregistré en 2010.

5.2 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Subvention d'Etat	786,2	949,7
Autres subventions d'exploitation	17,8	71,1
Total	804,0	1 020,8

La diminution des autres subventions d'exploitation s'explique par la réaffectation, conformément aux clauses contractuelles de la convention de financement du projet SEA, qui prévoit la réaffectation, au concessionnaire SEA, de subventions précédemment versées par les financeurs à RFF. Cette réaffectation porte sur un montant total de 73,2 M€ dont 57,4 M€ de subventions d'exploitation. Parallèlement, la subvention d'exploitation constatée d'avance de 24,6 M€ au 31/12/2010 sur ces subventions a été extournée sans nouveau calcul. L'impact de cette réaffectation est au total de 32,8 M€ en diminution des subventions d'exploitation.

5.3 Rémunération de la gestion déléguée

Les différentes composantes de la rémunération de la gestion déléguée sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Rémunération du GID pour la gestion du réseau	(2 869,6)	(2 867,6)
Rémunération du GID pour la gestion des quais	(48,5)	(45,7)
Sous-total rémunération de la gestion déléguée de l'infrastructure	(2 918,1)	(2 913,4)
Rémunération pour la gestion du patrimoine	(85,3)	(77,4)
Total rémunération de la gestion déléguée	(3 003,3)	(2 990,8)

Il est rappelé que RFF délègue à la SNCF les missions suivantes :

1. l'établissement du système d'organisation de l'ensemble des circulations ferroviaires sur le réseau, dit "graphique de circulation",
2. la gestion des systèmes de régulation et de sécurité et la gestion opérationnelle des circulations,
3. la surveillance, l'entretien régulier, les réparations, dépannages et autres mesures nécessaires au fonctionnement du réseau et de l'ensemble des installations techniques.

En application de l'article 15 du décret précité, la rémunération de la SNCF est définie sur une base forfaitaire pour chacune des trois catégories de missions.

Le montant comptabilisé en charges au 31 décembre 2011 au titre de la gestion du réseau est de 2 869,6 M€. Ce montant tient compte d'un ajustement pour impact d'indice, du versement d'un bonus lié à la réalisation d'objectifs, de la rémunération d'autres prestations d'études ainsi que des dépenses complémentaires d'entretien courant et d'OGE en Ile de France.

AUTRES REMUNERATIONS VERSEES DANS LE CADRE DE MANDATS DE GESTION

L'ensemble des missions de gestion du patrimoine a été réparti par RFF entre la SNCF et de nouveaux prestataires. La convention de prestation de services définit les missions dont la SNCF poursuit la réalisation. Le montant comptabilisé en charge pour l'année 2011 s'élève à 54,2 M€. La convention financière pour le remboursement des charges immobilières sur surface SNCF ainsi que la rémunération SNCF pour la gestion de ces charges s'élève à 17,1 M€ pour l'exercice 2011. Le coût de cette convention est en augmentation de 11,8 % par rapport à 2010.

Pour les missions de gestion du patrimoine confiées par RFF aux sociétés ADYAL et NEXITY, chacune pour une zone géographique, RFF a comptabilisé en 2011 une charge de 12,8 M€.

La convention de gestion des quais, représente une charge de 48,5 M€ pour l'année 2011 dont -0,1 M€ de régularisation sur exercices antérieurs, contre 45,7 M€ comptabilisés en 2010.

5.4 Autres charges de réseau

Ces autres charges sont constituées du poste « Transport Electricité ».

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Transport Electricité	(172,7)	(165,9)
Total	(172,7)	(165,9)

En vertu d'un contrat en date du 01/03/2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est à dire essentiellement les pertes par effet joule.

EDF Entreprise en tant que "responsable d'équilibre" assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre.

Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg, assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations.

L'ensemble de ces prestations représente une charge de 172,7 M€ en 2011.

La charge constatée ainsi que les coûts relatifs à la gestion des contrats sont répartis mensuellement sur les utilisateurs du réseau au prorata de leurs trafics sous la forme d'une redevance complémentaire de traction électrique (RCTE) qui représente un montant de 174,6 M€ pour 2011.

La différence entre les charges et produits relevant de la RCTE s'explique par la refacturation par RFF aux utilisateurs du réseau de certains coûts relatifs à la gestion des contrats, au prorata de leurs trafics respectifs.

5.5 Impôts et taxes

Les éléments constitutifs de la rubrique sont les suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts, taxes gestion directe	(42,1)	(44,1)
Impôts et taxes gestion mandatée	(23,8)	(44,2)
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour risques sur impôts	(11,0)	8,0
Total	(76,9)	(80,3)

Le montant d'impôts et taxes est en légère diminution de 3,3 M€. Cette diminution s'explique principalement par celle de la taxe sur les salaires.

5.6 Autres charges opérationnelles

Ces charges se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Frais d'études nets de production immobilisée	(62,1)	(52,7)
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(15,2)	(0,2)
Actes de malveillance	(63,1)	(42,5)
Autres achats externes nets de production immobilisée	(238,1)	(163,6)
Charges de personnel nets de production immobilisée	(103,7)	(92,2)
Total	(482,2)	(351,3)

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes s'est élevé à 265 800 € au titre de l'exercice 2011 soit 120 700 € pour le cabinet Mazars et 145 100 € pour le cabinet PriceWaterhouseCoopers.

Les actes de malveillance, réalisés par des tiers identifiés ou non, ainsi que les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent à 63 M€ pour l'exercice 2011.

Ce montant inclut des régularisations sur exercices antérieurs à hauteur de 9 M€.

5.6.1 Charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Salaires	(69,8)	(64,8)
Charges sociales	(33,8)	(27,4)
Total	(103,7)	(92,2)

5.6.2 Effectifs

L'effectif est en croissance. Il est de 1 410 agents présents au 31 décembre 2011 contre 1 299 agents en 2010 soit une augmentation de 8,5 % sur un an.

5.6.3 Rémunération des dirigeants

Pour l'exercice 2011, la rémunération globale des membres du comité exécutif de RFF s'établit à 1 436 441 € pour un effectif moyen de 702 personnes.

Le montant des avantages en nature, qui portent exclusivement sur la mise à disposition de véhicules, s'élève en 2011 à 21 550,5 €.

5.7 Reprises de subventions d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Reprises de subventions d'investissement	300,8	207,6
Reprises de subventions de renouvellement et mise aux normes	113,0	130,3
Total	413,9	337,9

Les reprises de subventions d'investissement incluent à hauteur de 56 M€ l'impact estimé de la prise en compte des retards de mise en service comptable.

5.8 *Autres charges et produits courants*

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Frais bancaires	(0,0)	(0,1)
Autres charges	(18,4)	(40,3)
Autres charges courantes	(18,4)	(40,5)
Produits sur cessions d'immobilisations du patrimoine	100,0	115,1
Autres produits	116,9	10,4
Autres produits courants	216,9	125,5

Les autres charges comprennent principalement les valeurs nettes comptables des actifs cédés et certaines dotations aux provisions. Les autres produits comprennent principalement des reprises de provisions sans contrepartie.

Ces éléments ne sont par principe pas comparables d'une période à l'autre.

La plus value dégagée sur les cessions d'actifs s'élève à 83,4 M€ en 2011 à comparer à 84,6 M€ en 2010.

5.9 *Autres charges et produits non courants*

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Dépréciations	(0,1)	(0,9)
Autres charges non courantes	(0,1)	(0,9)
Reprises subventions	(0,6)	0,1
Autres produits non courants	(0,6)	0,1

5.10 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Charges sur passif au coût amorti	(1 212,8)	(1 203,5)
Variation de juste valeur des dettes couvertes en FVH	(230,2)	(7,0)
Résultat des dérivés qualifiés de couverture	243,2	9,5
Résultat des dérivés non qualifiés de couverture	(62,1)	(1,2)
Report/déport des dérivés de change	(19,9)	(8,0)
Total coût de l'endettement financier brut	(1 281,8)	(1 210,1)
Résultat sur Actif évalué à la juste valeur	33,1	12,8
Coût de l'endettement financier net	(1 248,7)	(1 197,3)

* les impacts sur les dérivés sont hors change, cet élément étant parfaitement compensé avec le change const

Analyse du résultat des dérivés qualifiés de couverture de Juste Valeur

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts de la période sur les swaps FVH	67,1	95,4
Variation de juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de FVH	232,5	12,0
Résultat des dérivés qualifiés de couverture FVH	299,6	107,3
Variation de juste valeur des dettes couvertes en FVH	(230,2)	(7,0)
Résultat sur couverture juste valeur	69,4	100,4

Analyse du résultat des dérivés qualifiés de couverture de Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts nets perçus ou versés sur les swaps CFH	(81,0)	(96,1)
Recyclage en résultat des montants différés en capitaux propres	15,5	4,6
Inefficacité des couvertures	9,1	(6,3)
Résultat des dérivés CFH	(56,4)	(97,8)

Analyse du résultat des dérivés non qualifiés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts nets perçus ou versés sur les swaps non qualifiés de couv	(4,3)	(0,6)
Variation de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	(57,7)	(0,6)
Résultat des dérivés non qualifiés de couverture	(62,1)	(1,2)

Variation des réserves relatives aux couvertures de flux de trésorerie :

Le résultat différé en capitaux propres comprend l'impact de change constaté sur les couvertures de flux de trésorerie. Au 31 décembre 2011, les réserves recyclables se décomposent de la façon suivante (en millions d'euros) :

Solde au 31/12/2009	-455,1
Recyclage en résultat 2010 (*)	452,9
Variation en capitaux propres	-479,4
Solde au 31/12/2010	-481,6
Recyclage en résultat 2011 (*)	-127,3
Variation en capitaux propres	-155,4
Solde au 31/12/2011	-764,3

(*) y compris impact des dérivés de change qualifiés de flux de trésorerie et immédiatement transférés en résultat à hauteur de 423,9 millions d'euros en 2010 et -204,7 millions d'euros en 2011

5.11 Autres charges et produits financiers

Cette rubrique se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produit d'intérêts en compte courant	1,4	7,4
Autres produits financiers	2,1	10,9
Autres produits financiers	3,5	9,2
Charges d'intérêts d'avance en compte courant	(6,1)	(4,9)
Autres charges financières	0,1	(0,8)
Autres charges financières	(6,0)	(5,8)

Les autres charges et produits financiers sont essentiellement constitués des intérêts sur les comptes courants SNCF ainsi que les intérêts moratoires facturés par RFF aux cofinanceurs ou facturés à RFF par les fournisseurs.

Note 6 - Parties liées

Le périmètre des entités liées à RFF est constitué de l'Etat et de la SNCF. Les impacts sur le résultat et sur le bilan sont détaillés ci-après.

Relations avec l'Etat :

Conformément à la législation applicable aux entreprises dont l'Etat est actionnaire unique, RFF est soumis au contrôle économique et financier de l'Etat, de la Cour des Comptes, du Parlement, de même qu'aux vérifications de l'Inspection générale des finances.

Impact sur le résultat :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Subvention d'exploitation	786,2	949,7
Subvention de renouvellement	118,2	135,0
	904,4	1 084,7

Impact sur le bilan :

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Subvention de renouvellement	3 977,7	4 095,9
Subvention d'exploitation à recevoir	11,4	8,9
	3 989,1	4 104,8

Relations avec la SNCF :

Les relations entre RFF et la SNCF sont régies par des conventions. La loi n°97-135 du 13 février 1997 portant création de RFF prévoit à son article 1^{er} qu'une convention entre RFF et la SNCF fixe, notamment, les conditions d'exécution et de rémunération des missions dévolues à la SNCF à savoir la gestion du trafic et des circulations ainsi que le fonctionnement et l'entretien des installations techniques et de sécurité du réseau. A cet effet, RFF et la SNCF ont signé le 26 octobre 1998 la convention n°98-007. Le décret n°97-444 du 5 mai 1997 précise que cette convention peut prévoir, si besoin, la conclusion de conventions particulières de durée adaptée pour l'exécution des différentes missions confiées à la SNCF. Ainsi une convention particulière afférente à la gestion des quais, des grandes halles de voyageurs et ouvrages annexes a été signée. De même, la convention conclue le 19 mai 1999 matérialise les engagements respectifs de RFF et de la SNCF pour la réalisation des actions de recherche intéressant le réseau ferré national. Deux conventions ont trait aux opérations d'investissement de RFF, la première définit les modalités d'achat groupé, de logistique et de gestion du transport des fournitures à gestion centralisée et la seconde les prestations liées à ces opérations.

A ces conventions purement ferroviaires, s'ajoutent la convention de gestion du patrimoine qui définit la mission de gestion du patrimoine immobilier de RFF déléguée à la SNCF et la convention relative à la dette de RFF vis-à-vis de la SNCF qui précise la consistance de la dette héritée et ses modalités de remboursement.

Principaux impacts des activités en relation avec la SNCF		
(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produits : Péages	3 196,8	2 997,3
Charges : Convention de gestion	2 989,0	2 977,5
Production d'immobilisations mandatée à la SNCF	2 565,2	2 335,9

Note 7 - Engagements hors bilan

Garanties financières

RFF a reçu des cautions bancaires de Calyon pour un montant total de 0,5 M€ au bénéfice :

- de différentes préfectures pour couvrir des dépenses de remise en état de sites exploités dans le cadre de programmes d'investissement (3 cautions pour un total de 0,3 M€) ;
- de Crédit Suisse Asset Management pour couvrir un bail commercial (1 caution pour 0,2 M€).

Autres engagements donnés relatifs aux cessions d'actifs

RFF est amené à céder régulièrement des biens immobiliers inutiles au ferroviaire.

Le montant des promesses signées et non encore levées au 31 décembre 2011 s'élève à 108,1 M€, contre 112,2 M€ au 31 décembre 2010, comprenant principalement une promesse concernant le site de Batignolles à Paris pour 103 M€.

Engagements relatifs aux contrats de PPP et concession

- GSMR
 - caution bancaire :

RFF bénéficie d'une garantie à première demande de la part d'un organisme bancaire en cas de manquement de SYNERAIL. Cette garantie est accordée progressivement en fonction de l'engagement des phases de déploiement du réseau. Au 31/12/2011, RFF bénéficie d'une garantie pour un montant de 29,6 M€.

- Autres engagements :

Au 31/12/2011, les redevances d'investissement restant à payer par RFF au titre du contrat s'élèvent à 632,6 M€ (valeur actualisée) et les redevances d'exploitation maintenance à 519,9 M€. Parallèlement, les financements restant à percevoir s'élèvent à 525, M€ (valeur actualisée).

- BPL

Le montant d'immobilisation en cours restant à comptabiliser s'élève à 2 194,8 M€ (valeur actualisée) compte tenu du pourcentage d'avancement au 31/12/2011.

Le montant de subvention méritée restant à comptabiliser s'élève à 1 376,8 M€ (valeur actualisée) compte tenu du pourcentage d'avancement au 31/12/2011.

- SEA

Immobilisation en cours et subvention méritée à comptabiliser jusqu'à l'achèvement :

Le montant d'immobilisation en cours restant à comptabiliser s'élève à 4 626,3 M€ (valeur actualisée) compte tenu du pourcentage d'avancement au 31/12/2011.

Le montant de subvention méritée restant à comptabiliser s'élève à 2 516,6 M€ (valeur actualisée) compte tenu du pourcentage d'avancement au 31/12/2011.

RFF garant :

La garantie émise par RFF en faveur de la Caisse des dépôts-Direction des Fonds d'Epargne est de 757,2 M€, à effet juillet 2011.

Cette garantie fait l'objet d'une rémunération à compter de juillet 2011.

RFF contributeur public au financement :

Le montant restant à verser par RFF au titre de sa contribution au financement s'élève à 1 084,3 M€ au 31/12/2011.

RFF collecteur de fonds auprès des financeurs tiers :

Le montant de subventions restant à appeler auprès des financeurs tiers et à reverser au concessionnaire s'élève à 2 758 M€ au 31/12/2011.

Autres engagements : clauses de fin anticipée de contrat

Le contrat de concession comprend plusieurs clauses de fin anticipée du contrat qui conduisent RFF à verser des indemnités au concessionnaire et à se substituer à ce dernier dans l'exécution du contrat.

Clause de déchéance : le contrat prévoit que le concédant peut prononcer la déchéance du concessionnaire en cas de manquement de ce dernier. Dans ce cas, RFF devra verser une indemnité minimale au concédant correspondant à environ 85% des financements supportés par le concessionnaire.

Clause de résiliation pour force majeure ou imprévision : en cas de résiliation pour force majeure ou imprévision, RFF devra verser au concessionnaire une indemnité fixée dans les conditions et selon les principes dégagés par la jurisprudence du conseil d'Etat.

Dans ces hypothèses de fin anticipée, la convention de financement prévoit que l'Etat rembourse RFF du montant de l'indemnité due au concessionnaire, déduction faite de la valeur pour RFF des revenus futurs de l'infrastructure qu'il reprend en gestion.

Clause de résiliation pour motif d'intérêt général : ce mécanisme peut être mis en œuvre à partir de la 12^{ème} année après la mise en exploitation commerciale. Dans ce cas, RFF verse au concessionnaire une indemnité, dont une partie selon une périodicité semestrielle. La convention de financement prévoit la prise en charge de cette indemnité par l'entité publique à l'origine de la décision ayant provoqué la mise en œuvre de la clause.

Autres engagements liées à la période d'exploitation :

Clause dite « GPSO » (grands projets du sud ouest) : un an après la mise en exploitation des 3 lignes à grande vitesse, Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Hendaye, Poitiers-Limoges, le concessionnaire est tenu de reverser à RFF une partie des recettes du trafic générées l'année précédente sur la Ligne par la mise en exploitation de chacune des 3 lignes citées ci-dessus. Ce reversement correspond à environ 25% de la différence entre les recettes réelles générées et les recettes théoriques attendues. Si la différence devient négative, le montant à verser à RFF par le concessionnaire est nul. RFF n'a rien à reverser au concessionnaire.

Clause de retour à bonne fortune : à compter de la 5ème année de mise en exploitation, le concessionnaire est tenu de reverser à RFF une « redevance de bonne fortune ». Cette redevance correspond à un reversement des recettes du trafic qui varie en fonction de l'écart constaté entre les recettes réalisées et les recettes attendues. Si la différence devient négative, le montant à verser à RFF par le concessionnaire est nul. RFF n'a rien à reverser au concessionnaire. RFF reverse chaque année le montant de cette redevance à l'Etat et aux collectivités territoriales signataires de la convention de financement au prorata de leur participation au projet.

Note 8 - Evènements postérieurs à la clôture

Contrat PPP CNM

RFF a désigné courant janvier 2012 le groupement Bouygues TP en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat du contournement de Nîmes et de Montpellier, en vue de la mise au point du contrat final.

Ce projet porte sur 80 km de lignes nouvelles, dont 60 km de lignes à grande vitesse entre Manduel (à l'est de Nîmes) et Lattes (à l'ouest de Montpellier), et 20 km de raccordements vers le réseau classique (10 km de liaisons sur la rive droite du Rhône et 10 km de raccordements vers Jonquières, Lattes et Manduel).

Le groupement sera chargé de la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne de ce contournement qui sera utilisée à la fois par le fret et les voyageurs.

La construction de la ligne est prévue sur une durée de 4 ans avec un achèvement prévu pour 2017. Le titulaire désigné sera ainsi chargé de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans.

L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti, ainsi que le plan de financement définitif au 1^{er} semestre 2012.

Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 2,06 milliards d'euros d'investissement, dont 1,83 milliards au titre du contrat de partenariat.

Le projet serait financé, par une participation de RFF et par des financements publics pour des montants restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'État et plusieurs collectivités locales, à savoir le Conseil régional Languedoc-Roussillon, le conseil général du Gard, la Communauté d'agglomération de Montpellier et la Communauté d'agglomération de Nîmes.



RAPPORT DE GESTION
COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 décembre 2011

Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2011

RAPPORT DE GESTION COMPTES CONSOLIDÉS

Le résultat opérationnel courant s'élève à + 1 532,7 M€ pour l'année 2011 contre + 1 490,8 M€ en 2010, en augmentation de 41,9 M€.

Le résultat financier ressort à (1 251,2) M€ en 2011 contre (1 193,8) M€ en 2010, en diminution de 57,4 M€.

Le résultat net au 31/12/2011 ressort à + 222,5 M€ contre + 197,4 M€ au 31/12/2010.

Les dépenses relatives aux projets d'infrastructure ferroviaire s'élèvent à 4 488,1 M€ pour l'exercice 2011 contre 3 226,7 M€ pour l'exercice 2010.

Les capitaux propres restent négatifs à hauteur de (1 159,1) M€ au 31 décembre 2011.

I - ACTIVITE AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE ET COMMENTAIRES SUR LES DONNEES CHIFFREES

1 Résultat

Le bénéfice constaté au 31 décembre 2011 est de 222,5 M€ contre un bénéfice de 197,4 M€ au 31 décembre 2010.

En millions d'euros	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)	Var. %
Résultat opérationnel courant	1 532,7	1 490,8	2,8%
Charges et produits non courants	(0,7)	(0,8)	NA
Résultat financier	(1 251,2)	(1 193,8)	-4,8%
Impôts sur les bénéfices	(58,0)	(98,8)	-41,2%
Quote part de résultat des mises en équivalence	(0,3)		NA
Résultat net	222,5	197,4	12,7%

Le résultat opérationnel courant est en augmentation de 41,9 M€ soit 2,8 % par rapport à 2010.

Le résultat financier de (1 251,2) M€ se dégrade par rapport au 31 décembre 2010 de 57,4 M€. Cette dégradation s'explique essentiellement par un contexte de marché des taux légèrement moins favorables en 2011, ainsi que par une augmentation de la dette en volume.

1.1 Evolution du résultat opérationnel

Le tableau ci-après détaille l'évolution des principaux postes de charges et produits du résultat opérationnel courant.

En millions d'euros	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)	Var.
Redevances réseau	4 649,9	4 337,7	312,2
Transport d'électricité	174,6	162,4	12,1
Produits de location	83,9	83,1	0,8
Autres produits	72,9	53,9	19,0
Chiffre d'affaires	4 981,3	4 637,1	344,2
Subvention d'exploitation	804,0	1 020,8	(216,8)
Rémunération de la gestion déléguée	(3 003,3)	(2 990,8)	(12,5)
Autres charges de réseau	(172,7)	(165,9)	(6,8)
Impôts et taxes	(76,9)	(80,3)	3,3
Autres charges opérationnelles	(482,2)	(351,3)	(130,9)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs	(1 128,6)	(989,4)	(139,2)
Dotations aux provisions clients, y compris provisions PHT (nettes de reprises)	(1,3)	(12,5)	11,1
Reprises de subventions d'investissement	413,9	337,9	75,9
Autres produits courants	216,9	125,5	91,4
Autres charges courantes	(18,4)	(40,5)	22,1
Résultat opérationnel courant	1 532,7	1 490,8	41,9
Produits non courants	(0,6)	0,1	(0,7)
Charges non courantes	(0,1)	(0,9)	0,8
Résultat opérationnel	1 532,0	1 490,0	42,0

1.1.1 Les redevances réseau

Les redevances d'infrastructure atteignent 4 648,6 M€ dont :

- 4 513,7 M€ au titre des prestations minimales ;
- 90,8 M€ au titre de la redevance complémentaire d'électricité (86,5 M€ en 2010) ;
- 44,0 M€ au titre des prestations complémentaires (46,6 M€ en 2010).

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Var. %
Redevance d'accès (RA)	1 503,2	1 449,9	
Redevance de réservation (RR)	1 674,9	1 482,9	
Redevance de circulation (RC)	1 326,5	1 271,8	
Produits sur exercice antérieurs	9,2		
TOTAL PRESTATION MINIMALES	4 513,8	4 204,6	7,4%

Les redevances sont perçues pour 97% au titre de l'activité voyageurs qui représente 85% des circulations et pour 3% au titre de l'activité fret qui représente 14% des circulations.

Les redevances de l'activité voyageurs se répartissent entre les trains aptes à la grande vitesse 38%, les trains grandes lignes 5% et les trains régionaux de voyageurs 57%.

Les redevances de l'activité fret sont désormais versées, pour 21% par les entreprises ferroviaires alternatives qui représentent 25% des circulations.

La hausse des prestations minimales de 7,3% est notamment liée au rehaussement tarifaire annuel appliqué principalement aux lignes grande vitesse.

La mise en place du cadencement à partir du 11 décembre 2011 a modifié environ 85% des horaires de train, les objectifs sont de fiabiliser les circulations, augmenter la capacité du réseau pour faire circuler plus de trains, améliorer la lisibilité des horaires...

Evolution des circulations par activité			
En millions de trains km	31/12/2011	31/12/2010	Var. %
	(12 mois)	(12 mois)	
Trains aptes à la grande vitesse	135,9	134,2	1,3%
SNCF	131,0	132,6	(1,2) %
Entreprises Ferroviaires Alternatives (EFA)	4,9	1,6	206,2%
Trains grande ligne (TGL)	47,3	45,8	3,3%
SNCF	47,3	45,8	3,3%
Entreprises Ferroviaires Alternatives (EFA)	0,0		
Trains régionaux de voyageurs	241,9	227,4	6,4%
Activité voyageurs	425,1	407,4	4,3%
Activité Fret	72,0	75,4	(4,5) %
SNCF*	54,4	63,1	(13,8) %
Entreprises Ferroviaires Alternatives*(EFA)	17,6	12,3	43,1%
Autres	2,1	2,0	5,0%
Divers	1,8	2,0	(10,0) %
Infra	0,3		
TOTAL	499,2	484,8	3,0%

* y compris les candidats autorisés

Le taux de circulation en 2011 a augmenté de plus de 4 points par rapport à 2010 pour atteindre 92,2%, cette évolution étant principalement due à l'absence de perturbations exogènes en 2011 par rapport à 2010.

La hausse globale du trafic 2011 de 3% est à pondérer au vu de l'effet de comparaison favorable par rapport à 2010 (année fortement impactée par les mouvements sociaux et les aléas climatiques).

L'activité des trains aptes à la grande vitesse progresse de 1,3%. La baisse de 1,2% de la SNCF sur cette activité est due à un changement de périmètre entre 2010 et 2011 (Eurostar étant apparu en tant qu'EFA au dernier trimestre 2010) ainsi qu'à une politique de rationalisation de l'offre TGV notamment sur les marchés intersecteurs.

L'activité TGL a bénéficié du conventionnement de la quasi-totalité de ses trains en Trains d'Equilibre du Territoire, ce qui a permis d'arrêter la décroissance continue du trafic de cette activité.

Les Trains Express Régionaux et Transilien continuent leur croissance régulière de 6,4% par rapport à l'an dernier. En 2010 l'activité avait augmenté de 3,7%. En 2011 cette activité représente près de la moitié du trafic effectué sur le réseau ferré national.

La baisse de l'activité fret continue en 2011 : -4,5% des circulations par rapport à l'an dernier. Cette diminution peut s'expliquer par l'optimisation de l'activité de l'opérateur historique (passage d'une politique de wagon isolé à une politique multi lots – multi clients). Elle suit la tendance observée ces dernières années (-13% entre 2009 et 2010). La croissance régulière des EFA ne permet pas de compenser la diminution du trafic.

- La RCE : Les redevances complémentaires d'électricité, qui rémunèrent la mise à disposition des caténaires pour les utilisateurs du réseau, s'élèvent à 90,8 M€, en augmentation par rapport à celles de l'année 2010 (+5%).
- La RCTE : En vertu d'un contrat en date du 01/03/2007 signé auprès d'EDF Entreprise, RFF achète l'énergie consommée dans ses installations, c'est à dire essentiellement les pertes par effet joule. EDF Entreprise en tant que "responsable d'équilibre" assure à RFF par ce même contrat la fourniture de la consommation d'ajustement pour ses achats en propre. Les contrats d'accès au réseau signés avec RTE (contrat CART), EDF-ERD (contrat CARD) et Électricité de Strasbourg, assurent à RFF le transport de l'énergie consommée par l'ensemble des acteurs du monde ferroviaire sur les réseaux d'électricité haute et moyenne tension, en amont des sous-stations. L'ensemble de ces prestations représente une charge de 172,7 M€ au 31/12/2011, compte tenu d'une CSPE annuelle plafonnée à 0,6 M€. Ces charges sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leur trafic sous forme de la RCTE. Le montant refacturé au titre de l'exercice 2011 s'élève à 174,6 M€.
- Les prestations complémentaires : elles s'élèvent à 44 M€, en baisse de 2,6 M€, soit 5,5 % par rapport à 2010.

1.1.2 Les produits de location du domaine

Le montant des produits de location 2011, hors refacturation de charges, se montent à 81,8 M€ à comparer à 81,5 M€ en 2010.

Les produits de location sont répartis en 4 grandes catégories : ferroviaire (10,4% pour 8,4% en 2010), foncier et immobilier (59,9% pour 64% en 2010), télécommunications (22,4% pour 23% en 2010), réseaux et autorisations diverses (7,3% pour 4,6% en 2010).

	2011	2010
<i>en millions d'euros</i>	Activité de l'année 2011	Activité de l'année 2010
Produits locatifs - Ferroviaire	8,5	6,9
Produits locatifs - Foncier & Immobilier	49,0	52,2
Produits locatifs - Télécommunications	18,3	18,7
Produits locatifs - autorisations diverses & réseaux	6,0	3,7
	81,8	81,5

Les produits « fonciers et immobiliers » atteignent 49 M€, en baisse de 6,13% par rapport à 2010. Ils intègrent, pour une part importante, les produits de la publicité (périmètres « en gares » et « hors gares ») qui totalisent 26,2 M€, et représentent 53% du montant des produits de la catégorie « foncier et immobilier ».

Les produits « télécommunications » 2011 représentent 18,3 M€ à comparer à 18,7 M€ en 2010, la diminution étant liée au transfert des produits du GSMR au PPPiste.

Les produits « ferroviaires » se répartissent entre les redevances versées au titre des chantiers de transport combiné, pour moitié, et les redevances d'occupation de SNCF Entreprise Ferroviaire, de parkings voyageurs et d'occupation liée au fret.

1.1.3 La subvention d'exploitation Etat

L'évolution de la subvention exploitation d'Etat se présente de la façon suivante compte tenu de l'évolution tarifaire intervenue en 2011:

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Trains nationaux classiques de voyageurs	244,3	242,0
Fret*	541,9	707,8
Total	786,2	949,8
dont compensation fret 189 M€ en 2011 et 193 M€ en 2010		

1.1.4 Les autres produits

1.1.4.1 Les embranchements particuliers

Au 31 décembre 2011, le montant comptabilisé au titre des produits des installations terminales embranchées est de 13,2 M€. Ce montant est comparable au montant de 13,6 M€ enregistré au 31 décembre 2010.

1.1.4.2 Les ventes de fournitures

Ce produit correspond aux ventes et récupérations de vieilles matières réalisées par la SNCF pour RFF dans le cadre d'opérations d'entretien ou d'investissement.

Il s'élève à 41,6 M€ pour l'exercice 2011, contre 30,9 M€ pour l'exercice 2010 soit une augmentation de 10,7M€.

1.1.5 Rémunération de la gestion déléguée

1.1.5.1 La gestion des infrastructures ferroviaires et des quais

Le gestionnaire d'infrastructure délégué est rémunéré dans le cadre d'une part, d'une convention de gestion pour l'entretien du réseau ferré national, et d'autre part d'une convention pour la gestion du trafic et des circulations sur le réseau ferré national, ces deux conventions fixant le montant des bases annuelles de la rémunération.

Pour l'année 2011 la rémunération des prestations pour le fonctionnement et l'entretien du réseau s'élève à 2 021,3 M€ après activation sur l'année 2011 de 47,9 M€ de dépenses relatives au contrat IMIS sur un global facturé de 84,8 M€.

La rémunération se décompose comme suit :

- 1 931,5 M€ pour le domaine maintenance y compris les OGE (hors protocole IDF)
- 36,9 M€ au titre des interventions de maintenances individualisées et suivies (IMIS)
- 45,2 M€ pour l'impact financier de la réformation retraite du personnel SNCF
- 26,7 M€ de dépenses complémentaires d'OGE protocole IDF
- 9,3 M€ de charges diverses et d'études
- -28,3 M€ de régularisations sur exercices antérieurs dont -19,7 M€ d'effet retraite

Pour l'année 2011 la rémunération de la gestion du trafic et des circulations s'élève à 847,9 M€.

Le coût de la gestion des quais déléguée à la SNCF est de 48,5 M€ pour l'exercice 2011 dont -0,1 M€ de régularisations sur exercices antérieurs, contre 45,7 M€ comptabilisés en 2010.

1.1.5.2 La gestion du patrimoine

Les missions de gestion du patrimoine sont réparties entre la SNCF d'une part, et ADYAL et NEXITY d'autre part.

Elles comprennent la gestion immobilière (location, charges, travaux), l'assistance aux cessions, la gestion de la fiscalité, ainsi que la gestion des procédures domaniales et d'urbanisme.

Deux conventions existent avec la SNCF dans le cadre de cette gestion du patrimoine,

- une convention de prestation de services pour les missions confiées à la SNCF. Le coût de cette convention s'élève au 31 décembre 2011 à 54,2 M€, comprenant la rémunération de la gestion de la fiscalité ainsi que les remboursements de sinistres. La hausse de 10% par rapport à 2010 (49 M€) résulte des interventions croissantes sur le patrimoine (sinistres, réponses aux sollicitations des propriétaires voisins en conformité avec le durcissement de la réglementation et la couverture des assureurs) et du développement du programme de gros travaux pour rattraper le défaut d'entretien des bâtiments depuis de nombreuses années.
- une convention financière pour les remboursements des charges immobilières des biens de la SNCF occupés par des installations de l'infrastructure ou par des services SNCF exerçant des missions du GID. La charge comptabilisée au titre de cette convention s'élève pour l'exercice 2011 à 16,9 M€ auxquels s'ajoutent 0,2 M€ de régularisation sur exercice antérieur. En augmentation de 10,5% par rapport à 2010, ce qui correspond au poids de l'augmentation du coût de l'énergie dans l'indexation, et à une meilleure identification des superficies utilisées par la DCF dans les bâtiments de la SNCF.

Au total, la charge relative au mandataire SNCF s'élève à 71,3 M€ au 31 décembre 2011.

- Pour les autres prestataires ADYAL et NEXITY, le coût de gestion comptabilisé au 31 décembre 2011 s'élève à 12,8 M€, stable par rapport à 2010 (12,4 M€).
- Enfin, un effort de remise en état du patrimoine, comparable à la remise en état du réseau, est nécessaire. L'essentiel de l'augmentation (18 M€ en 2011 contre 6 M€ en 2010) des autres charges de gestion concerne ainsi les gros travaux réalisés dans les biens non occupés par des installations techniques de l'infrastructure.

1.1.6 Autres charges de réseau : électricité

Au cours de l'exercice 2011, les charges de RFF en matière d'électricité se sont élevées à 172,7 M€ contre 165,9 M€ en 2010.

Elles incluent la CSPE à hauteur de 0,5 M€, comptetenu du plafonnement annuel de cette dernière selon la loi de finances rectificative pour 2004.

Les charges de l'exercice sont réparties mensuellement sur les utilisateurs du réseau ferré national au prorata de leurs trafics sous la forme d'une Redevance Complémentaire pour le Transport de l'Electricité (RCTE) proportionnelle au parcours réalisé et dépendante des profils des trains. Une régularisation est opérée tous les trimestres.

Le montant total enregistré en produit par RFF au titre de cette période s'élève à 174,6 M€.

Depuis le 1er janvier 2006, RFF refacture les coûts relatifs à la gestion des contrats liés à la traction électrique aux entreprises ferroviaires utilisatrices du réseau (0,25% de la Redevance complémentaire de transport d'électricité). Le montant de 0,5 M€ de la CSPE RFF a également été répercuté aux utilisateurs.

1.1.7 Les impôts et taxes

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Var.
Impôts, taxes gestion directe	(42,1)	(44,1)	1,9
Impôts et taxes gestion mandatée	(23,8)	(44,2)	20,4
(Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour risques sur impôts	(11,0)	8,0	(19,0)
Total	(76,9)	(80,3)	3,3

Le montant d'impôts et taxes est en légère diminution de 3,3 M€ en lien avec la diminution de la taxesur les salaires.

1.1.8 Les autres charges opérationnelles

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Var.
Frais d'études nets de production immobilisée	(62,1)	(52,7)	(9,4)
Travaux et équipements ferroviaires nets de production immobilisée	(15,2)	(0,2)	(14,9)
Actes de malveillance	(63,1)	(42,5)	(20,6)
Autres achats externes nets de production immobilisée	(238,1)	(163,6)	(74,5)
Charges de personnel nettes de production immobilisée	(103,7)	(92,2)	(11,5)
Total	(482,2)	(351,3)	(130,9)

Les actes de malveillance, réalisés par des tiers identifiés ou non, ainsi que les conséquences des accidents et les dommages dus aux intempéries s'élèvent à 63 M€ pour l'exercice 2011 contre 42,5 M€ en 2010. Le montant 2011 inclut des régularisations sur exercices antérieurs à hauteur de 9 M€.

1.1.8.1 Les dépenses d'études

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010	Ecart	Var. %
Etudes d'exploitation	45,2	38,4	6,8	17,7%
Etudes générales	16,9	14,3	2,6	18,2%
Total	62,1	52,7	9,4	17,8%

Les dépenses d'études atteignent 62,1 M€, en augmentation de 17,8% par rapport à l'année 2010. Elles se répartissent entre études de la phase d'émergence d'un projet d'investissement identifié (73%) et études générales et stratégiques (27%).

➤ Etudes sur projets d'investissement

Les dépenses d'études sur projet atteignent 45M€ et se répartissent entre projets de développement pour 86% et projets d'amélioration de la qualité du réseau et de renouvellement pour 9%. Les 5% restant concernent des projets d'investissements sur les autres activités.

En M€	31/12/2011
GRANDS PROJETS DÉVELOPPEMENT	38,7
Grands Projets Nationaux avant Travaux	21,3
Grands Projets Nationaux en Travaux	3,2
Grands Projets nationaux en PPP	3,2
Projets Régionaux de Développement	11,0
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	3,4
Développement technologique	0,0
GSMR-R	0,7
Autres	2,7
RENOUVELLEMENT	0,6
Voies	0,2
Autres	0,4
AUTRES	2,3
Autres	2,3
TOTAL	45,0

L'exercice 2011 est marqué par une hausse des études sur projet d'investissements de 6,6 M€ ou 17%. Cette augmentation est principalement imputable aux études sur les projets nationaux avant travaux (+5,9M€) ainsi que sur les projets nationaux en travaux (+2,3M€ essentiellement sur la LGV Est) et les projets régionaux (+1,3M€) alors que les dépenses d'études sur projets en PPP diminuent (- 2,6M€) compte tenu de leur avancement.

Plus précisément, les principales études sur les projets de développement avant travaux, concernent :

- LGV PACA pour 7,6M€,
- LGV Poitiers Limoges pour 4M€,
- Ligne Nouvelle Paris Normandie pour 2,9M€,
- Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan pour 2,7M€,
- LGV Paris Orléans Clermont Lyon pour 1,6M€,
- Prolongement d'EOLE à l'Ouest pour 0,5M€.

Les autres activités, d'un montant de 2,3M€ en 2011, comprennent notamment les études sur projets informatiques (à hauteur de 0,6M€), les dépenses d'études réalisées dans le cadre de projets de cession, ainsi que les études sur investissements commerciaux.

Etudes générales et stratégiques

Les dépenses d'études générales et stratégiques atteignent 16,9 M€ dont 5 M€ portant sur l'axe « développer l'action commerciale » et 2,8 M€ sur l'axe « améliorer la performance du réseau ».

L'augmentation de 2,5 M€ par rapport à 2010 s'explique en partie par les besoins du nouveau partenariat industriel et contractuel lancé avec la SNCF.

1.1.8.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 103,7 M€ contre 92,2 M€ pour la même période en 2010 soit une augmentation de 12,5%.

L'effectif est en croissance. Il est de 1 410 agents présents au 31 décembre 2011 contre 1 299 agents en 2010 soit une augmentation de 8,5 % sur un an.

1.1.8.3 Les autres achats externes

Les autres charges externes s'élèvent à 238,1 M€ au 31 décembre 2011 contre 163,6 M€ au 31 décembre 2010.

Elles comprennent notamment les autres services extérieurs, rémunérations de prestataires, dépenses locatives, charges d'entretien et réparations, dépenses diverses de fonctionnement et les coûts liés à la dépollution et aux risques environnementaux.

Ces derniers éléments concernent plus précisément les provisions pour désamiantage, l'élimination du PCB contenu dans les appareils du domaine ferroviaire, le retraitement des traverses créosotées.

RFF a mis en place des programmes de désamiantage, de mise aux normes et de décontamination de ses actifs et déchets. Ces programmes concernent des immeubles faisant partie de son patrimoine, les guérites de signalisation, les caisses à piles et les abris à accumulateurs.

Les montants comptabilisés en provision pour dépollution et risques environnementaux sont actualisés sur la base des connaissances de l'établissement lors de chaque clôture de comptes.

Le solde de la provision relative à l'élimination de l'amiante sur le parc immobilier s'élève à 26,1 M€ au 31 décembre 2011 compte tenu d'une dotation complémentaire de 1,2 M€. Les travaux de mise aux normes des installations de ce site des Gobelins se poursuivent. La provision constituée à ce titre s'élève au 31 décembre 2011 à 12,9 M€ après une dotation de 1,7 M€.

Le solde de la provision relative au désamiantage des appareils, la décontamination ou l'élimination des appareils ou installations du domaine ferroviaire contenant du PCB s'élève à 2,6 M€ au 31 décembre 2011 après une dotation de 0,9 M€ et une reprise de 4,3 M€ en 2011 correspondant aux dépenses réalisées sur l'exercice.

Les analyses entreprises en 2011 ont permis d'affiner le montant de certaines provisions, plus particulièrement les provisions concernant les risques liés à la pollution des sols de terrains cédés ainsi que l'obligation de procéder au retraitement des traverses en bois créosotées ; le montant de ces provisions s'élève désormais au total à 99,1 M€ au 31 décembre 2011 après une dotation totale de 75,4 M€.

Malgré les mises à jour de provisions réalisées, il convient de rappeler qu'il subsiste encore une incertitude quant à l'évaluation du montant de ces provisions.

1.1.9 Les dotations nettes aux amortissements et dépréciation des actifs

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 1 128,6 M€ au 31 décembre 2011 contre 989,4 M€ au 31 décembre 2010. La dotation 2011 comprend à hauteur de 130,9 M€ l'impact estimé du retard des mises en service comptable.

Dépréciation des projets en cours :

L'établissement enregistre des provisions pour dépréciation sur des projets en phase avant projet ou post avant projet qui présentent un risque quant à leur aboutissement.

Au 31 décembre 2011, une dotation a été comptabilisée pour un montant de 8,5 M€, parallèlement à une reprise de 10 M€. La provision est ainsi amenée à un montant de 26,8 M€. Elle concerne 535 projets et couvre la part des dépenses financées par RFF.

Dépréciation des projets en service : cf §2.1.3

1.1.10 Quote-part de subvention virée au compte de résultat

Les subventions sont virées au compte de résultat au rythme des amortissements pratiqués pour un montant de 413,9 M€. Ce chiffre inclut les subventions de renouvellement et de mise aux normes reprises à hauteur de 118 M€.

1.1.11 Les autres charges et produits courants

Les autres produits courants s'élèvent à 216,9 M€ sur 2011 comparés à 125,5 M€ pour la même période 2010. Les autres charges courantes sont de 18,4 M€ en 2011 par rapport à 40,5 M€ en 2010.

Les autres produits courants comprennent les produits des cessions qui s'élèvent à 100 M€ en 2011. Ils génèrent une plus-value de 84,7 M€ contre 84,6 M€ en 2010.

Les cessions les plus importantes réalisées en 2011 concernent :

- à Paris, plusieurs lots sur l'opération ZAC Paris Rive Gauche, destinés à la réalisation d'un programme mixte de logements, commerces et bureaux ;
- à Paris l'ancienne gare de la Muette au restaurateur exploitant ;
- à Nice, deux lots dans l'enceinte de la gare dans le cadre du projet de PEM
- à Nancy, la cession d'un terrain situé dans la ZAC Grand Cœur, qui accueillera un programme mixte bureaux logements ;
- à Tours, la cession de l'ancien tri postal situé à proximité de la gare, qui accueillera un programme mixte logements en accession et sociaux, bureaux et commerces

La convention cadre de l'opération ZAC PRG a fait l'objet d'une renégociation complète en 2011 et permet désormais à RFF d'assurer un résultat à terminaison positif. De fait, les autres produits courants intègrent également une reprise partielle de la provision pour perte à terminaison précédemment comptabilisée.

1.2 Résultat financier

En millions d'euros	31/12/2011 (12 mois)	31/12/2010 (12 mois)	Var.
Coût de l'endettement financier net	(1 248,7)	(1 197,3)	(51,4)
Autres produits financiers	3,5	9,2	(5,8)
Autres charges financières	(6,0)	(5,8)	(0,2)
Résultat financier	(1 251,2)	(1 193,8)	(57,4)

Le résultat financier s'établit à **(1 251,2) M€** contre **(1 193,8) M€** en 2010, soit une dégradation de **57,4 M€**.

1.2.1 Le coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net se dégrade de **51,3 M€** à **(1 248,7) M€** contre **(1 197,3) M€** pour la même période de 2010.

Cette dégradation s'explique par un contexte de marché des taux légèrement moins favorables en 2011, ainsi que par une augmentation de la dette. Le coût moyen de la dette de RFF ressort en effet à 4,45 % contre 4,30 % l'année précédente.

A titre d'illustration, la moyenne des taux Euribor à 3 mois et des taux de swap à 10 ans s'élève respectivement en 2011 à 1,39% et 3,09% contre 0,81% et 3,04% en 2010.

Le coût de l'endettement financier net comprend les charges inhérentes à la dette (- 1 281,8 M€), y compris les résultats sur instruments dérivés et la variation de juste valeur des dettes en couverture de juste valeur (69,2 M€), diminuées des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie (33,1 M€).

1.2.2 Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Produit d'intérêts d'avance en compte courant	1,4	3,4
Autres produits financiers	2,1	5,8
Total autres produits financiers	3,5	9,2
Charges d'intérêts d'avance en compte courant	(6,1)	(4,9)
Autres charges financières	0,1	(0,8)
Total autres charges financières	(6,0)	(5,8)

Les autres charges et produits financiers comprennent d'une part les intérêts sur comptes courants et d'autre part des intérêts moratoires facturés par les fournisseurs ainsi que les intérêts moratoires facturés par RFF lors des retards de versement par ses clients.

2 – Bilan

2.1 Immobilisations

2.1.1 Production et acquisition d'immobilisations

Le montant total des **dépenses d'investissement corporelles** s'élève au 31 décembre 2011 à **4 565,6 M€** contre 3 236,5 M€ pour la même période en 2010, soit une hausse de 1 329 M€. Ce montant comprend :

❖ **4 493,1 M€** de dépenses d'investissement en-cours

La part réalisée par les mandataires au nom et pour le compte de RFF s'élève à 2 629 M€ au 31 décembre 2011 contre 2 383,1 M€ au titre de 2010, en augmentation de 10,32%

La production directe de RFF atteint 818,5 M€ au 31 décembre 2011 (dont 359,3 M€ pour la LGV EST phase 2 184,9 M€ pour LGV Rhin Rhône Branche Est et 37,4 M€ pour GSMR), contre 812,3 M€ pour la même période en 2010, représentant une augmentation de 0,76 %

La production au titre des PPP GSMR et BPL s'élève à 141,3 M€ au 31 décembre 2011, dont 71,1 M€ pour GSMR et 70,2 M€ pour BPL, contre respectivement 26 M€ et 0 M€ au 31 décembre 2010.

La production au titre de la concession SEA s'élève à 894,3 M€ en 2011.

Les avances au titre des réserves foncières augmentent de 5 M€ pour atteindre 27,5 M€ au 31/12/2011.

❖ **72,5 M€** d'autres dépenses d'investissements

- dont 47,9 M€ d'acquisition au titre du contrat IMIS (intervention maintenance individualisée et suivie)
- dont 9,3 M€ de rachat d'actifs à la DCF

Le montant total des **dépenses d'investissement incorporelles** s'élève au 31 décembre 2011 à **41,8 M€** dont 25 M€ de rachat à la SNCF de droit de propriété intellectuelle concernant des applications informatiques du domaine de l'exploitation ferroviaire.

DETAIL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ACTIVEES

En M€	31/12/2011	31/12/2010	Variation
GRANDS PROJETS DÉVELOPPEMENT	801,8	852,9	(51,1)
Grands Projets Nationaux AVANT Travaux	37,7	22,5	
Grands Projets Nationaux EN Travaux	639,8	687,1	
Grands Projets en PPP	124,4	143,3	
PROJETS REGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT	692,5	534,3	158,2
Projets Régionaux de Développement	692,5	534,3	
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU	188,4	166,1	22,4
Sécurité	42,5	31	
Accès aux Trains	51,4	66,3	
Régularité	26,2	25,9	
Développement technologique (ERTMS,...)	4,0	4,7	
GSM-R	43,7	17,6	
Amélioration de la performance	10,9	15,8	
Environnement (Acoustique PNB, autres...)	9,7	4,7	
RENOUVELLEMENT	1 659,2	1 493,30	165,9
Voies	1156,5	1 105,10	
Signalisation et télécom (hors GSMR)	244,6	176,7	
Traction électrique	55,6	62,1	
Ouvrages d'Art et Ouvrages de Terre	183,9	132,4	
Autres programmes (GHV, EM, ..)	18,6	17	
INVESTISSEMENT ET ÉTUDES COMMERCIAUX	15,7	19,4	(3,7)
Investissement et Études Commerciaux	15,7	19,4	
PÉRIMÈTRE FONCIER / IMMOBILIER	28,6	21,9	6,7
Périmètre Foncier / Immobilier	28,6	21,9	
TRAVAUX POUR TIERS	27,4	34,7	(7,4)
Travaux pour Tiers	27,4	34,7	
OPERATIONS INCLASSABLES	35,8	63,2	(27,4)
Opérations inclassables	35,8	63,2	
TOTAL hors PPP	3 449,3	3 185,8	263,5
PROJETS EN PPP	1 035,6	26,0	1 009,6
Contrat GSM-R en PPP	71,1	26,0	
Contrat BPL en PPP	70,2		
Contrat SEA en PPP	894,3		
TOTAL	4 484,9	3 211,80	1 273,1

Pour ce qui concerne les projets de développement, l'augmentation des dépenses immobilisées atteint + 107 M€ (+7,7%). Cette hausse intègre :

- une hausse sur les projets régionaux de développement de + 158,2 M€ (+29,6%) résultant de l'avancement des opérations dans le cadre des contrats de projet Etat-Région 2007-2013;
- une baisse modérée sur les grands projets de - 51,1 M€ (-6 %) compte tenu de la fin des travaux de la LGV Rhin Rhône branche Est (-229,3 M€) compensée par l'accélération des travaux de la LGV EST phase 2 (+236,1M€).

Quant aux projets de rénovation, l'augmentation atteint +188 M€ (+11,3 %).

- Sur les projets de renouvellement, la progression de + 165,9 M€ (+ 11,1%) concerne les opérations sur la voie pour +51,4 M€ (accentuation des travaux sur les lignes UIC 1 à 6, ralentissement des travaux sur les 7 à 9), les travaux liés à la commande centralisée du réseau pour +60,5 M€, ainsi que le renouvellement des ouvrages d'art et ouvrages en terre pour +51,5 M€.
- Sur les opérations d'amélioration et qualité du réseau, la hausse de + 22,4 M€ (+13,5%) concerne essentiellement les dépenses en maîtrise d'ouvrage RFF du GSMR (+26,1M€) et la sécurité +11,5M€ alors que les travaux d'accessibilité sont en retrait de -15 M€.

2.1.2 Les mises en service des projets d'investissement

Les mises en service enregistrées au 31 décembre 2011 s'élèvent à 8 354,1 M€ à comparer à 618,3 M€ au 31 décembre 2010. Cette augmentation est due principalement au montant estimé des mises en services sur projets mandatés SNCF pour 5 518,7 M€ et à la mise en service de la LGV Rhin Rhône pour 2 275,3 M€.

Les mises en service portent sur les axes suivants :

Données en M€		31/12/2011	31/12/2010	Variation
GRANDS PROJETS DÉVELOPPEMENT		2 615,7	59,7	2 555,9
	Grands Projets Nationaux AVANT Travaux			
	Grands Projets Nationaux EN Travaux	2 615,7	59,7	
	Grands Projets en PPP			
PROJETS REGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT		192,4	86,5	105,9
	Projets Régionaux de Développement	192,4	86,5	
AMÉLIORATION QUALITÉ DU RÉSEAU		1,8	76,5	(74,8)
	Sécurité	0,4	29,9	
	Accès aux Trains	0,0	13,1	
	Régularité	0,8	28,3	
	Développement technologique (ERTMS,...)			
	GSM-R		0,0	
	Amélioration de la performance	0,4	4,1	
	Environnement (Acoustique PNB, autres...)	0,1	1,1	
RENOUVELLEMENT		18,7	359,0	(340,3)
	Voies	6,2	190,2	
	Signalisation et télécom (hors GSMR)	1,0	24,4	
	Traction électrique	0,2	42,0	
	Ouvrages d'Art et Ouvrages de Terre	10,5	88,8	
	Autres programmes (GHV, EM, ..)	0,9	13,5	
INVESTISSEMENT ET ÉTUDES COMMERCIAUX		0,0	8,2	(8,2)
	Investissement et Études Commerciaux	0,0	8,2	
PÉRIMÈTRE FONCIER / IMMOBILIER		1,5	7,5	(6,0)
	Périmètre Foncier / Immobilier	1,5	7,5	
TRAVAUX POUR TIERS		1,4	20,6	(19,2)
	Travaux pour Tiers	1,4	20,6	
AUTRES		3,9	0,3	3,7
	Divers	3,9	0,3	
RATTRAPAGE MES		5 518,7		5 518,7
	Rattrapage mises en service	5 518,7		
TOTAL		8 354,1	618,3	7 735,8

2.1.3 Valorisation des actifs à la date de clôture des comptes

UGT Patrimoine :

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

UGT Infrastructure :

RFF n'a pas relevé d'indice montrant que les actifs de cette UGT aient pu perdre de la valeur.

2.2 Subventions d'investissement

Les subventions figurant en passif non courant s'élèvent à **16 953,2 M€** contre **15 596,6 M€** au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 1 356,6 M€ (+ 8,7%).

2.2.1 Les subventions d'investissement de développement

- **Les subventions nettes sur immobilisations mises en service** s'élèvent à **10 438,8 M€** contre 6 221 M€ à fin 2010.
Les mises en service de subventions au 31 décembre 2011 s'élèvent à **4 518,7 M€** dont 2 387 M€ au titre de l'estimation de l'impact des retards de mise en service des projets délégués à la SNCF.

Les reprises au résultat sur cette même période s'élèvent à 300,8 M€ dont 56 M€ au titre de l'estimation de l'impact des retards de mise en service des projets délégués à la SNCF. Il convient de noter que les dotations aux amortissements intègrent parallèlement un montant de 130,9 M€ au titre de l'estimation de l'impact des retards de mise en service des projets délégués à la SNCF.

- **Les subventions d'investissement sur immobilisations en cours (méritées)**, calculées sur la base de l'avancement des travaux, s'élèvent au 31 décembre 2011 à **2 533,7 M€** (y compris projets PPP) contre 5 281,5 M€ à fin 2010. La diminution s'explique à hauteur de 2 387 M€ par l'estimation de l'impact des retards de mise en service comptable des projets délégués à la SNCF.

2.2.2 Les subventions de renouvellement et mises aux normes

Le montant de cette subvention mise en service en 2011 est de **20,5 M€**. Il sera repris sur une durée de 51 ans.

Le montant de reprise au résultat de cette subvention s'élève au total à 118,2 M€ au 31 décembre 2011.

2.3 Dette nette

La dette nette présentée tient compte de l'ensemble des instruments financiers reconnus au bilan en application du référentiel IFRS.

2.3.1 L'endettement financier net

Il correspond aux emprunts et dettes financières diminués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la juste valeur des dérivés actifs, augmentés de la juste valeur des dérivés passifs.

(en millions d'euros)	Note	31/12/2011			31/12/2010		
		courant	non courant	total	courant	non courant	total
Dettes financières	6.8	4 324,3	29 783,4	34 107,7	4 410,9	27 436,7	31 847,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	(4 410,4)		(4 410,4)	(4 101,9)		(4 101,9)
Sous-total dette financière nette avant prise en compte des dérivés							
		(86,2)	29 783,4	29 697,2	309,0	27 436,7	27 745,7
Dérivés actif (1)	6.9	(260,6)	(1 258,0)	(1 518,6)	(230,1)	(757,3)	(987,4)
Dérivés passif (1)	6.9	160,5	1 952,7	2 113,2	217,3	1 688,2	1 905,5
Total dette financière nette		(186,3)	30 478,1	30 291,8	296,1	28 367,7	28 663,8

(1) : principalement affectés à la dette

2.3.2 Répartition de la dette financière

(en millions d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dettes long terme RFF	1 968,7	28 170,2	30 138,9	2 507,8	25 642,9	28 150,7
Dettes long terme SNCF	226,8	1 613,2	1 840,0	113,6	1 793,9	1 907,5
Dettes court terme	2 128,7	-	2 128,7	1 789,4	-	1 789,4
Dettes financières	4 324,3	29 783,4	34 107,7	4 410,9	27 436,7	31 847,6

RFF a levé en 2011 sur les marchés internationaux de capitaux 3,3 milliards d'€ en 20 opérations publiques ou privées libellées en EUR, USD, GBP, ou CHF.

RFF a notamment augmenté la liquidité de ses émissions publiques de référence sur le marché de la livre sterling, l'euro, et par l'émission de nouvelles souches en euro et en franc Suisse.

Ces nouvelles émissions et abondements de souches existantes se décomposent de la manière suivante :

- Un abondement de 300 millions d'EUR de sa souche RFF 4,375% à échéance 02/06/2022, portant l'encours total à 2,5 milliards d'EUR.
- Un abondement, de 100 millions d'EUR de sa souche RFF 5% à échéance 10/10/2033, portant l'encours total à 2,35 milliards d'EUR
- Quatre abondements, de 150 millions d'EUR, 100 millions d'EUR, 250 millions d'EUR, et de 200 millions d'EUR de sa souche RFF 4,50% à échéance 30/01/2024, portant l'encours total à 2,9 milliards d'EUR.
- Une nouvelle émission d'un montant initial de 500 millions d'EUR 4,25% à échéance 07/10/2026 abondée par la suite deux fois pour 450 millions d'EUR et 150 millions d'EUR, portant son encours total à 1 100 millions d'EUR.

Un abondement de 75 millions de GBP de sa souche à 50 ans RFF 4,83% à échéance 25/03/2060, portant son encours total à 450 millions de GBP.

- Trois abondements, de 100 millions de GBP et deux de 50 millions de GBP chacun de sa souche RFF 2,375% à échéance 23/12/2015, portant son encours total à 400 millions de GBP.
- Deux nouvelles émissions en franc Suisse, de 125 millions de CHF 2,625% à échéance 10/03/2031, et de 130 millions de CHF 2,625% à échéance 11/03/2037.

Les emprunts privés représentent un montant total en coût amorti de 5 144 Millions d'euros au 31 décembre 2011.

3 – Tableau de flux de trésorerie

En millions d'euros	31/12/2011	31/12/2010	Variation
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 143,3	2 135,0	8,3
Impôt exigible	(25,1)		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité opérationnelle	(56,0)	(28,5)	(27,6)
Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	2 062,1	2 106,4	(19,3)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(2 087,0)	(961,6)	(1 125,5)
<i>(dont variation de BFR d'investissement)</i>	393,7	934,5	(540,8)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	337,1	942,5	(605,4)
<i>(dont variation de BFR financier)</i>	6,4	31,7	(25,3)
Variation de la trésorerie nette de découverts bancaires	312,2	2 087,3	(1 775,1)

La trésorerie dégagée au cours de l'exercice 2011 est une augmentation de 312,2 M€ en 2011 contre une augmentation de 2 087,3M€ en 2010.

La capacité d'autofinancement, avant coût de l'endettement financier net et impôts sur les bénéfices est stable à 2 143,3 M€ au 31/12/11 contre 2 135,0 M€ a 31/12/2010.

La trésorerie liée aux opérations d'investissement concerne d'une part les décaissements relatifs aux travaux d'infrastructure ferroviaire et d'autre part les encaissements de subventions ainsi que ceux relatifs aux produits de cession d'actifs.

La dégradation de la trésorerie des activités d'investissement est principalement liée à la diminution des subventions encaissées, ainsi qu'à une légère augmentation des décaissements de dépenses d'investissement.

La trésorerie liée aux opérations de financement concerne les flux liés :

- aux émissions et remboursements d'emprunts
- aux intérêts financiers nets versés
- aux collatéraux reçus/versés dans le cadre des opérations de couverture

La dégradation est liée à une augmentation de la dette brute en volume ainsi qu'à une diminution des encaissements de collatéraux.

II - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS 2011

Signature du contrat de concession SEA

RFF a signé le 16 juin 2011 un contrat de concession avec la société LISEA, dont Vinci est le principal actionnaire aux côtés notamment de la CDC et d'AXA, pour une durée de 50 ans.

Ce projet consiste en la construction de 340 km de lignes nouvelles, dont 302 km à grande vitesse, entre Tours et Bordeaux, ainsi que de 38 km de raccordements.

Le plan de financement du projet se répartit de la façon suivante :

- La dette senior souscrite par Liséa pour un montant de 3 milliards EUR dont
 1. banques commerciales – dette en risque projet : 612 millions EUR
 2. banques commerciales – dette garantie Etat : 1,06 milliard EUR
 3. BEI – dette en risque projet : 200 millions EUR
 4. BEI – dette garantie Etat : 400 millions EUR
 5. CDC-DFE – dette garantie RFF : 757 millions EUR
- Fonds propres actionnaires : 772 millions EUR
- Subventions publiques (Etat, Collectivités locales, Union Européenne) et participation de RFF : 4,04 milliards EUR

RFF intervient dans ce projet d'une part et avant tout, en tant que concédant et contributeur public au financement et d'autre part, et à titre exceptionnel, en tant que garant du crédit de la CDC agissant par l'intermédiaire des Fonds d'Epargne, à hauteur de 757,2 M€.

RFF s'est également vu confié le rôle d'intermédiaire pour l'appel des fonds auprès des financeurs tiers et leur reversement au concessionnaire.

Les comptes au 31/12/2011 traduisent pour la première fois les impacts de ce contrat de concession.

Signature du contrat de partenariat public-privé BPL

RFF a signé le 28 juillet 2011 avec Eiffage Rail Express le contrat de partenariat public-privé pour la conception, la construction, la maintenance de la ligne à grande vitesse BPL, entre Le Mans et Rennes, comprenant 214 km de lignes nouvelles, dont 182 km à grande vitesse. Le projet comprend également la réalisation de 32 km de raccordements au réseau existant. Le contrat a une durée de 25 ans.

Le coût global du projet est estimé à 3,34 milliards d'euros courants.

Son financement a fait l'objet d'une convention de financement et de réalisation signée le 13 juillet 2011 entre l'Etat, les collectivités locales et RFF. Il est réparti entre :

- RFF à hauteur de 42,8%, soit 1,432 milliards €
- les contributions de l'Etat pour 28,4% et des collectivités locales pour 28,4%, soit 1,9 milliards € au total
- des subventions européennes pour 11 M€

Les comptes au 31/12/2011 traduisent pour la première fois les impacts de ce contrat de concession.

III - CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode comptable n'a été réalisé au cours l'exercice 2011.

IV - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Contrat de partenariat public-privé CNM

RFF a désigné courant janvier 2012 le groupement Bouygues TP en tant qu'attributaire pressenti pour le contrat de partenariat du contournement de Nîmes et de Montpellier, en vue de la mise au point du contrat final.

Ce projet porte sur 80 km de lignes nouvelles, dont 60 km de lignes à grande vitesse entre Manduel (à l'est de Nîmes) et Lattes (à l'ouest de Montpellier), et 20 km de raccordements vers le réseau classique (10 km de liaisons sur la rive droite du Rhône et 10 km de raccordements vers Jonquières, Lattes et Manduel).

Le groupement sera chargé de la conception, la construction, la maintenance et le financement de la ligne de ce contournement qui sera utilisée à la fois par le fret et les voyageurs.

La construction de la ligne est prévue sur une durée de 4 ans avec un achèvement prévu pour 2017. Le titulaire désigné sera ainsi chargé de l'entretien de la ligne nouvelle sur une durée de 25 ans.

L'objectif est de signer le contrat de partenariat avec le partenaire pressenti, ainsi que le plan de financement définitif au 1er semestre 2012.

Il s'agit d'un projet présentant une enveloppe totale de 2,06 milliards d'euros d'investissement, dont 1,83 milliards au titre du contrat de partenariat.

Le projet serait financé, par une participation de RFF et par des financements publics pour des montants restant à préciser. Les financements publics incluent notamment l'Etat et plusieurs collectivités locales, à savoir le Conseil régional Languedoc-Roussillon, le conseil général du Gard, la Communauté d'agglomération de Montpellier et la Communauté d'agglomération de Nîmes.



RAPPORTS DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES

AU 31 décembre 2011

RESEAU FERRE DE FRANCE

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
au capital de 9 764 639 250 €
Siège social : 92, avenue de France 75013 PARIS
RCS ; Paris B 412 280 737

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

PRICEWATERHOUSECOOPERS

MAZARS

AUDIT

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Réseau Ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes annuels :

- Les notes 4. « Evénements significatifs » et 7.1.1. « Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles » qui mentionnent l'estimation de l'impact des retards de mise en service comptable des projets délégués.
- La note 7.1.15 « Tableau des provisions pour risques et charges » qui mentionne l'incertitude existant quant à l'évaluation :
 - o des litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003 ;
 - o des provisions pour dépollution et risques environnementaux, fondée sur la connaissance à ce jour des actifs à traiter.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.1.2. « Immobilisations en service » expose les modalités mises en œuvre par l'établissement pour tester la valeur des actifs de l'UGT Infrastructure et, le cas échéant, procéder à une dépréciation de ces actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses retenues par Réseau Ferré de France ainsi que la procédure d'approbation et à revoir les calculs effectués par l'établissement ;
- La note 7.1.15. « Tableau des provisions pour risques et charges » expose la nature des provisions constituées par Réseau Ferré de France. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

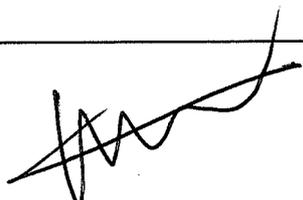
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'Administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS


XAVIER CHARTON

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT


FLORENCE PESTIE

RESEAU FERRE DE FRANCE

Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
au capital de 9 764 639 250 €
Siège Social : 92, avenue de France, 75013 PARIS
RCS : Paris B 412 280 737

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Réseau Ferré de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe aux comptes consolidés :

- Les notes 2.3 « Autres éléments de comparabilité » et 4.3.3. « Mises en service » qui mentionnent l'estimation de l'impact des retards des mise en service comptable des projets délégués.
- La note 4.12.2 « Variation des Provisions » qui mentionne l'incertitude existant quant à l'évaluation :
 - o des litiges en cours concernant les inondations survenues en Arles en décembre 2003 ;
 - o des provisions pour dépollution et risques environnementaux, fondée sur la connaissance à ce jour des actifs à traiter.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 3.11.1. « Dépréciation des infrastructures en service » expose les modalités mises en œuvre par le Groupe pour tester la valeur des actifs de l'UGT Infrastructure et, le cas échéant, procéder à une dépréciation de ces actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses retenues par Réseau Ferré de France ainsi que la procédure d'approbation et à revoir les calculs effectués par le Groupe ;
- Les notes 3.19 et 4.12 « Provisions » exposent la nature des provisions constituées par le Groupe. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de la détermination de ces provisions établies sur la base des éléments disponibles à ce jour, comme rappelé au dernier alinéa du paragraphe relatif à notre opinion sur les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Réseau Ferré de France

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2011

III - Vérification spécifique

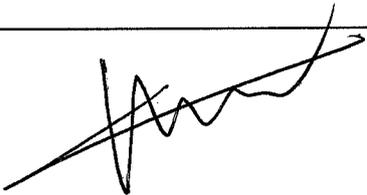
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion consolidé de Réseau Ferré de France.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Courbevoie et à Neuilly-sur-Seine, le 15 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS



XAVIER CHARTON

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT



FLORENCE PESTIE